



Un résident de Charlesbourg a pris un bain forcé près du restaurant Riviera. Vouant garer sa voiture, M. Jean-Édouard Boudreault a reculé trop loin et s'est retrouvé sous quinze pieds d'eau. Ne sachant pas nager, M. Boudreault a attendu que le liquide emplisse la voiture avant d'en sortir indemne. On voit ici le treuil sortant la voiture quelque peu abîmée de ce malheureux conducteur.
 (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

Les Postes : possibilité de grèves locales avant mardi

par GERMAIN DION

OTTAWA (P.C.) — Les négociations entre le gouvernement fédéral et le Conseil des unions des postes ont été ajournées à 16h20, hier, et ne reprendront que lundi, à quelques heures du déclenchement d'une grève générale prévue pour le lendemain ont confirmé des sources à Ottawa. Des sous-comités s'occupent de l'approfondissement de certains articles du projet de convention collective sur lequel il n'y a pas d'accord. Entre-temps, les Canadiens pourraient bien connaître aujourd'hui un avant-goût de la grève générale que les postiers menacent de déclencher la semaine prochaine.

En effet, il se peut que les exécutifs locaux, dans plusieurs villes, décident du déclenchement de journées d'études sporadiques, qui auraient pour effet de priver la population, ici et là, de son courrier. Déjà, les villes de Montréal et de Toronto auraient manifesté le désir d'imiter le geste posé en ce sens, mercredi, par les postiers de Sarnia, en Ontario. On parle aussi d'Ottawa. Les sous-comités patronaux syndicaux ont été créés hier après-midi et ont pour tâche d'étudier, selon un porte-parole gouvernemental, les clauses "non monétaires" du projet de convention qui constitue le différend. On en ignore le nombre, de même que le sujet d'approfondissement confié à chacun d'entre eux. D'autre part, le porte-parole, insistant encore une fois sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une rupture des négociations, a affirmé que le ton des deux jours de discussions, cette semaine, avait été "bon" et que celles-ci avaient abouti à des résultats "qui en valaient la peine". Le syndicat, cependant, considère l'évolution de la situation avec un oeil un peu différent. Interrogé mercredi matin alors qu'il gagnait la table de négociations, M. Roger Décarie, président du Syndicat des facteurs, l'une des deux constitutions du CUP, a soutenu qu'à son avis "les négociations n'avaient pas commencé".

"Ce sera la pire grève de l'histoire canadienne"

— Guy Morrissette

MONTREAL (P.C.) — M. Guy Morrissette, président de la cellule montrealaise de l'Union des facteurs du Canada, a prédit, mercredi, que les syndiqués de la métropole se prononceraient en faveur de la grève lors du vote qui sera tenu mardi prochain. Il a ajouté, dans une interview, que ce sera alors la pire grève de l'histoire canadienne. Plus de 27.000 employés des postes, à travers le Canada, doivent participer au vote de grève, mardi et mercredi. On prévoit que les résultats du vote seront connus vendredi, le 22 mai. M. Morrissette a refusé d'indiquer quand les facteurs de Montréal tiendraient leur journée d'étude. Mais un porte-parole du service des postes a souligné qu'un débrayage, vendredi, causerait des embêtements. Le bureau de poste serait alors pris avec le courrier de cinq jours, puisque lundi est un jour férié.

DYNAMITE

Entre-temps, des employés du service postal à Westmount ont découvert une bombe fabriquée avec des bâtons de dynamite, lorsqu'ils sont arrivés au bureau, mercredi matin. Les actes de vandalisme se sont également répétés. Plusieurs vitres ont été brisées à un bureau de poste du centre-ville, tandis qu'un cocktail molotov était lancé en direction d'un camion loué par le service postal. La bombe a été découverte par Francis Gordon Meehan, lorsqu'il a recueilli un paquet qui avait été laissé dans les marches devant le bureau de poste de Westmount.

Les réparations du Bonaventure

Des mesures disciplinaires contre des fonctionnaires?

Le porte-avions Bonaventure n'a pas fini de faire parler de lui. Le comité permanent des comptes publics des Communes a recommandé, hier, au gouvernement, de prendre des mesures disciplinaires contre les fonctionnaires impliqués dans le radoub du porte-avions Bonaventure. Si on se souvient bien, le radoub effectué en 1966-67, avait coûté \$17,108,090 alors qu'on avait prévu des réparations pour \$10,290,090. Quelques mois plus tard, le navire était mis au rancart parce que jugé trop dispendieux à entretenir.

— voir nouvelle en page 7

L'exécutif de la CSN veut l'exclusion de Michel Chartrand et Florent Audet

Par Françoise Paul
QUEBEC — Le comité exécutif de la CSN recommandera l'exclusion de MM. Michel Chartrand et Florent Audet du Conseil confédéral lors de la réunion de cet organisme à Montréal le 3 juin prochain. Cette motion, si elle est adoptée (la majorité étant les deux tiers des membres présents), signifie que le Conseil central de la CSN de Montréal devra envoyer d'autres représentants au Conseil confédéral et au Bureau confédéral s'il veut faire entendre sa voix lors des réunions de ces deux comités. Le président de la CSN M. Marcel Pepin a motivé sa décision en qualifiant MM Chartrand et Audet comme "tête de pont des unions américaines au sein de la CSN". Il a ajouté que MM. Chartrand et Audet avaient à maintes reprises depuis la fin de semaine attaqué les structures de la CSN. "Tant qu'on s'attaque aux individus ça va, mais quand on attaque les structures ça ne va plus", a ajouté M. Pepin, manifestant ainsi sa résolution de mettre fin à la contestation qu'oppose depuis longtemps le Conseil central de Montréal aux autres régions de la province. M. Pepin a plusieurs reprises dans sa conférence, M. Pepin a accusé M. Chartrand d'appuyer les centrales américaines (lire la

FTQ) au détriment de la CSN. Il a cependant ajouté qu'il "est possible qu'il n'en soit pas pleinement conscient". M. Pepin reproche aux unions américaines de vouloir revenir aux petites conventions négociées par région, par ville ou par chantier, les "conventionnettes" comme il les appelle. D'après lui, cette formule permet à la FTQ, en vertu de la forme de ses structures d'envoyer ses ouvriers à Montréal à travers toute la province. Or, avec l'entente signée le 10 juillet dernier par les deux centrales syndicales et le patronat à l'effet que par la prochaine convention collective il serait établi des bureaux de placements syndicaux qui donneraient la priorité aux travailleurs habitant la région, à compétence égale. C'est en vertu de ces divergences quant à l'établissement d'une convention collective que l'exécutif de la CSN a décidé de demander l'exclusion de MM. Chartrand et Audet, respectivement directeur du Conseil confédéral et du Bureau confédéral. Ils conserveront cependant leur poste au sein du Conseil central de Montréal, M. Chartrand comme vice-président. Actuellement, les négociateurs des deux partis étudient une proposition du ministère du Travail relative à la sécurité syndicale, aux bureaux de placement. Le principe est accepté, ce sont les modalités d'application qui jouent. Après cet article, il restera 35 clauses à régler parmi lesquelles se trouvent la question des salaires, des congés et des régions. Contrairement au nouveau ministre du Travail M. Pierre Laporte, les négociateurs syndicaux sont d'avis que le climat est très tendu. Repondant à une question, M. Pepin a dit oser croire que le nouveau gouvernement n'abolira pas tout ce qui avait été convenu avec le ministre du temps M. Maurice Bellemare, le 10 juillet dernier. "S'il le fait, dit-il, il rencontrera des opposants farouches".

Construction: "Il n'y aura pas de session d'urgence"

— Bourassa

QUEBEC (P.C.) — Le nouveau gouvernement du Québec ne convoquera pas de session d'urgence pour régler le problème de la grève de la construction à Montréal. Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a annoncé lors d'une conférence de presse, à l'issue de la première séance de son cabinet, que la session débuterait le 9 juin prochain et que les principaux articles au programme seraient le projet d'assurance-maladie et le budget. Le ministre du Travail, M. Pierre Laporte, a affirmé que les 15 décrets qui régissent les travailleurs de la construction sont périmés depuis le 1er mai et il a invité toutes les parties intéressées à se rassembler autour d'une table de négociations. M. Laporte a indiqué qu'il reste 24 clauses à régler et il s'est dit très optimiste sur la possibilité de résoudre le conflit avant la fin du mois, puis-que 150 clauses ont déjà été parphées.

On construira des navettes spatiales

WASHINGTON (A.F.P.) — La NASA a accordé deux importants contrats en vue de la construction de "taxis-navettes" reliant la Terre aux futures stations orbitales américaines. Ces véhicules décolleront à la verticale comme des fusées classiques. Ils se poseront quasi horizontalement à la façon d'avions de transport et ils pourront être utilisés jusqu'à une centaine de fois de suite, réduisant le prix des voyages orbitaux au dixième du niveau actuel. L'agence spatiale a accordé en contrat d'étude de ce projet à North American Rockwell et un contrat analogue à McDonnell Douglas. Chaque contrat s'élève à huit millions de dollars. Ces deux grandes firmes aérospatiales auront 11 mois pour soumettre le dessin et les plans d'une navette spatiale à la NASA qui, ultérieurement, se prononcera en faveur de l'un des deux projets.

Modifications à la loi de la Fonction publique si nécessaire

Bourassa est décidé à couper dans les dépenses gouvernementales

Par Uriel POITRAS
QUEBEC — Ceux qui avaient tendance à accueillir avec scepticisme les déclarations de M. Robert Bourassa à l'effet qu'il mettrait la hache dans les dépenses gouvernementales, ont dû se raviser hier. Le premier ministre a en effet affirmé en conférence de presse qu'il "n'est pas exclu" que des modifications à la Loi de la Fonction publique soient apportées afin de faire face au "gaspiillage de fonds publics" au niveau du personnel. Affirmant qu'il considérait un amendement à la Loi de la Fonction publique "purement une possibilité pour le moment", il constatait que le fait d'intégrer au fonctionnarisme le personnel des cabinets des anciens ministres occasionne de lourdes dépenses. Comme la fait le gouvernement Lesage en 1966, M. Jean-Jacques Bertrand a passé en conseil, lors de la dernière réunion de son cabinet, en vue de placer les secrétaires particuliers des anciens ministres, dans les ministères, en tant que "conseillers en administration", au même salaire, comme le veut la Fonction publique. M. Bourassa a souligné que les collaborateurs des ministres de l'ancien gouvernement avaient été déplacés, comme il se doit, puisque politisés, mais que la chose occasionnait des dépenses de trop. Il a affirmé que certains conseillers ministériels bénéficiaient de salaires de \$25,000 et \$27,000. A une question d'un journaliste lui demandant si cela n'équivalait pas à abolir des emplois, alors qu'il a promis d'en créer 100,000, M. Bourassa a précisé que c'était "abolir des emplois inutiles". De toute façon, il a expliqué qu'avant de songer sérieusement à modifier la Loi de la Fonction publique, il lui restait à connaître à fond ce que cette même loi permet "pour donner plus de manoeuvre au gouvernement".

L'assurance-maladie L'administration est prête

MONTREAL (P.C.) — Le président-directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, M. Robert Després, a laissé entendre, hier, au cours du congrès de l'Association des hôpitaux du Québec, que tous les mécanismes administratifs nécessaires à la mise en oeuvre d'un régime universel d'assurance-maladie sont prêts. Il reste au gouvernement de légiférer et de terminer les négociations déjà amorcées avec les professionnels de la santé, pour que la machine se mette à fonctionner. M. Després a déclaré devant les délégués au congrès qu'il se tient à Montréal, que six millions de Québécois ont reçu depuis quelques semaines un formulaire contenant les renseignements et que 50 pour cent de ces citoyens ont déjà retourné le formulaire corrigé, s'il y a lieu. Après compilation, tous ces citoyens recevront une carte d'identité, en plastique, qui devra être utilisée à chaque fois qu'ils se présenteront chez le médecin, à la clinique externe d'un hôpital, ou chez tout professionnel de la santé reconnu par la loi d'assurance-maladie.

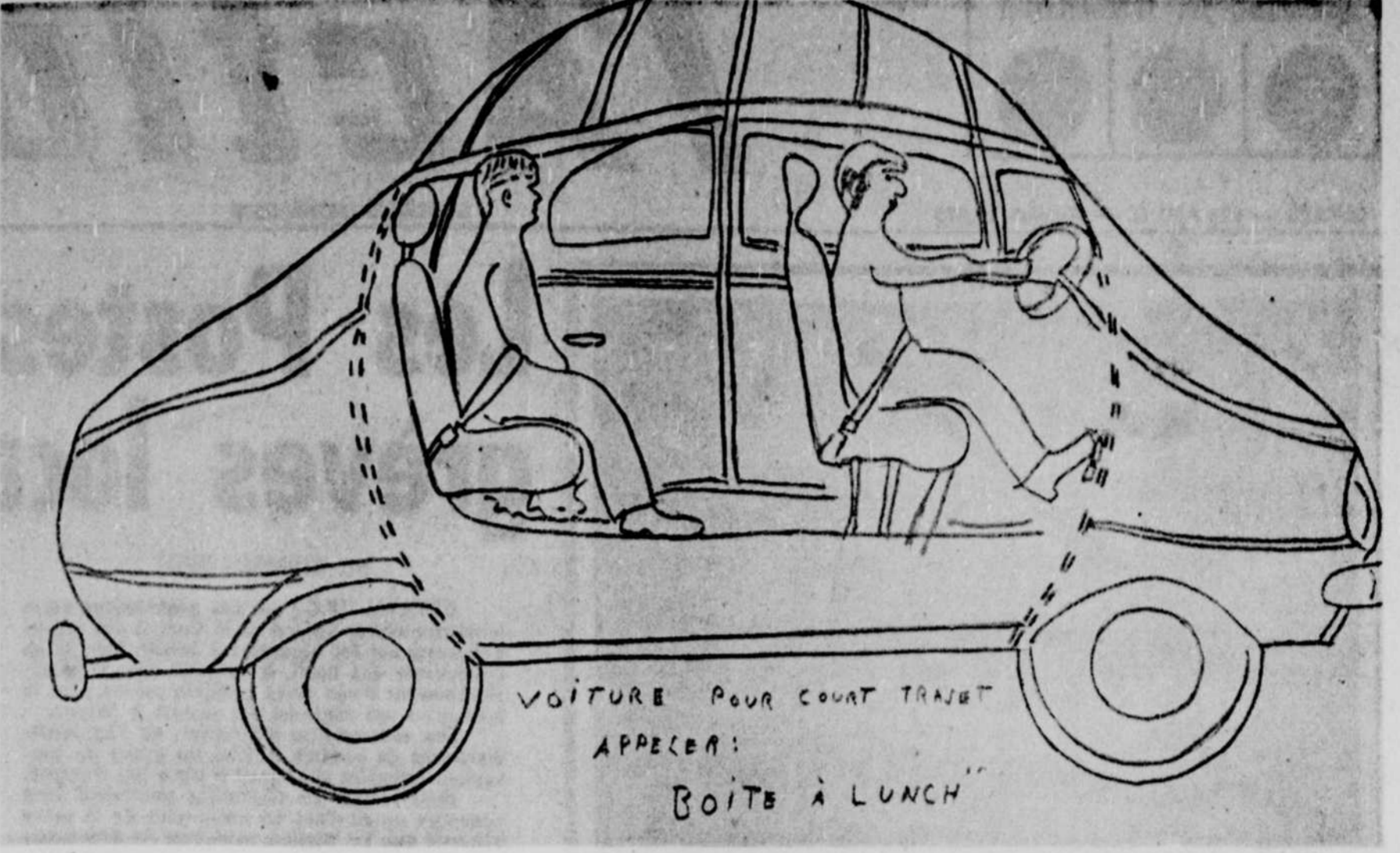
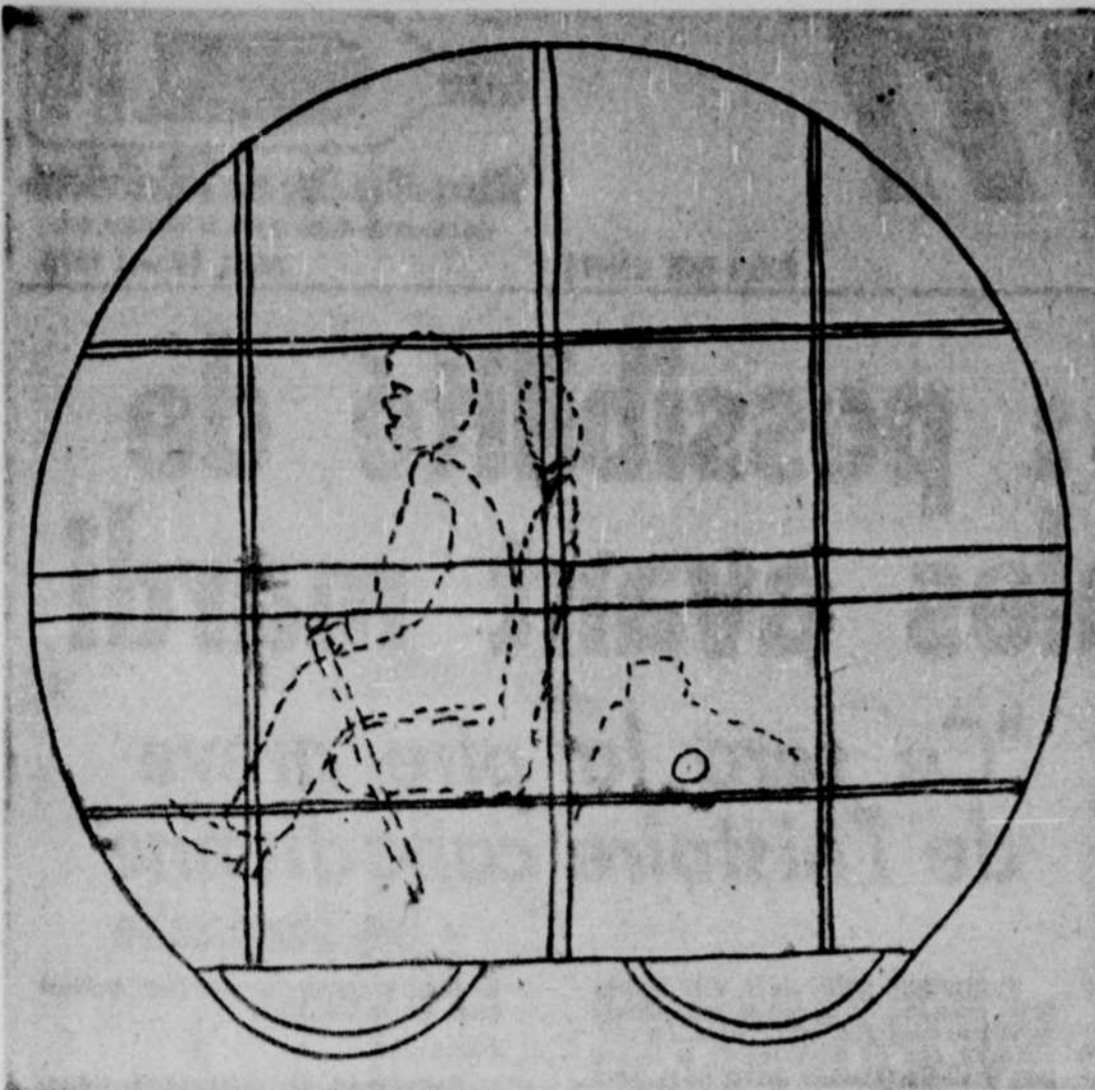
TRAVAIL A FAIRE

M. Després a toutefois souligné que le travail confié à la RAMQ dans le projet initial, demeure important. En moins de deux mois, la Régie doit être prête à percevoir les contributions de quelques 2,500,000 employés salariés, travaillant pour 120,000 employeurs, plus celles d'environ 250,000 personnes travaillant à leur propre compte, elle devra payer périodiquement de 6,000 à 7,000 professionnels de la santé selon les relevés d'honoraires fournis par les médecins; traiter et régler 100,000 réclamations par jour, soit 20 millions par an, portant sur 35 millions d'actes différents, et conserver un registre de ces réclamations.

La Météo Sommaire

Annonces classées 16
 Décès et funérailles 17
 Editorial 4
 Horoscope 17
 Finance 8-9
 Eches 2
 Mots croisés 2
 Nouvelles canadiennes 6-7-10
 Nouvelles internationales 18
 Nouvelles provinciales 5-11
 Spectacles 15
 Sport 12-13-14-15
 Télévision 9

— Détails en page 18



● L'auto-culbute, inventée par un Québécois, M. Charles Toussignant, pourrait devenir un véhicule de sport "révolutionnaire". Incassable, capable de culbutter à loisir et de revenir sans cesse sur ses pattes, ce petit véhicule pourrait donner lieu à des parties intéressantes.

● La cage protectrice en matière plastique renforcée conçue par le Québécois Charles Toussignant pourrait apparemment constituer un mode de protection idéal sur nos routes si jamais l'industrie manufacturière décide de mettre cette invention à profit.

L'auto-culbute est née sur papier

(par Uriel POITRAS)
QUEBEC. — Une invention d'un Québécois pourrait bien un jour assurer la sauvegarde de milliers de vies humaines sur nos routes et à la fois constituer un nouveau style de sport capable de rivaliser en popularité avec nos motos-neige de conception canadienne.

Il s'agit d'une cage protectrice en matière plastique renforcée, appelée à être montée au châssis d'un véhicule. La cage a ceci de particulier que: — elle est de forme sphérique; — son arc de 270 degrés lui permet de revenir toujours sur

sa base — plus lourde — en cas de choc violent; — elle peut être montée entre l'avant et l'arrière de la carrosserie de telle sorte qu'advenant un choc violent, la cage se sépare de l'ensemble du véhicule et entraîne les occupants hors de tout danger de blessures graves.

L'inventeur de cette cage, M. Charles Toussignant, 53 ans, demeurant au 145, de la 51e Rue, à St-Rodrigue, a fait breveter son invention à Ottawa et espère toujours que les manufacturiers ou le gouvernement se décideront à investir dans son invention, afin de sauver des milliers de vies humaines sur les routes.

Selon le texte du brevet d'invention la cage se "distingue d'autres types de cages protectrices en ce qu'elle assure le retour automatique du véhicule sur ses moyens de soutien en cas de renversement ou du moins facilite le retournement de façon appréciable, en plus, évidemment, d'assurer une bon-

ne mesure de protection physique à l'opérateur et aux passagers s'il y a lieu".

Le brevet précise que la cage présente "la forme d'un dôme ouvert à sa base et adaptée pour fixation au contour du châssis d'un véhicule-moteur et possédant une structure telle qu'elle ne puisse à peu près pas subir de déformation plastique lorsque l'ensemble cage et châssis se trouve renversé, la structure étant caractérisée en ce que l'ensemble cage et châssis ne possède qu'une seule position d'équilibre stable, soit celle où les moyens de soutien sont en contact avec le sol".

L'AUTO-CULBUTE

Mais une autre application de cette invention, à savoir "l'auto-culbute", possède indéniablement des garanties de succès pour quiconque voudrait y investir.

M. Toussignant a conçu un véhicule de jeu à partir de la cage elle-même en la montant

sur des roues et en la dotant d'un petit moteur à l'intérieur même. Il a d'ailleurs inventé un jeu sur les principes du hockey, les joueurs se déplaçant dans les petits véhicules et un ballon tenant lieu de rondelle.

Les joueurs auraient cet avantage de pouvoir se tamponner, de culbutter à loisir en revenant toujours sur leurs "pattes" et d'aller aussi vite d'arrière que d'avant.

L'auto-culbute, ou encore l'adaptation de la sphère à un châssis réduit, peuvent d'autre part devenir un moyen de transport idéal dans nos villes encombrées. Elles assureraient à ce moment une sécurité maximum, une grande maniabilité et une solution de plus à la pollution si on la dotait d'un moteur électrique ou à vapeur.

M. Toussignant, qui a beaucoup d'autres inventions dans sa tête, constate qu'il serait très facile d'adapter son invention à tous les efforts qui se font actuellement en vue de trouver

une solution à l'encombrement des routes et à la pollution. Il travaille actuellement à un projet de moteur électrique qui fonctionnerait grâce à une batterie d'un type nouveau et étudie présentement la propriété des métaux à l'Université Laval.

Mais voilà, beaucoup d'idées et pas d'argent. M. Toussignant est de la catégorie des inventeurs qui, bien souvent, se font voler leurs idées et demeurent inconnus parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers et les contacts nécessaires pour mener eux-mêmes leurs projets à bonne fin.

Il a travaillé pendant près de 30 ans à perfectionner cette invention. Son brevet a été déposé le 21 juillet 1966 et émis le 21 octobre 1969.

Depuis ce temps il a pris contact avec plusieurs manufactu-

riers, dont la Compagnie Bombardier et Snow Prince.

Il est de même allé voir le ministre de l'Industrie en vue d'un investissement dans l'affaire ou d'une subvention pour lui permettre de réaliser son invention. Sans aucun succès.

Il serait même prêt à vendre ses droits au gouvernement afin de se construire un laboratoire où il pourrait y conduire des recherches en toute tranquillité.

M. Toussignant craint énormément que des compagnies profitent de son invention sans qu'il n'en retire aucun profit par la suite.

Il a raison, apparemment. Ainsi, dans une lettre de correspondance à l'Action, venant d'une compagnie québécoise, il existe une certaine jurisprudence à l'effet qu'un inventeur peut prétendre à une royauté si son invention est dévoilée à un manufacturier qui l'utilise par la suite. Dans cette lettre la compagnie se déclare en conséquence réticente à examiner les offres de nouvelles inventions et on exige plutôt une quittance à ce sujet.



l'art du temps

par Jean Royer

Québec quoi faire?

Québec, c'est beau! Ça doit être vrai: tout le monde le dit! Mais la ville de Québec est-elle pleinement exploitée, dans ses lieux "historiques" et touristiques?

Bien sûr que non. Pourquoi? Manque d'argent? Manque de planification et d'imagination, surtout. Manque d'intérêt, aussi, sans doute.

Exemple: la rue St-Louis restaurée sera pavée d'asphalte. Et non de briques lui redonnant son cachet historique. La raison: ça aurait coûté trop cher. En fait, il en aurait coûté à la ville un supplément de \$18,000. La Commission des monuments historiques du Québec ayant offert de garantir 40 pour cent des frais de restauration. C'est dommage que la ville ait refusé l'offre. Encore une fois, on a sacrifié la rentabilité à long terme pour une rentabilité immédiate. Et c'est ainsi qu'on détruit petit à petit le cachet de Québec, depuis longtemps.

Autre fait: pour la construction du nouveau terrain de stationnement de la Place d'Youville, un bureau d'architectes a proposé de construire un amphithéâtre à ciel ouvert, qui n'aurait coûté que le prix de gradins en béton. Il semble que le projet soit mort-né. dommage, encore une fois. Ce serait mieux que les grandes caues de béton qui sont installées en face du Palais Montcalm.

Et les cafés-terrasses? Et le petit théâtre de la rue St-Louis? Et le reste? Et la Place Royale?

Aussi, permettra-t-on à des artistes-attraits-touristiques de s'installer dans l'escalier qui mène de la côte de la Montagne à la rue Petit Champlain?

Autant de questions qui devront trouver réponses avant l'été!

Machines à coudre

Vendeur autorisé des machines à coudre Pfaff, Necchi, White, etc. Aussi répareurs les autres. Ouvrages garantis par techniciens experts. Cartes Chèques acceptées. Centre de Couture Couturier. 41 avenue Bégin, Lévis, T. 837-8824.

18290 24-4 (1 mai) 120-A C. L.

LEOPOLD TREMBLAY INC

MEUBLES et ACCESSOIRES ELECTRIQUES

Tél.: 839-9441

1123, rue Commerciale, ST-ROMUALD

OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIRS

18591 9-5 (mar.) s. au 7-7) 25 C. L.

APPAREILS ELECTRIQUES

DÉCORATIONS

AMEUBLEMENT

DU CHOIX DE LA QUALITÉ DES PRIX

Conditions faciles de paiement

G.J. Lemieux

15, rue St-Louis - Lévis 837-8821

17599 14-3 (L. J. S. au 12-5) 25 C. L.

FUTURS MARIÉS

Voyez nos ensembles complets d'ameublements préparés spécialement pour vous.

Tout pour combler la future ménagère

DEMANDEZ NOS PRIX ET CONDITIONS

NIOREAU LIMITÉE

MEUBLES - ACCESSOIRES ELECTRIQUES - TAPIS - TUILES

44, rue St-Louis - Lévis, Qué. - 837-9321

LES ECHECS

La rencontre Rimouski-Québec

La rencontre de dimanche dernier entre le CEGEP de Rimouski et le CEGEP de Limoulu, mettait aux prises le premier échiquier Denis Lévesque, champion de Rimouski, contre Charles Létourneau, que certains considèrent comme le champion non couronné de Québec. L'affrontement ne manquait pas d'intérêt. De fait, ce fut la partie décisive du match. Létourneau constate que le roque de son adversaire est demoli au 11e coup, mais il veut aller trop vite et perd un pion au 14e.

Blancs: Denis Lévesque
 Noirs: Charles Létourneau
 Partie Anglaise

1 c4, e5; 2 Cc3, Cc6; 3 g3, f5; 4 Fg2, Cf6; 5 d3, Fc7; 6 f4, d6; 7 Cf3, 0-0; 8 0-0, Rh8; 9 h3, Ch5; 10 Rh2, e-f4; 11 g4, Fh4; 12 Cb4, Dh4; 13 Dc1, Df6; 14 Tg1, e5; 15 Fc6, b-c6; 16 T-g5, C-g7; 17 b3, h6; 18 T-g1, Rh7; 19 Fh2, Ch5; 20 Cd1, Df7; 21 Dh4 (menace Dh5, Dh5; Tg7, Rh8; Tg5-d; g8; 22 Cf2, Fd7; 23 T-g8, T-g8; 24 T-g1, T-g1; 25 R-g1, e5; 26 Ch1, Fc6; 27 C-g3, C-g3; 28 D-g3, D-g6; 29 Rf2, D-g3; 30 R-g3, R-g6; 31 e3, Fc8; 32 a3, Rf7; 33 b4, c-b4; 34 a-b4, a6; 35 e4, Rg6; 36 e5, Ff7; 37 Fd4, d-c5; 38 Fc5, c6; 39 Rf4, Fc6; 40 Fb6, Rh5; 41 Fd8, Rg6; 42 Ff6, h5; 43 b4, Ff7; 44 Fg5, Fg8; 45 R-c3, Ff7; 46 Rd4, R-c6; 47 Ff4, Rd7; 48 R-c5, R-c7; 49 e6-d, Rd8; 50 Rd6, R-c8; 51 d4, Abandonne. N. 130570 P.-H. N.

Courrier de deuxième classe enregistré - No 0748

MOTS CROISÉS

Problème No 613

HORIZONTAL

- Qui sont incapables de nuire.
- Machine hydraulique, formée de godets attachés à une chaîne sans fin — On lui compare ceux qui sont victimes de projets trop ambitieux.
- Adverbe de lieu — Unité de mesure de poids en usage dans le nord de la France — En les.
- Qui usent de subterfuges.
- Qui est dans un état prospère.
- Il s'en trouve dans la plupart des cours d'eau — Interjection — Unité de mesure.
- Adjectif démonstratif — Qui peuvent se mêler avec quelque chose.
- Sert à lier les parties de discours — Port sur la Méditerranée.
- Serpente en Beauce (France) — Sans ornement — Article contracté.
- Adjectif numeral — Une si grande quantité — Contre.
- Oeuvre littéraire ou scientifique où l'on a imité la manière d'autres peintres, d'autres écrivains.
- Ordonnance — Se dit quand on a des filets dans l'oeil.

VERTICAL

- Qui n'aime pas à rendre service.
- Espèce de pâte alimentaire — Qui n'est pas associée à d'autres.
- Métal jaune — Fut la souche des nouvelles races humaines — Conjonction

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Nouveau

9473
10%-18%

Marianne Martin

Le passage se terminant par un foulard en arrière donne un éclat sans pareil à ce modèle. La simplicité et l'élégance sont toutes indiquées pour cette coupe.

Demandez le patron 9473; tailles: 10%, 12%, 14%, 16%, 18%.

Envoyez .75 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "l'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

CI-inclus .75

(Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

Mesure désirée

Nom

Adresse

Le grand dépareillé.

BOLS

Flacon: grand, dépareillé
 Goût: espigle. Arôme: fin
 Couleur: ensoleillée

BOLS

l'incontestable

Distillé au Canada pour la distillerie Erven Lucas Bols, Amsterdam, Hollande.

Stagnation des conflits ouvriers

par Françoise Paul

QUEBEC — Les conflits ouvriers propres à la région de Québec semblent stagner dans le marasme le plus complet.

Les camionneurs de Transol

Les 35 camionneurs de l'emploi de la compagnie Transol Inc. qui a le contrat de transport du courrier et des colis, dans la ville de Québec, ont voté en faveur d'un arrêt de travail, à la suite de l'acceptation de la formation d'une commission de conciliation par les deux partis. Le syndicat et la partie patronale ont choisi leurs arbitres respectivement MM. André Thibodeau, professeur aux Hautes études commerciales de Montréal, et Guy Letarte, avocat, mais ceux-ci n'ont pas encore été officiellement nommés par le ministre fédéral du Travail. Pourtant une telle commission doit être formée dans les 7 jours qui suivent la décision de formation, délai qui expirait le 12 mai dernier.

Toutefois, la Commission n'a pas de date à respecter dans la remise de son verdict. Les deux conciliateurs n'ayant pas encore été approuvés, ils ne se sont pas rencontrés pour désigner un troisième larron et pour établir l'un d'entre eux au poste de président.

Les 35 employés de Transol, qui ont déjà deux journées d'études à leur actif, réclament leur intégration au Syndicat canadien de la Fonction publique. Les autres clauses en litige sont la sécurité d'emploi, les revendications salariales, les congés et les avantages marginaux.

L'alimentation au détail

Dans le conflit qui oppose les membres de l'Association des employés de l'alimentation au détail, section Québec, à l'Association des détaillants en alimentation, plusieurs contacts ont été faits depuis la composition du nouveau cabinet libéral. Cependant, rien de concret n'est encore sorti de ces con-

sultations et d'autres rencontres, principalement avec le nouveau ministre du Travail, M. Pierre Laporte, sont prévues d'ici lundi, jour où doivent reprendre les négociations entre les parties syndicale et patronale. On croit savoir que les entretiens subséquents auraient pour but de diffuser l'application du bill 24 jusqu'à ce qu'il ait été modifié par l'Assemblée nationale.

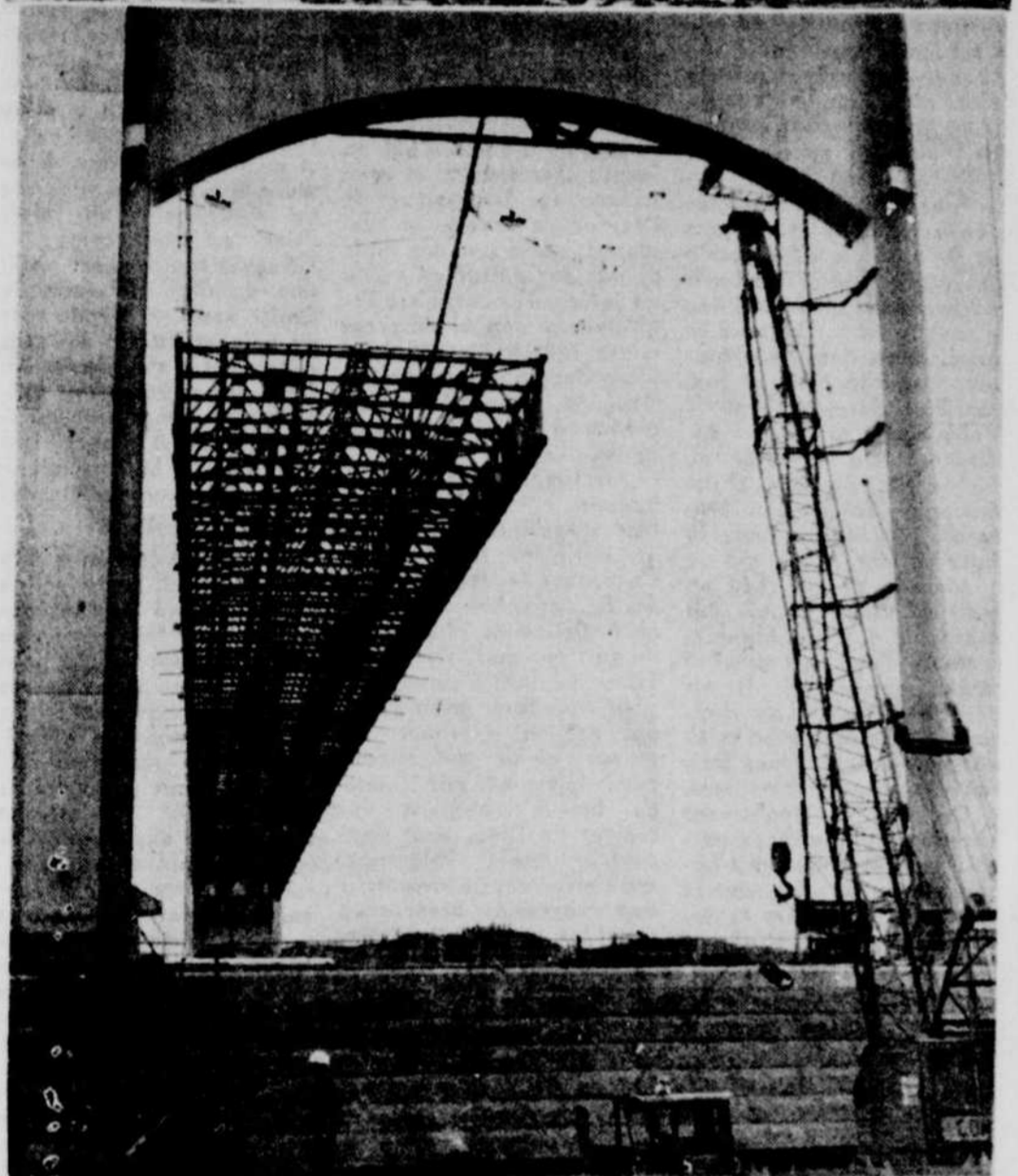
C'est en effet à l'application de ce bill, principalement à la question des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux, que s'en-

prennent les travailleurs de l'alimentation au détail. Ils considèrent que le nouveau barème les obligerait à fournir plus d'heures de travail que les conditions actuelles et leur enlèverait toute possibilité d'avoir de temps à autre une fin de semaine de congé.

Les 1.200 employés de l'alimentation au détail de la région de Québec désirent également des augmentations de salaire de beaucoup supérieures aux offres patronales. La question des congés annuels (deux semaines après un an réclamé par le syndicat, une

semaine offerte par le patronat après la même période de travail), divise aussi les deux parties: la question de l'assurance-maladie enveloppe enfin le litige.

Les employés des 244 magasins d'alimentation au détail de la région devaient se mettre en grève hier, d'après un vote qui avait été pris le 27 avril dernier. Ils ont cependant décidé d'attendre le résultat des rencontres entre les ministres et les chefs syndicaux. Le mot d'ordre est donné: "Il faut attendre", a dit M. Claude Girard, organisateur à la CSN.



● C'est samedi qu'il sera possible de joindre les deux rives du St-Laurent en empruntant le pont Frontenac! Mais, attention, messieurs les automobilistes, cette possibilité ne vous sera pas encore accordée: il vous faudra encore attendre quelques mois même si le tablier du pont sera définitivement installé samedi. Comme nos photos le prouvent, et si la température se fait élémentaire, dans deux jours, tous les éléments de la partie centrale du pont Frontenac seront en place. Il ne restera plus qu'à recouvrir le tout pour que vous rouliez au volant de vos automobiles, oubliant, si cela est possible, tous les embêtements que vous ont causés les travaux de construction de ce pont. (Photo: Marcel Laforce)

APPUI DE LA FFQ AU PROJET DE LOI C-199

par Thérèse DALLAIRE

Dans sa lettre adressée au président du Comité parlementaire sur la main-d'œuvre à Ottawa, la Fédération des Femmes du Québec, sous la signature de sa présidente Mme Mari-Paule Dandois, déclare accueillir avec une grande joie le projet de loi C-199, modifiant la loi sur la formation professionnelle des adultes, et appuyer avec force le paragraphe qui suit: "sans restreindre la portée générale de ce qui précède, l'expression 'main-d'œuvre' comprend une femme qui s'est livrée aux travaux ménagers de sa maison pour une période d'au moins trois ans."

Dans sa lettre, la Fédération souligne qu'elle est une association fondée en 1966 et qui compte 200 membres individuels et 14 associations formant un effectif de 70.000 membres. Et que dans un mémoire qu'elle a soumis à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, elle recommandait que dans les programmes de formation professionnelle des adultes et dans l'attribution des allocations, que le Gouvernement fédéral tienne compte du cas des femmes veuves, obligées de travailler, ou des femmes désireuses d'entrer sur le marché du travail. Qu'il considère le travail ménager de la femme au foyer comme étant partie de la force ouvrière active, de telle sorte que les années prérequis pour bénéficier des allocations lui soient reconnues comme aux ouvrières."

La FFQ qui se donne pour objectif de grouper des femmes et des associations désireuses de coordonner leurs activités et les efforts dans le domaine de l'action civique et sociale à une section dans la ville de Québec qui est sous la présidence de Mme Antoine Roy.

Les cultivateurs du Québec à l'école

OTTAWA (P.C.) — Le Québec est de loin la province où le nombre des cultivateurs suivant des cours de formation professionnelle est le plus élevé.

Il s'élève, en effet, à 3.191, selon un document déposé, aux Communes, par le ministre de l'Immigration et de la Main-

Caméra et manifestants

QUEBEC — La Sûreté municipale de Québec a récemment fait l'acquisition d'un œil électronique à ondes courtes. Cet œil, qui constitue en fait une caméra microscopique pouvant prendre plusieurs minutes de film, aurait coûté \$48.000 à la ville de Québec.

L'appareil de haute précision servirait à la brigade anti-émeute; les policiers peuvent l'installer pour fins de surveillance ou s'en servir au cours des manifestations.

Selon nos sources de renseignements, un appareil semblable, mais utilisant un film sonore serait acquis dans un mois environ par la ville de Québec; comme le premier, il serait acheté à la compagnie Bell Canada.

Mikulis et Geraghty condamnés à 25 ans de pénitencier chacun

QUEBEC (P.C.) — Paul Mikulis, 26 ans, et Gordon Geraghty, 36 ans, ont été condamnés à 25 ans de pénitencier chacun, mercredi, par le juge Frédéric Dorion, en rapport avec un vol de \$57.453 perpétré à une succursale de la Banque Canadienne Nationale, à Québec, le 6 août 1969.

Les deux prévenus, qui devaient subir leur procès aux Assises la semaine prochaine, ont avoué leur culpabilité, mercredi, devant le juge en chef Frédéric Dorion, de la Cour du banc de la Reine, aux accusations du vol à main armée et de tentative de meurtre sur la personne de deux policiers de la Sûreté municipale de Québec.

Par ailleurs, le juge Gilles LaHaye, de la Cour des sessions de la paix, a condamné les deux accusés à diverses peines variant entre un an et 18 ans, à être purgées concurremment, après que Mikulis et Geraghty se furent reconnus coupables d'une dizaine de délits tels que le vol d'automobiles, de plaques d'immatriculation, l'intrusion illégale dans une maison privée, la possession illégale d'armes à feu, etc.

Mikulis et Geraghty sont deux évadés du pénitencier de St-Vincent-de-Paul où le premier purgeait une peine de 18 ans d'emprisonnement imposée en janvier 1966 pour vol à main armée, et le second, une peine de réclusion à perpétuité.

Rappelons que la semaine dernière, un complice des deux récidivistes, Jacques Doyon, un étudiant de 21 ans, de Québec, avait écopé d'une peine de 12 ans de prison.

Un quatrième accusé dans cette affaire, Clément Ferland, d'Orsainville, en banlieue de Québec, doit subir son procès aux Assises, le 25 mai.

Les employés de CFLS se syndiquent

LAUZON — Les employés du poste de radio CFLS, sis sur la Rive-Sud, font désormais partie d'un syndicat affilié à la CSN. Une vingtaine de secrétaires, d'annonceurs et de nouvellistes ont en effet décidé de se grouper face aux menaces qu'impliquait un changement de direction qui semble éminent.

Le poste CFLS appartient à un groupe d'actionnaires. Or, il semble qu'une importante tractation se prépare, soit un transfert d'un nombre important d'actions ou la cession à une autre entreprise. Toujours est-il que depuis quelques jours, plusieurs employés ont reçu des avis de réduction de salaire ou de renvoi pur et simple, tous ces avis prenant force vendredi prochain. Une rumeur persistante courait même à l'effet que les salaires, qui sont ordinairement versés le vendredi, seraient pour cette semaine retardés jusqu'au lundi suivant.

Afin de parer à toutes ces menaces, les employés du poste CFLS ont mardi après-midi notifié leur patron qu'ils entendaient former un syndicat qui s'affilierait à la CSN. Toutes les pièces justificatives ont été déposées à la Cour, et le "Syndicat des employés de Radio-Échemin" devrait recevoir son accréditation dans une semaine ou deux.

Les directeurs de CFLS ont reçu la nouvelle avec un peu d'étonnement et beaucoup de flegme. "Je ne peux rien dire pour le moment", nous a répondu M. Patrick Gendron, gérant du poste.

LES TRAVAILLEURS ET LE SYNDICALISME

Lors de la conférence de presse donnée par le président de la CSN M. Marcel Pepin à Québec, hier, on remarquait la présence du président des employés de la compagnie Lapalme de Montréal, M. Frank Di Terlizzi, et du vice-président du même organisme.

M. Pepin en a profité pour réitérer l'appui de la CSN aux membres de ce syndicat, qui sont privés de travail depuis la mise sur pied d'un service gouvernemental de ramassage du courrier à Montréal.

Le président du Syndicat des agents de la paix de la Fonction publique M. Raymond Pion a déjà fait connaître ses doléances au nouveau ministre de la Justice, qui a également chargé du ministère des Affaires financières M. Jérôme Choquette.

Il lui demande de renforcer le personnel dans les institutions pénales, de prendre connaissance du manque de compétence dans certains niveaux de l'administration, et notamment à la prison des femmes de Montréal, et d'annuler la retenue sur la paie des employés "en vue de favoriser l'épargne chez les agents de la paix".

Le FRAP (Front d'action politique), fruit du regroupement des associations populaires de l'est et du bas de la ville de Montréal annonce qu'il présentera des candidats aux prochaines élections municipales dans les districts électoraux où ses comités d'action seront solidement implantés.

Bonenfant réclame la révision "immédiate" du système électoral

(par Renaud KEROACK)

QUEBEC. — M. Jean-Charles Bonenfant a prié hier le nouveau gouvernement provincial d'apporter "immédiatement" des modifications à la Constitution du Québec en ce qui a trait à la répartition de la carte électorale et au système des élections par scrutin simple. Selon l'ancien bibliothécaire-responsable du Parlement, "ces deux faiblesses les plus frappantes, a-t-il dit, et celles que soient les transformations que subira la Constitution dans les prochaines années, doivent être corrigées dès à présent".

En ce qui concerne l'élection par scrutin simple, M. Bonenfant a apporté d'autres suggestions. Selon lui, la première suggestion relative au vote proportionnel a déjà été employée sans succès. Quant au système électoral français à deux tours, le conférencier estime que cette formule ne paraît pas encore être la meilleure; celle qui présente le plus de critères valables, a-t-il dit, serait celle utilisée en Allemagne fédérale.

"Elle consiste, explique M. Bonenfant, à permettre le vote et pour le candidat et pour le parti de son choix. Cette modalité présente trois grands avantages: a) elle satisfait davantage le désir de l'électeur — b) elle permet de rétablir l'équilibre entre le vote populaire et le vote parlementaire — c) elle offre une représentation plus vraie de la population".

S'adressant à un groupe d'étudiants des classes de Seconde IV et V de l'Académie St-Louis, M. Bonenfant qui demeure professeur à la faculté de Droit de l'Université Laval, a poursuivi une répartition actuelle de la carte électorale était "mauvaise" puisqu'elle aboutissait à ce que la représentation populaire à l'Assemblée nationale ne corresponde pas à la réalité (ex: 44 pour cent des votes libéraux ont donné 70 pour cent de représentation parlementaire).

MODE DE SCRUTIN

En ce qui concerne l'élection par scrutin simple, M. Bonenfant a apporté d'autres suggestions. Selon lui, la première suggestion relative au vote proportionnel a déjà été employée sans succès. Quant au système électoral français à deux tours, le conférencier estime que cette formule ne paraît pas encore être la meilleure; celle qui présente le plus de critères valables, a-t-il dit, serait celle utilisée en Allemagne fédérale.

"Elle consiste, explique M. Bonenfant, à permettre le vote et pour le candidat et pour le parti de son choix. Cette modalité présente trois grands avantages: a) elle satisfait davantage le désir de l'électeur — b) elle permet de rétablir l'équilibre entre le vote populaire et le vote parlementaire — c) elle offre une représentation plus vraie de la population".

"L'exemple le plus près de nous pour illustrer la souveraineté du Québec, a dit M. Bonenfant, c'est sans contredit l'abolition du Conseil législatif en 1968".



● Madame Hughes Lapointe, la femme du lieutenant-gouverneur, recevait Miles Nicole McKinnon, Danielle Standton, Québécoises, Mme Marie Thanh, Vietnamienne, et Mlle Anne-Marie Homère, qu'elle commandait pour le Rallye Tiers-Monde de samedi dont elle commandera la marche.

Le Canada à l'avant-garde dans l'utilisation du béton préfabriqué - Dubuc

QUEBEC (P.C.) — Le Canada fait figure d'avant-garde dans l'utilisation du béton préfabriqué comme mode de construction, a déclaré mardi M. Jacques Dubuc, directeur de l'Institut canadien du béton préfabriqué.

Au cours d'une interview donnée à Québec, où cet organisme tient sa réunion annuelle, M. Dubuc s'est dit d'avis que les méthodes de construction sont archaïques et qu'il faut développer de nouveaux procédés.

Le béton ou les pièces en béton fabriqués dans les usines en sont des exemples.

Le directeur de l'Institut canadien du béton préfabriqué a cité le cas de la région de Québec où, depuis 1963, on voit l'usage grandissant du béton préfabriqué dans la construction d'édifices scolaires et publics.

Il a notamment donné l'exemple du complexe "G" de la cité parlementaire qui est l'édifice public le plus important au Canada où on utilise des éléments de béton préfabriqué; il y en aura pour une valeur de \$2,500,000.

Une centaine de constructeurs de la région de Québec participent à la réunion de l'Institut canadien du béton, de même qu'une délégation de constructeurs du Mexique venus s'initier à l'utilisation du béton préfabriqué dans la construction.



● A l'occasion de son dîner mensuel, l'Association des Femmes de carrière de la Cité de Québec a procédé à l'élection de son nouveau bureau de direction. Apparaissant sur la photo: Mlle Carmelle Leblanc, trésorière, Germaine Huard, vice-présidente, Francine Tremple, présidente et Marie Richard, secrétaire.

Submergés de perplexités (III)

Liberé de ses complexes, le croyant ira-t-il à la messe dimanche, et pourquoi irait-il? La messe catholique, et nous en sommes tous, va à la messe le plus souvent parce que c'est obligatoire sous peine de péché et pour se garder en règle avec Dieu et l'Eglise. Admettons que c'est la plus pauvre des motivations, mais comme est efficace ni je crois ni j'espère qu'elle soit un jour abrogée. Encore est-il souhaitable que les croyants avertis se motivent plus richement.

Pourquoi aller à la messe? Réponse: pour prier. Pourquoi prier? Pour assayer de séduire Dieu, d'attirer ses faveurs, pour convaincre Dieu de nous aimer? Dieu n'est pas à convaincre, qu'il nous aime, il l'a assez prouvé. Par contre le chrétien lui-même demeure à convaincre, s'il prie c'est pour que lui-même change d'attitude et accepte finalement l'amour de Dieu, il ne prie pas pour convertir Dieu mais pour se convertir lui-même.

Pour cela, il lui faut recevoir la parole et la grâce de Dieu. Mais est-il besoin de sortir et de se rendre à l'église pour cela? Matthieu n'écrit-il pas: "Lorsque tu pries, entre dans ta chambre, ferme la porte et prie ton Père dans le secret."? Voilà certes une prière indispensable à ma vie de foi, l'interiorité de mon christianisme. Cette prière profonde, vivante, je puis la faire partout.

Mais je ne suis pas un individu isolé, ni un pur esprit; je suis un humain, membre d'un corps social et moi-même corporel. Je fais corps avec mes frères chrétiens, tout comme mon corps participe à toutes mes attitudes totalement humaines.

On n'est pas facilement chrétien seul, de façon parfois peu ressentie on a besoin de la foi des autres parce que notre être et notre salut sont structurés de manière communautaire. C'est un peuple que Dieu s'est choisi et c'est avec un peuple que Dieu établit une nouvelle Alliance. C'est cette Alliance nouvelle, cet union de Dieu avec tout son peuple que nous devons célébrer, approfondir, resserrer; comment le ferions-nous dans la solitude. Cela ne correspond-il pas rigoureusement à l'affirmation de Matthieu: "Le Christ est toujours présent dans l'assemblée de ses fidèles réunis en son nom."

Les objections ne manquent pas quand même: lassitude, difficulté de recueillement, distraction, défauts de célébrations, critiques de l'homélie, allergie

à certains prêtres ou à certains coparochiens. Indéfiniment les communautés chrétiennes doivent s'employer à restreindre ces inconvénients ainsi qu'à aménager un culte le plus réussi possible. L'activité en cause n'en deviendrait pas pour autant un show scénique comparable à ce qu'offre le monde du spectacle; ce n'est simplement pas du même ordre.

Ce qu'il s'agit en fait d'exprimer à travers la simplicité des signes et des gestes liturgiques c'est la fidélité aux paroles du Christ: "Celui qui mange ma chair et boit mon sang reçoit la vie éternelle." Cela on ne le peut dans le secret de son cœur et de sa chambre.

Quant à la normalité d'un acte humain, elle implique incontestablement l'échange des impressions et des expressions. L'homme a besoin d'exprimer ses joies, ses passions, ses souvenirs, par des célébrations. En pédagogie d'aujourd'hui on insiste énormément, et avec raison, sur les vertus de l'expression verbale et corporelle. Dire par des mots et par des gestes ce qu'on vit intérieurement, c'est littéralement donner du corps à ses sentiments et à ses idées, les faire passer du flou, de l'imprécis et du confus à une consistance réelle.

Au simple point de vue humain, combien de valables amours se dessèchent et s'étiolent faute d'oser s'exprimer, se couler dans des formes même imparfaites? Quand on aime quelqu'un, on doit l'exprimer faute de quoi l'amour dépérit et meurt. Mais peut-on, doit-on exprimer un amour qu'on ne ressent pas? N'y a-t-il pas légions de braves chrétiens qui croient en Dieu, qui l'acceptent assez volontiers, qui s'efforcent de vivre dans une certaine accorde avec Lui mais qui hésiteraient probablement à déclarer qu'ils aiment Dieu? Ils auraient bien tort de confondre une certaine intensité affective avec un réel amour.

La distinction sur ce qu'est l'amour pourrait conduire loin; à nous en tenir à l'avancé de l'excellent auteur de l'Art d'aimer, Erich Fromm, notre difficulté s'amenuise notablement. "L'amour est-il un art? En ce cas, il requiert connaissance et effort. Ou bien l'amour est-il une sensation agréable dont l'expérience est affaire de hasard?" Ainsi l'affectivité sensible perçue est loin d'être l'unique élément de l'amour. On est davantage

dans l'amour dans ces arides moments où, sans ressentir aucunement d'affection sensible à l'égard de quelqu'un, on sait se tenir fidèlement à l'écoute. Aimer n'est plus un sommet de sensibilité, c'est une pure capacité d'attention à l'autre. Que cela requière connaissance et effort, on le comprend mieux, des amours humaines et de notre amour de Dieu.

Ce n'est pas nier la valeur de la présence spirituelle du Christ en nous par la foi que de rappeler que notre nature d'être sensible et sociaux réclame autre chose: la présence du Christ à son Eglise par des signes visibles et actifs. En plus d'être "toujours présent dans l'assemblée des fidèles réunis en son nom", le Christ est présent dans sa Parole, c'est le Christ qui parle et prie par la bouche de ses fidèles. Le Christ est également présent dans le prêtre lorsqu'il préside l'Eucharistie. Il offre celle-ci au nom et même à la place du Christ en personne au point qu'il dit alors "Ceci est mon corps..." L'Eucharistie réalise enfin une dernière présence du Christ sous les apparences du pain et du vin qui sont le corps et le sang du Christ. Dans ce sacrement est présent, d'une façon incomparable, le Christ total et complet, Dieu et homme, d'une façon substantielle et permanente.

D'où il est évident que la messe et la participation qu'on y prend sont inséparables d'une foi certaine au Christ. N'empêche que pour une foule de peu-croyants la messe est aussi précieux bienfait lorsqu'elle constitue pour ce très humble fidèle un temps minimum de recueillement. Il s'arrache un moment aux préoccupations dévorantes de l'existence concrète pour s'adonner à rentrer en lui-même sous un certain regard de Dieu. A quelle profondeur bouleversante ne peut-on attendre si on se recueille dans la lumière du Christ, même présent de façon imprécise, perçu comme l'unique modèle. Celui à qui on se réfère dans les pires moments de découragement, d'humiliation, de détresse, en se disant que c'est alors qu'on lui ressemble le plus. "Je n'ai, écrit Jean-Louis Barrault, qu'à le remercier d'ÊTRE et de RENAITRE à chaque instant dans le meilleur de moi-même." Qui sait si le soin de ce "meilleur de moi-même" n'est pas le plus précieux investissement que je puisse faire; il vaudrait bien les efforts qu'il me coûte.

derrière les faits les institutions

par Jean-Charles BONENFANT

Le centenaire du Manitoba



Mardi, le 12 mai, marquait le centième anniversaire de la sanction par le gouverneur général du Canada de l'Acte du Manitoba ou, pour être plus précis, de "l'Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province du Manitoba". En cette année de centenaire, c'est sans doute l'occasion de rappeler comment naquit la cinquième province du Canada, la première des nouvelles provinces après 1867.

En route vers l'Ouest

Dès le milieu du dix-neuvième siècle, quelques hommes politiques canadiens, voyant au sud les Américains pénétrer à l'intérieur du continent, avaient rêvé de développer des colonies au-delà des Grands Lacs, mais jusqu'aux Montagnes Rocheuses, le territoire appartenait à la puissante compagnie de la Baie d'Hudson, et seul un modeste établissement, celui de Lord Selkirk, était né sur la rivière Rouge dans la région où s'élève aujourd'hui la ville de Winnipeg. Dans l'esprit des Pères de la Confédération, la réunion des colonies en une seule devait faciliter l'acquisition des vastes espaces de l'Ouest et, dans le texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ils placèrent l'article 146 qui prévoyait une procédure permettant de rattacher au Canada les territoires du Nord-Ouest. A la suite des tractations qu'il sera peut-être intéressant de raconter lorsqu'on en fêtera l'anniversaire en juin prochain, il devint évident que le marché serait conclu et c'est pourquoi, au printemps de 1870, il fallut organiser le territoire et surtout créer des cadres politiques et administratifs pour les

quelque vingt mille habitants de la région de la rivière Rouge. La plupart étaient des Métis descendants d'Indiens et de Blancs français ou écossais. Le gouvernement fédéral se montra fort malhumble et parfois même injuste à leur égard au cours de l'automne de 1869, ce qui donna lieu à la première affaire Riel. George-Etienne Cartier s'efforça de faire oublier le passé et d'assurer l'avenir par une constitution libérale.

Constitution du Manitoba

La loi qui fut discutée à la Chambre des Communes au début de mai 1870 est la constitution formelle du Manitoba. Elle en traçait tout d'abord les limites géographiques qui furent étendues plus tard, la dernière fois en 1912, par l'addition d'une partie du district du Keewatin. On prévoyait ensuite que la nouvelle province serait représentée au Sénat par deux membres avec augmentation en proportion de la population jusqu'à quatre. Plus tard, en 1915, le Manitoba se vit attribuer au Sénat les six sièges qu'il possède aujourd'hui. La première représentation à la Chambre des Communes devait être de quatre membres; elle est de 13 depuis la redistribution de 1966.

Les principales dispositions avaient trait à la constitution interne de la province qu'on avait conçue à l'image de celle du Québec. En effet, la Législature devait être composée de deux chambres, un conseil législatif et une assemblée législative. Le premier devait être formé de sept membres, nombre qui, quatre ans plus tard, pourrait être porté à douze. Les conseillers devaient être nommés à vie. Le conseil fut aboli en 1876. Pour les élections à l'Assemblée légis-

lative, la Province était divisée en vingt-quatre circonscriptions devant élire chacune un député. Cette composition a varié à travers l'histoire. Le Manitoba a même déjà eu des circonscriptions comme Winnipeg élisant plusieurs députés et il a été la première province du Canada à pratiquer des redistributions électorales méthodiques et indépendantes des intérêts politiques. L'Assemblée législative compte maintenant cinquante-sept députés.

Dualité scolaire et linguistique

Mais ce en quoi la constitution du Manitoba de 1870 ressemblait le plus à celle du Québec, c'était par ses articles 22 et 23. Le premier reproduisait l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en y ajoutant quelques mots. En effet, les écoles séparées, c'est-à-dire religieuses, étaient protégées non seulement si elles existaient en vertu de la loi, comme on l'avait prévu en 1867, mais même si elles n'existaient qu'en vertu de la coutume. On sait que cette protection devait vingt ans plus tard se révéler illusoire.

L'article 23 prévoyait dans les chambres et devant les tribunaux une dualité linguistique semblable à celle édictée pour le Québec à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord. Bref, on rêva de créer dans l'Ouest une réplique du Québec. Des changements considérables dans la composition de la population devaient rapidement briser ce rêve et empêcher que se développe un Canada qui aurait peut-être été différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Nous verrons dans une prochaine chronique comment le Manitoba devint une province unilingue anglaise.

LA PAROLE est aux lecteurs

Le RALLYE TIERS-MONDE, une solution ?

Pour la deuxième année consécutive, la population du Québec fera marcher ses souliers lors du Rallye Tiers-Monde. Cette longue marche a pour but de recueillir des fonds qui seront distribués aux divers organismes d'aide aux pays en voie de développement: ces organismes, selon leurs buts et leur programme d'aide, se serviront de ces revenus pour financer leurs actions. L'éveil de la population aux pays en

voie de développement constitue le va sans dire, une des priorités à atteindre à cette occasion. Pourquoi les gens marchent-ils? Quel sont les effets concrets d'une telle entreprise? Les problèmes dont se préoccupe le Rallye Tiers-Monde sont-ils les vrais problèmes des pays en voie de développement? Les structures d'aide à ces pays sont-elles à repenser? Voilà autant de questions aux-

quelles chaque marcheur devra permettre de dire avec un air angoussé: "Les gouvernements, les "trusts", c'est trop fort pour nous, d'autres ont déjà essayé et..." C'est là la mentalité qu'il faut changer: nous les marcheurs, ayons le courage de marcher jusqu'au bout, plus loin que les vingt mille, plus loin que l'éternelle vision de l'enfant qui n'a pas de quoi se vêtir et de quoi manger.

Nous ne pouvons plus nous permettre de dire avec un air angoussé: "Les gouvernements, les "trusts", c'est trop fort pour nous, d'autres ont déjà essayé et..." C'est là la mentalité qu'il faut changer: nous les marcheurs, ayons le courage de marcher jusqu'au bout, plus loin que les vingt mille, plus loin que l'éternelle vision de l'enfant qui n'a pas de quoi se vêtir et de quoi manger.

Je suis d'accord, il faut éveiller la population nord-américaine au Tiers-Monde, il y a un chemin à faire, quand le temps sera venu, on verra la population aux véritables problèmes du Tiers-Monde. Mais, en attendant, le Rallye ne risque-t-il pas d'entrer lui aussi dans la tradition d'une charité mesquine et embryonnaire?

Les pays en voie de développement sont victimes, il est vrai, de problèmes internes, mais, à la source, le mal provient d'une politique intéressée des pays "étrangers amis charitables". Le Rallye Tiers-Monde devrait justement sensibiliser la marée des marcheurs et des commanditaires sur les effets néfastes de la politique des gouvernements et des financiers envers les pays en voie de développement. Il faut, et cela urge, que de nouvelles structures d'aide soient formées, que des relations commerciales équitables existent entre les gouvernements riches et pauvres. Il faut que les financiers ou groupes financiers prennent conscience de l'illogisme de la situation; le programme d'investissements d'une masse de capitaux ne suffit pas pour développer un pays s'il n'est pas accompagné de la mise en place d'une infrastructure solide. Pouvons-

nous rester indifférents devant ce problème politique et économique?

Nous ne pouvons plus nous permettre de dire avec un air angoussé: "Les gouvernements, les "trusts", c'est trop fort pour nous, d'autres ont déjà essayé et..." C'est là la mentalité qu'il faut changer: nous les marcheurs, ayons le courage de marcher jusqu'au bout, plus loin que les vingt mille, plus loin que l'éternelle vision de l'enfant qui n'a pas de quoi se vêtir et de quoi manger.

Les immigrants et les francophones

Monsieur le Directeur, A la suite du scrutin du 29 avril, je voudrais apporter quelques réflexions, concernant les immigrants. L'autre jour, une dame néo-canadienne téléphonait à une "ligne ouverte" pour dire que beaucoup de Néo-Québécois sont sympathiques aux Canadiens français. Alors, comment expliquer que: 1—dans Laurier, monsieur René Lévesque, qui est allé au moins trois fois rencontrer les Néo-Canadiens pour leur expliquer les options du Parti québécois, n'ait pas eu leur appui? Ils l'ont applaudi à tout rompre, se levant pour mieux l'ovationner. Et quand est arrivé le scrutin, ils ont voté massivement contre lui, voire globalement. Comment peut-on se fier à de telles gens?

2—Les immigrants doivent se convaincre qu'il n'est pas nécessaire de fréquenter l'école anglaise pour devenir bilingues. Les seuls vrais bilingues au Québec, sont les Canadiens français et ils ont fréquenté l'école francophone. Les Anglais attirent les immigrants, pour remplir leurs écoles, qui seraient passablement vides sans eux. N'oublions pas que le premier ministre Bourassa a promis que la LANGUE DE TRAVAIL SERAIT LE FRANÇAIS, alors... Il vaut mieux l'apprendre tout de suite.

3—Je suppose que l'émigre en Suisse italienne, avec un groupe de Canadiens français. Nous demandons des écoles françaises pour nos enfants, ayant un jour l'intention d'a-

Marchons, oui, mais regardons toujours en face le vrai problème du Tiers-Monde: les méthodes utilisées par certains régimes politiques et financiers pour s'enrichir et se surdévelopper.

Le 16 mai, à Québec, marchons, mais marchons avec la mentalité de ceux qui sont lâbas et qui doivent faire face aux vrais problèmes.

Richard Pinard, 960, Ramond-Casgrain, Québec 6.

Note de lecture

Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce (*)

Beaucoup d'historiens ont fouillé les archives de nos paroisses, de nos villages et sont allés presque dans les trésors les plus poussiéreux des greffes ou des archives gouvernementales pour y puiser une intarissable richesse d'événements. Mais peu ont su le faire avec autant de méthode, de patience et de succès que monsieur l'abbé Honorius Provost, m.a., qui vient d'ajouter à ses œuvres, le deuxième tome de l'histoire de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, soit l'histoire civile de cette région si originale de notre province. Il avait, dans un premier tome portant sur l'histoire religieuse de Sainte-Marie, entrepris un travail audacieux et magistral qui se voulait le plus complet possible. Et pourtant, si considérable et si imposant fut-il, ce travail devait être suivi d'un autre ouvrage, d'un complément au premier tome, soit l'histoire civile de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce.

On aurait tort de croire que cette oeuvre ne s'inscrit que dans un cadre très limité, celui d'une paroisse, d'un village. Si Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce est le centre de l'ouvrage, comment l'auteur pouvait-il en raconter l'histoire sans déborder cette limite. Et voilà ce qui donne un caractère particulièrement intéressant à l'oeuvre de l'abbé Provost puisque pour lui, raconter Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, c'était aussi raconter toute l'histoire de la Vallée de la Chaudière, voire même de toute cette région grouillante d'activités, marquée des exploits les plus nobles, des aventures les plus pétillantes du Canada français.

En entreprenant ce travail, l'auteur ne se proposait pas non plus de dresser l'arbre généalogique de toutes les familles de la Beauce — bien que plusieurs y trouveront les noms de leurs ancêtres — mais voulait faire connaître des événements qui se déroulaient dans cette partie de notre province, il y a 200, 150 ou 100 ans. L'auteur parle de l'époque seigneuriale, des premiers colons et de ceux qui leur ont succédé, il y raconte l'histoire militaire, celle de l'administration, des communications, de l'économie, et le reste.

Il est évident que "Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, Tome II, Histoire civile" intéressera au plus haut degré les premiers concernés, soit les gens de la région de la Beauce. Mais il trouvera aussi une place précieuse dans la bibliothèque des historiens, des chercheurs, des journalistes, des amateurs d'histoire, d'anecdotes, de souvenirs, de documents.

On a dit de l'auteur: "Il a écrit l'histoire de sa paroisse avec soin, avec amour et même avec humour... en y consacrant plus de vingt ans de loisirs dans les loisirs de ses fonctions". Tant de persévérance et un si grand désir d'être précis et intéressants font de "Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce", une oeuvre qui mérite d'être lue et consultée.

R.B.

* SAINT-MARIE DE LA NOUVELLE-BEAUCE (Tome II: Histoire civile), un volume illustré de 816 pages, sous couverture artistique, est en vente au prix de \$1.00 à la Librairie de l'Action où l'on peut aussi se procurer le Tome I (Histoire religieuse) au prix de \$7.50.

La France nous donne une leçon

En rejetant le film l'Initiation, qui aurait cru que la France aurait pu un jour rougir de la province de Québec? "Et le rédacteur de Figaro, à Paris, de renchérir: "Elle qui était considérée naguère comme une province quelque peu bégueule, ointe plus que baignée par l'eau bénite du St-Laurent? Personne!"

Ainsi donc, au Festival cinématographique de Cannes, avec le Japon et le Danemark, le Québec a été mis à l'index parce que sa production a été jugée trop érotique. Avec certains journalistes qui n'ont pas peur des mots, je me suis élevé avec véhémence, en diverses occasions, contre l'érotisme et la pornographie en train de conquérir le Québec, dans nos salles de cinéma. Les événements de France nous donnent entièrement raison.

M. Roger Bruneau, n'écrit-il pas tout récemment en page

4 de ce quotidien: "Les plus grands succès du cinéma ne sont-ils pas ces films dégoûtants tournés avec tellement de réalisme que le spectateur croit vivre lui-même les scènes dégradantes dont il se régale?... Les journaux les plus lus ne sont pas ceux qui diffusent la logique, la morale et le bon sens, mais ceux qui propagent l'érotisme et la pornographie". Nous avions donc raison de nous élever contre cette vague d'érotisme et de pornographie en train de faire ses ravages sur notre sol, et d'empoisonner et les coeurs et les esprits, sans que l'eau du St-Laurent se transforme en eau-bénite!...

Nous en avons assez de ce raz-de-marée ordurier... Bien sûr, nous ne demandons pas que nos journaux deviennent une réplique de telle "Semaine religieuse", ou d'un bulletin des Enfants de Marie. Mais ce que nous voulons et que nous exigeons, c'est que l'on cesse tout ostracisme contre les valeurs les plus authentiques de l'activité humaine.

Il faudrait, de toute urgence, que des comités se forment pour exiger des pouvoirs publics, le rétablissement d'une censure qui verra, une fois pour toutes, à mettre un frein à ce déferlement d'érotisme et de pornographie sur les écrans cinématographiques du Québec. Il ne faudrait pas que l'étranger, sortant de notre pays, pour entrer chez lui, emporte le souvenir amer d'un Québec livré à lui-même, à l'exemple de SO-DOME ET GOMORRHE.

H. Beaudet - HENRYVONNE 5279 St-Denis, Montréal.

LA PAROLE est aux lecteurs

Pour être publié, tout texte soumis doit: 1—porter le nom et l'adresse véritable de l'auteur. Nous n'acceptons ni pseudonymes ni simples initiales. 2—être bref et précis (environ 500 mots au maximum) et ne traiter qu'un seul sujet à la fois. 3—se rapporter à l'actualité, à des problèmes d'intérêt public. 4—bannir toute allusion à la réputation, à des attaques personnelles, propos ou termes injurieux, etc. 5—diviser ce qui relève de la simple propagande ou de la publicité. LES OPINIONS publiées sous cette rubrique ne reflètent pas nécessairement celles de la rédaction et n'engagent que leurs auteurs.

Le nouveau gouvernement québécois est examiné avec soin à Paris

PARIS (AFP) — La composition du nouveau gouvernement que vient de constituer au Québec M. Robert Bourassa, a été examinée à Paris avec beaucoup d'intérêt, mais il est apparu assez difficile de formuler une opinion.

C'est qu'en effet, la grande majorité des ministres — à l'exception, bien sûr, de ceux qui faisaient déjà partie du cabinet Jean Lesage — sont assez mal connus.

On ne saurait donc se prononcer sur le degré de coopération plus ou moins inconditionnelle du nouveau ministre avec le gouvernement fédéral d'Ottawa. Il est au reste assez probable qu'il se manifesterait, avec le temps, un certain nombre de tendances. On peut seulement constater que la représentation anglophone y a plus de poids que dans les précédents cabinets de l'Union nationale.

On s'attache d'autre part, plus spécialement à Paris, à la personnalité du responsable des Affaires intergouvernementales. Les activités de M. Gérard Levesque, lorsqu'il était ministre de M. Lesage, l'avaient fait apparaître comme un homme courtis et capable. C'est donc favorablement qu'on a accueilli l'annonce de sa nomination.

On attend maintenant, à Paris de voir à l'oeuvre le cabinet de M. Bourassa, qui a à faire face à des problèmes économiques et ne peut ignorer l'importance du courant autonomiste. A cet égard, on se demande si une quelconque formule du "statut particulier" pour le Québec que réclamait autrefois M. Lesage.

En tout état de cause, les observateurs parisiens tiennent pour assuré que les dirigeants français sont disposés à poursuivre au maximum avec le nouveau gouvernement québécois l'effort de coopération qui avait été amorcé, d'ailleurs, sous un gouvernement libéral.

Allard quittera son poste de délégué général

QUÉBEC (PC) — Le général Jean-Victor Allard, âgé de 56 ans, quittera d'ici peu son poste de délégué général du Québec aux États-Unis afin d'occuper d'importantes fonctions dans l'entreprise privée.

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, avait lui-même annoncé mardi le prochain départ de M. Allard, tout en mentionnant qu'il comptait le rencontrer afin de discuter d'autres possibilités pour lui de servir le Québec.

Une source gouvernementale a affirmé que le général Allard quittera définitivement son poste de New York et n'acceptera aucune autre fonction, étant déjà lié à une entreprise privée. L'ancien premier ministre du

Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, avait annoncé la nomination du général Allard le 3 septembre 1969 et ce dernier était entré en fonctions le 17 septembre.

M. Allard, qui venait de prendre sa retraite des Forces armées canadiennes, remplaçait M. Charles Charrier, devenu commissaire général aux relations publiques à Montréal.

Après avoir participé à la deuxième guerre mondiale, le général Allard a atteint le sommet de sa carrière en juillet 1966 lorsqu'il a été promu général et nommé chef de l'état-major de la Défense canadienne.

M. Bourassa n'a pas encore fait connaître le nom du remplaçant éventuel de M. Allard.

Huit anciens chauffeurs de Lapalme comparaitront en Cour

MONTREAL — (P.C.) — Huit anciens chauffeurs de la firme G. Lapalme Inc. comparaitront le 20 mai devant la Cour municipale sous l'inculpation de conspiration et d'intimidation.

Mardi, lors de leur mise en accusation, sept se sont vus accorder la liberté provisoire contre des cautions variant, suivant les cas, entre \$100 et \$200. Quant au huitième, le juge Marcel Marier a ordonné de le garder en détention préventive, la Couronne ayant fait valoir qu'il était impliqué dans de récentes activités de harcèlement contre les chauffeurs des camions postaux.

Les huit inculpés sont accusés d'avoir suivi les camions postaux et d'en avoir harcelé les chauffeurs chargés de la levée du courrier.

Contre le gouvernement de 62

Accusation "d'intentions malveillantes" à la suite d'une disqualification

MONTREAL (PC) — Le plaignant dans la poursuite judiciaire au sujet d'une présumée fraude de \$3.000.000 au ministère provincial des Richesses naturelles, en 1962, a prétendu qu'il y a eu des "intentions malveillantes" dans la disqualification de deux concessions de mines d'or dans le nord du Québec.

Me Guy Gilbert, procureur pour 20th Century Mining, Co. Ltd. de Toronto, a demandé la permission d'utiliser certains états financiers du ministère des Richesses naturelles pour prouver qu'il y a eu de la "disqualification légale" au moment où on a accepté des paiements tardifs pour le renouvellement des concessions minières.

"Nous désirons prouver qu'il y avait une tolérance légale au sein du ministère et prouver que la raison pour laquelle on n'a pas fait appel à cette tolérance dans ce cas particulier, en est une d'intention malveillante".

Le juge Henri Drouin a indiqué qu'il fera connaître sa réponse à ce sujet, aujourd'hui. La poursuite prétend que 20th Century Mining a perdu ses droits sur deux concessions de mines d'or dans la région de Malartic, près d'Amos, en 1962, par suite d'une entente négociée par un employé du ministère des Richesses naturelles et un prospecteur.

Drapeau ne veut pas de défilé en son honneur

MONTREAL (P.C.) — Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ne veut pas entendre parler de défilé en son honneur, à son retour d'Amsterdam, qui est prévu pour dimanche.

Des groupements de citoyens ont indiqué qu'ils iront accueillir M. Drapeau à son arrivée, à Dorval, pour lui témoigner l'admiration des Montréalais à son égard, après qu'il eut obtenu, mardi, que les Jeux Olympiques d'été de 1976 soient présentés à Montréal.

Informé par un de ses secrétaires particuliers de l'intention de certains citoyens, le maire de Montréal a fait savoir qu'il ne tenait pas du tout à ce qu'une telle organisation soit mise sur pied.

Les personnes citées dans la poursuite sont François Roux, ancien registraire des mines, et Ray Carson, un prospecteur. Trois compagnies minières sont aussi impliquées, soit Lyzard Holding Ltd. et Black Cliff Mines Ltd. de Toronto, et Hancock Investment Corp Ltd., de Nassau.

La poursuite déclare que Carson a versé un pot-de-vin à Roux pour qu'il refuse le renouvellement des deux concessions minières et que Roux a ensuite participé aux démarches d'achat.

Les concessions ont été déclarées "nulles" le 16 octobre 1962, soit trois jours après la fin de la période normale de dix jours de grâce.

Les deux hommes ont été acquittés d'accusations de fraude en 1965, relativement au même incident.

SICO
QUINCAILLERIE
CORRIVEAU INC.
1744 ch. St-Louis, Sillery, 843-1901
3400 Quatre-Bourgeois, Ste-Foy
657-6121

SICO
24 Côte de la Fabrique
Tél.: 529-6617

SICO
QUINCAILLERIE
deslauriers inc.
8465 boul. Henri-Bourassa,
Charlesbourg, 623-1577

SICO
Woolco
Giffard - 667-3130
Lévis - 833-3221

SICO
Centre d'Achats La Canardière
Tél.: 661-7711

grande vente à l'enseigne

de vrais spéciaux



QUALITE MEDAILLE D'OR

PEINTURE
SICO
PAINT

émail fini velours



VELOURS-OPAC

(114-111) blanc pour l'intérieur

Inodore. UNE SEULE COUCHE SUFFIT. Allie la facilité de lavage d'un émail avec la richesse et le luxe d'un fini mat. Convient pour toutes les pièces de la maison où vous voulez donner une touche de perfection.

\$9.49
prix rég. \$14.49
rabais \$5.00
SPÉCIAL le gallon

émail semi lustré



SIGOVEL

(130-110) blanc pour l'intérieur

Email inodore au fini semi-lustré pour murs, plafonds, et boiseries de toutes les pièces de la maison. Reconnu dans les écoles et les institutions pour sa résistance à l'usure et au lavage. Ne contient aucun produit toxique; recommandé pour les chambres et les meubles d'enfants.

\$8.49
prix rég. \$12.35
rabais \$3.86
SPÉCIAL le gallon

peinture d'extérieur

protection assurée pour de longues années



SICOPAC

(140-111) blanc pour l'extérieur

UNE COUCHE SUFFIT. Peinture à l'alkyde. Garde un blanc éclatant et un fini lustré pour de longues années. Contient du PC-71 qui la rend résistante au pelage, au cloquage et au feu, elle ne propage pas la flamme.

\$9.49
prix rég. \$14.49
rabais \$5.00
SPÉCIAL le gallon

latex super résistant



SICO-TEX

(260-110) blanc pour l'extérieur

Peinture d'extérieur au latex acrylique contenant M-57, un agent spécial qui combat efficacement l'attaque et la croissance des bactéries et des moisissures. Résistante au pelage, au cloquage et au feu, elle ne propage pas la flamme.

\$8.49
prix rég. \$12.35
rabais \$3.86
SPÉCIAL le gallon

APPRÊT À L'HUILE nouvelle formule améliorée

SICOPRIM

(145-110) blanc pour le bois à l'extérieur

Contient le fongicide M-57 qui empêche la prolifération des bactéries et la croissance des moisissures.

\$8.49
prix rég. \$12.35
rabais \$3.86
SPÉCIAL le gallon

ÉMAIL À PLANCHER

FLEXICO

(151-617) gris pour l'intérieur et l'extérieur

Email renforcé d'ester d'époxyde. S'utilise efficacement sur le bois, le métal et la maçonnerie. Résistance exceptionnelle à l'usure, aux rayures, aux chocs et aux intempéries.

\$8.49
prix rég. \$12.35
rabais \$3.86
SPÉCIAL le gallon

autres produits de première qualité SICO

NOUVEAU! émail semi-lustré au latex pour l'intérieur

PERLATEX
(163-110) blanc
Donne un fini semi-lustré très doux qui se lave facilement et qui ne retient pas la saleté. Il sèche rapidement et ne jaunit pas. A base de latex 100% acrylique. Les instruments se lavent à l'eau.

Protégez votre maison avec SICOPUR

SICOPUR série 140
Mélange d'huiles et de résines alkyles spécialement conçu pour affronter les rigueurs du climat canadien. Résiste au pelage, au cloquage et aux moisissures. Super blanc titane et vaste choix de couleurs préparées.

ÉMAIL À PISCINES

SICOCÉAN (760-110) blanc mouette
Particulièrement résistant à l'eau. Sèche très vite: 3 heures. Indispensable pour les piscines et les accessoires de la natation (bouées, cabines, tremplin, mobilier, etc.). Aussi disponible en bleu limpide et vert cristallin.
Prix rég. \$15.20
Spécial \$11.95 le gallon

REPOUSS-O
772-115
IMPERMÉABILISE BÉTON et MAÇONNERIE
Repouss-O est un préservatif inodore à base de silicone absolument hydrofuge. Il empêche les surfaces de se salir et prévient les dépôts dus au gel.
Prix régulier \$8.45
spécial \$6.75 le gallon

peinture-émail
inodore, très résistante aux chocs
SICOLUX
SÉRIE 150
Fini très brillant. Idéal pour cuisines, armoires, salles de bains, meubles, réfrigérateurs, etc. S'emploie aussi à l'extérieur. Blanc et couleurs préparées.

PEINTURE ALUMINIUM pour l'intérieur et l'extérieur

SICOLUM
170-120
Son beau fini argent donne une protection garantie contre les intempéries. Sa pellicule métallique réfléchit aussi les rayons du soleil.
PRIX RÉGULIER \$11.60
\$7.90 le gallon
SPÉCIAL

SICO Daquet
545 est, St-Joseph, Québec, P.Q. — 524-5121

SICO JUNEAU & FRERE INC.
550, 3e Avenue, Québec
Livraison: Québec métropolitain 524-2502

SICO J.-P. BOUCHARD
Épicier-Licencié
55, avenue Ruel, Ville Montmorency. Tél.: 661-6991

SICO BOUCHARD & MORIN ENR.
Bois et Matériaux de Construction
2211, Terrasse Cadiéux, Courville. Tél.: 663-3449

SICO QUINCAILLERIE FRIGON ENR.
2378, Maufils, Québec. Tél.: 661-3776

SICO FLIBOTTE & FILS LTEE
666, Des Oblats, Québec. Tél.: 525-7953

SICO ALIMENTATION DES MEULES ENR.
1385, Des Meules, Québec. Tél.: 525-4991

SICO COLORIS (Québec) INC.
2542, boul. Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-9475

SICO QUINCAILLERIE POPULAIRE ENR.
3430 Mgr. Gauthier, Giffard. Tél.: 627-2966

SICO PIERRE CHS GRENIER INC.
182, ave. Plante, Ville Vanier. Tél.: 527-8677

SICO QUINCAILLERIE J.-N. LAFLETTE ENR.
1143, rue Commerciale, St-Romuald. Tél.: 839-8817

SICO BROSSEAU & FRERES LTEE
631, 3e Avenue, Québec. Tél.: 522-1541 — 522-1955

SICO MODERN PLYWOOD LTD
Matériaux de Construction
74, boul. Pie XI, Ville Bélar. Tél.: 842-1911

Réactions canadiennes à l'annonce de Montréal comme site des Jeux Olympiques de '76

Trudeau se dit enchanté

WELLINGTON (PC) — Le premier ministre Trudeau a fait savoir, aujourd'hui, qu'il est "naturellement enchanté" que Montréal ait obtenu les Jeux olympiques d'été de 1976, mais il a exprimé en même temps son regret de l'échec de Vancouver à obtenir les jeux d'hiver.

Le chef du gouvernement cana-

dien, en visite présentement en Nouvelle-Zélande, s'est dit assuré que Montréal saura faire un succès de cet événement sportif exaltant.

Quant au comité d'organisation de Vancouver, le premier ministre a déclaré: "Je les ai pressés de renouveler leur candidature" pour les jeux d'hiver de 1980.

Félicitations de Bourassa

QUEBEC (P.C.) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a envoyé un télégramme de félicitations au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui a décroché pour sa municipalité les Jeux olympiques d'été pour 1976.

Voici le texte du télégramme:

Dans la Ville-Reine

"Le Canada saura donner un cachet grandiose aux Jeux Olympiques"

TORONTO (P.C.) — Bien que la candidature de Toronto pour les Jeux olympiques de 1976 n'ait pas été retenue par le Comité olympique canadien, lors de la compétition préliminaire, les milieux politiques de la Ville-Reine se félicitaient, mardi soir, du succès de la ville de Montréal.

Le maire de Toronto, M. William Denison, s'est dit persuadé "que le Canada saura donner un cachet grandiose aux Jeux olympiques".

"Toronto, dit-il, aurait pu mieux faire, mais Montréal a peut-être dépensé plus d'efforts. Je pense que tout le Canada devra contribuer à faire des Jeux olympiques un succès".

M. William Allen, ancien président du conseil municipal de Toronto-metropolitain, qui se trouvait à Montréal, a dit: "Je ne vois, pour le moment, aucune autre ville où il fait aussi bon de vivre. Je n'ai que de l'admiration pour le maire Drapeau. Ce qui me fait réellement plaisir c'est de voir que le Canada l'ait emporté sur la Russie et les Etats-Unis".

"Apprends la décision du choix de Montréal comme site des Jeux olympiques. Ne saurais vous dire toute la satisfaction que me procure cette décision. En mon nom personnel, au nom du gouvernement du Québec et de tous les Québécois, je veux féliciter bien sincèrement les autorités de Montréal pour cet autre succès éclatant".

A UNE VOIX PRES

Il a précisé qu'il en a coûté \$50,000 à la ville de Toronto pour poser sa candidature et qu'elle a failli l'emporter à une voix près.

En effet, dit-il, lors du vote, Montréal avait été choisie par 19 voix, contre 18 pour Toronto.

PARTIE REMISE

L'échevin Alan Lamport, qui avait secondé M. Allen quand ce dernier défendait la candidature de Toronto devant le Comité olympique canadien, a déclaré: "Ce n'est que partie remise. Nous aurons, d'ici quelques années, un stade fermé et nous postulerons les Jeux de 1982".

Quant à M. Barney Danson, L.-York North, il estime que si Toronto a perdu, c'est que "nous avons accordé aux problèmes sociaux la première priorité". Et il rappelle que Toronto a demandé une part plus grande que Montréal des fonds fédéraux pour le logement et autres projets similaires.

D'après la CSN et la FTQ

Ces Jeux ne donneront pas plus de pain à manger aux pauvres

MONTREAL (PC) — Montréal a peut-être obtenu les Jeux Olympiques d'été de 1976, mais "les pauvres n'auront pas de pain à manger", ont souligné des porte-parole des deux grandes fédérations ouvrières du Québec.

Ces critiques ont été formulées par Fernand Daoust, secrétaire-général de la Fédération des travailleurs du Québec et Michel Chartrand, président du conseil de Montréal de la Confédération des syndicats nationaux.

La FTQ et la CSN représentent plus de 500,000 travailleurs du Québec.

M. Daoust a indiqué que l'appui massif qui a été manifesté devant la victoire montréalaise à Amsterdam, mardi, ne signifie pas que la présente administration municipale sera reportée au pouvoir sans opposition, lors des élections qui auront lieu cet automne.

Les groupes de citoyens et les mouvements ouvriers s'intéresseront davantage à la politique, a-t-il dit.

M. Daoust a exprimé l'espoir que les dirigeants municipaux consacreront autant d'efforts à la lutte contre la pauvreté qu'ils l'ont fait pour obtenir les Jeux.

M. Chartrand, pour sa part, met en doute le succès de cette gigantesque entreprise.

La société québécoise qui fait tellement de bruit autour de la lutte contre la pauvreté devrait sortir de la rue et faire quelque chose de concret. Je ne crois pas que l'Expo 67 a créé des emplois.

"Une vraie politique de l'habitation et une vraie guerre contre la pauvreté, auraient produit

Selon 6 comités de citoyens de la Métropole

Les pauvres ne retireront aucun bénéfice des Jeux Olympiques

MONTREAL (P.C.) — Des porte-parole de six comités de citoyens demeurant dans des secteurs à faible revenu, ont déclaré, mercredi, que les pauvres de la métropole ne retireront aucun bénéfice des Jeux olympiques d'été de 1976, à Montréal.

Un rapport rendu public, au cours d'une conférence de presse, par Peter Katodotis, un travailleur social dans le secteur sud de la métropole, souligne qu'il "est dégoûtant de voir que certains problèmes dans le domaine de l'habitation peuvent seulement être solutionnés par la présentation des Jeux".

Un autre rapport, présenté par l'Association des citoyens de Milton Park, qui représente des citoyens du centre-ville, demande à l'administration municipale de geler les taux de location afin d'assurer que personne ne soit "jeté dans la rue et remplacé par des touristes, comme ce fut le cas lors de l'Expo 67".

Le maire Jean Drapeau, qui a présidé aux démarches pour l'obtention des Jeux, a déclaré que le village olympique qui sera construit, au coût de \$120,000,000, pour recevoir les athlètes qui participeront aux Jeux, sera ensuite transformé en unités de logements à prix modique.

Mais un rapport publié par un conseil du développement social indique que 25,000 logements du genre devaient être construits avant l'Expo 67, mais que seulement 2,160 ont été érigés jusqu'à maintenant.

Les porte-parole des différents groupes ont soutenu que Montréal n'aurait pas dû poser sa candidature pour les Jeux olympiques, puisque les projets d'habitation et de bien-être sont plus importants.

Gerry Murray, un porte-parole pour un comité anti-pauvreté de Verdun, a noté que ce projet sportif pourra créer quelques nouveaux emplois, mais "c'est seulement une relance économique temporaire".

Dentiers de plus de deux ans?

Les dentiers — et surtout les anciens dentiers — sont plus difficiles à maintenir propres que les dents naturelles. Et tout brossage énergique à l'aide de pâtes ou de poudres abrasives peut endommager ou rayer les dentiers.

C'est pourquoi tant de dentiers recommandent maintenant de nettoyer les dentiers par trempage dans le KLEENITE d'entretien et comode. La formule du KLEENITE agit de 3 façons — (1) détergente (2) oxygénation active (3) solvante — qui agit dans les moindres fissures, pénètre les endroits que la brosse ne peut atteindre, et aide à dissoudre le film et les taches. Plus le dentier est propre, et plus les résultats sont spectaculaires... grâce au nettoyant pour dentier KLEENITE!

l'Épargne qui rapporte gros, gros

CERTIFICATS D'ÉPARGNE
8.57%
INTÉRÊT SIMPLE

ÉPARGNE VÉRITABLE
6.12%
+\$1000 D'ASSURANCE-VIE

JUSQU'À
7.34%
SUR LES DÉPÔTS À TERME

Vous travaillez dur pour épargner. Pour que vos épargnes travaillent fort pour vous, placez-les dans des valeurs qui rapportent "gros". Vous vous préparerez ainsi des jours ensoleillés. Les certificats d'épargne B.C.N. sont disponibles en multiples de \$10 et peuvent être encaissés en tout temps. Vous profiterez aussi d'un excellent rendement de vos dépôts à terme B.C.N. (dépôt initial minimum: \$1000). Enfin, le compte d'épargne véritable, en plus de rapporter de gros intérêts, vous fait bénéficier d'une assurance-vie de \$1000, selon les dispositions du plan A.V.E., sans frais pour vous.

Banque Canadienne Nationale

la Banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

Tout en regrettant que Vancouver soit écartée

Benson se déclare heureux du choix de Montréal

OTTAWA (PC) — M. Edgar Benson, ministre fédéral des Finances, s'est déclaré heureux, mardi, que Montréal ait été finalement choisie pour présenter les Jeux olympiques d'été de 1976, tout en regrettant que Vancouver n'ait pu obtenir le privilège d'accueillir le Jeux d'hiver de la même année.

Aux journalistes qui l'interrogeaient, M. Benson a dit qu'il ne pensait pas que M. Jean Drapeau, maire de Montréal, se mettrait tout de suite en quête des fonds nécessaires pour l'érection du village olympique et de tous les travaux d'infrastructure qui s'y rattachent.

On ne dispose, pour le moment, d'aucune estimation des sommes que le gouvernement fédéral serait prêt à consacrer

à cet événement. M. Arthur Laing, ministre des Travaux publics, et M. Robert Andras, ministre responsable de la politique du logement, étaient tous les deux absents d'Ottawa, mardi.

On sait que le gouvernement fédéral était prêt à accorder \$10 millions à la ville de Vancouver si elle était choisie pour les Jeux d'hiver. Mais, les Jeux d'été vont coûter bien plus.

AMERTUME A L'OUEST

Les députés de l'Ouest canadien font remarquer avec amertume que leur région devra payer la note pour ce qu'ils appellent "un autre Expo-67", tandis que l'Ouest n'en tire rien.

M. Jack Horner (PC) — Crowfoot, Alberta a fait un commen-

taire dans ce sens quand il a dit que ce sont les agriculteurs de l'Ouest qui devront payer la note pour les olympiques de Montréal.

De l'avis de certains observateurs politiques, la décision du COI vient à point nommé à la rescousse de M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, qui a promis la création de 100,000 nouveaux emplois d'ici 1971.

Par contre, disent-ils, c'est M. Trudeau qui va avoir maille à partir avec l'Ouest, surtout si l'aide fédérale à Montréal sera supérieure à celle normalement accordée aux Prairies. La tournée que M. Trudeau effectue actuellement dans le Pacifique, vise justement à stimuler les exportations des produits de l'Ouest canadien.

Voici les étapes franchies par Montréal avant l'obtention des Jeux Olympiques

MONTREAL (P.C.) — C'est une chose de se réjouir de l'obtention des Jeux olympiques d'été de 1976. C'en a été une foule d'autres, pour le maire Drapeau et son équipe. Retraçons ici les étapes de cette course à obstacles.

18 novembre 1965 — Le Conseil de ville de Montréal, réuni en assemblée spéciale, approuve unanimement le projet du maire Jean Drapeau de solliciter la tenue des Jeux olympiques de 1972.

8 novembre et 31 décembre 1965 — Le maire de Montréal reçoit l'appui des gouvernements provincial et fédéral et du Comité olympique canadien.

1er janvier 1966 — Le maire Drapeau invite officiellement le Comité olympique international, à Lausanne, à choisir Montréal pour la 20e Olympiade.

Avril 1966 — Montréal essuie un premier revers, Munich lui étant préférée pour la tenue des jeux de 1972. Les autres villes candidates étaient Madrid et Detroit.

18 septembre 1967 — Après une année d'attente, le maire Drapeau célèbre la journée olympique d'Expo '67 en remettant une lettre de candidature pour les jeux d'été de 1976 à M. James Worrall, membre du Comité olympique international.

21 juin 1968 — Le Conseil muni-

cipal de Montréal approuve le projet du maire Drapeau d'obtenir les Jeux d'été de 1976.

7 septembre 1968 — L'Association olympique du Canada approuve la candidature de Montréal, pour les jeux d'été, et de Vancouver, pour les jeux d'hiver. Montréal triomphait ainsi de Toronto et Hamilton.

9 septembre 1968 — Los Angeles annonce qu'elle sera également dans la course.

Début de 1969 — Le maire de Montréal entreprend une tournée européenne en Pologne et en Suisse.

31 mai 1969 — Le maire Drapeau se rend à Lausanne pour présenter sa requête à la Fédération internationale des associations sportives.

21 novembre 1969 — Moscou revendique le privilège d'être la première ville du bloc socialiste à tenir les Jeux olympiques d'été, en 1976.

Février 1970 — Nouvelle mission d'éclairage du maire Drapeau en Europe et en Amérique du Sud.

5 mai 1970 — Le maire se rend à Amsterdam pour livrer le combat final devant le Comité olympique international.

9 mai 1970 — Le maire présente officiellement son projet aux membres du Comité olympique.

12 mai 1970 — Victoire.

Vendo recidi

le 15 mai

quelqu'un va gagner

\$125,000.

Le tirage Loto-Québec du mois d'avril aura lieu à l'édifice Au Pied du Courant de la Régie des Alcools du Québec, Place des Patriotes (Craig-Delormier) à Montréal. Le tirage se fera par l'ordinateur de la Régie des Alcools.

La liste des numéros gagnants sera dévoilée lors de la télédiffusion du tirage. Cette liste sera aussi publiée intégralement dans tous les journaux, de dimanche le 17 mai et mardi le 19 mai.

La date limite pour le prochain tirage est le 31 mai. Achetez tout de suite vos billets chez un des 2000 vendeurs Loto-Québec ou utilisez un coupon de journal.



Peut-être votre numéro est-il un numéro gagnant. Ne manquez pas à la télévision le tirage Loto-Québec, vendredi le 15 mai:

Montréal	CFTM-TV	6:45 p.m.
Québec	CFCM-TV	11:00 p.m.
Chicoutimi	CJPM-TV	11:00 p.m.
Carleton	CHAU-TV	11:20 p.m.
Jonquière	CKRS-TV	11:20 p.m.
Matane	CKBL-TV	11:20 p.m.
Rimouski	CJBR-TV	11:20 p.m.
Rivière-du-Loup	CKRT-TV	11:20 p.m.
Sherbrooke	CHLT-TV	11:20 p.m.
Trois-Rivières	CKTM-TV	11:20 p.m.
Rouyn	CKRN-TV	6:30 p.m.

(Rouyn seulement: samedi le 16 mai)

L'argent ne fait peut-être pas le bonheur, mais, moi, je l'achète mon billet.

Le coût du radoub du Bonaventure est remis en question

Par DONAT VALOIS

OTTAWA, (P.C.) — Le comité permanent des comptes publics des Communes a recommandé, hier, au gouvernement d'étudier si des "mesures disciplinaires" doivent être prises à l'endroit des fonctionnaires impliqués dans le radoub du porte-avions "Bonaventure".

Dans un rapport déposé aux Communes, le comité déclare qu'il "ne peut comprendre pourquoi les sous-ministres de la Défense nationale et de la Production de défense, réalisant que le coût du radoub du "Bonaventure" devenait, de mois en mois, hors de contrôle, n'ont pas ordonné une enquête sur les lieux de travail".

Le radoub du porte-avions a débuté le 25 avril 1966 et devait se terminer le 27 avril 1967. Toutefois, il ne s'est terminé que le 1er septembre 1967, à un coût beaucoup plus élevé que prévu et entendu au début, soit environ \$17,108,090, au lieu de \$10,290,090.

Ce qui est pis, c'est que le gouvernement a décidé, il y a quelques mois, de céder le "Bonaventure" à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Cette décision a été prise lorsque l'on s'est rendu compte qu'il était préférable de retirer le porte-avions en raison des coûts d'entretien prohibitifs qu'il nécessitait.

SOUS-MINISTRES

Les deux principaux fonctionnaires visés par le rapport sont le sous-ministre à la Défense nationale, M. E. B. Armstrong, et M. Gordon W. Hunter, sous-ministre à la Production de défense au moment des travaux de radoub du porte-avions.

Le comité déclare que l'affaire du "Bonaventure" est "une leçon coûteuse qui devrait servir d'avertissement au ministère de la Production de défense, au ministère des la Défense nationale et aux autres ministères du gouvernement".

Le comité qui a rédigé son rapport après s'être rendu examiner les travaux effectués au porte-avions, actuellement à Halifax, croit qu'il n'a exploré que "le sommet d'un montage de fausses estimations, de faux calculs et de mauvaise administration".

Le comité, à la suite de ses observations et ses blâmes, formule une série de recommandations au gouvernement l'en-

joignant dans l'ensemble à prévenir toute autre "affaire Bonaventure".

RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations sont ainsi faites :
— Que les futures contrats indiquent de façon précise que les prix cotés pour le travail connu, la main-d'oeuvre et les frais généraux pour "les travaux supplémentaires" ne feront pas l'objet de nouvelles négociations, comme dans le cas du radoub du "Bonaventure".

— Que le contracteur soit tenu de respecter les clauses du contrat initial en ce qui concerne les prix cotés et les taux retenus. Ce qui n'a pas été entièrement observé, selon le comité, par la Davie Shipbuilding, qui a fait les travaux au "Bonaventure".

— Que les ministères concernés dans le cas du radoub du "Bonaventure" définissent les raisons pour lesquelles les fonctionnaires impliqués se sont conduits de cette façon et, par ailleurs, qu'ils prennent les mesures nécessaires pour garantir qu'une telle inefficacité soit écartée à l'avenir.

— Que les ministères concernés étudient sérieusement toutes les recommandations et les conclusions contenues dans ce rapport.

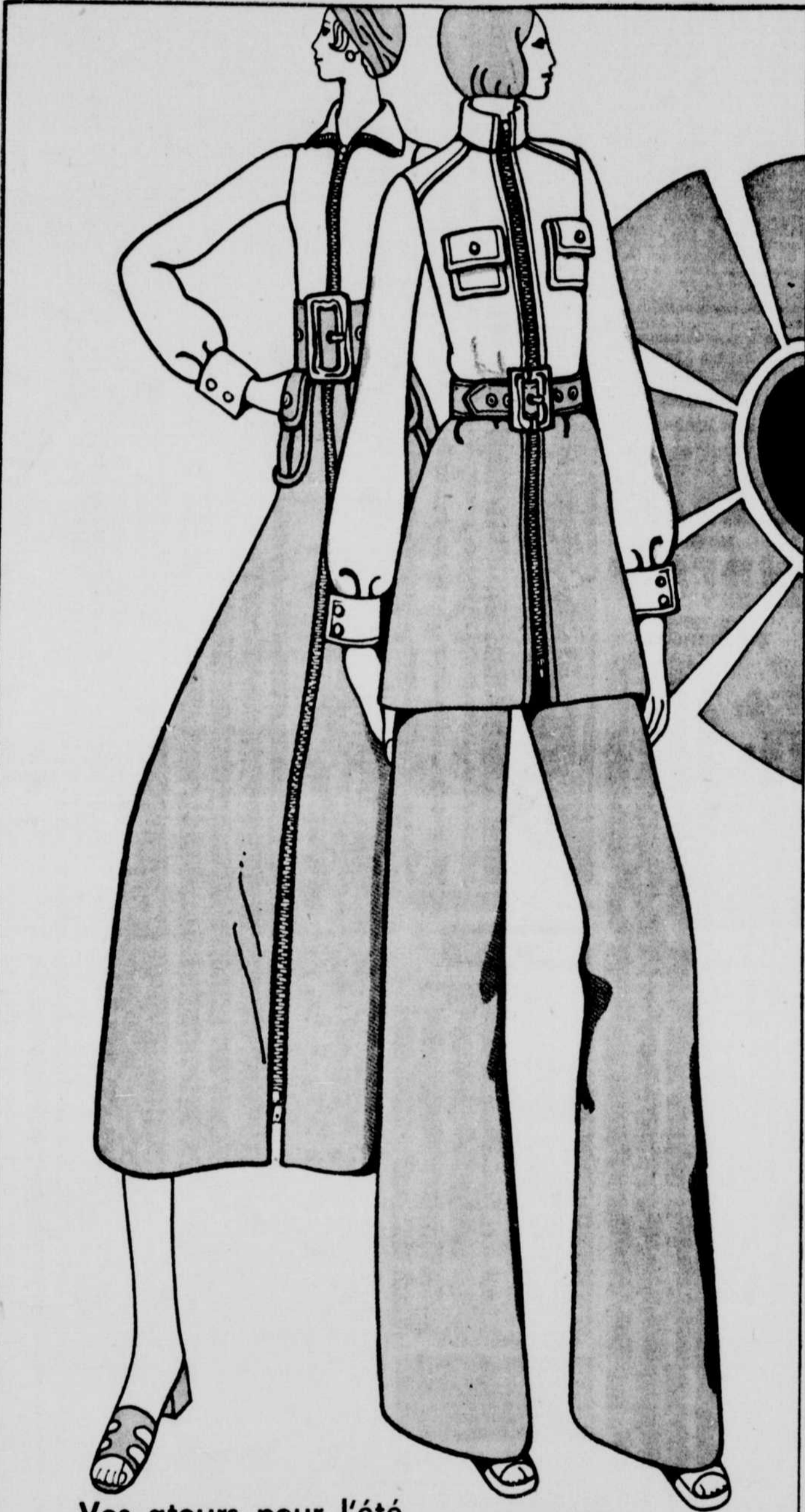
Le rapport du comité porte sur les différents éléments des travaux faits au porte-avions, mobilier, contrat, etc.

CHANGEMENT INADMISSIBLE

Le comité juge inadmissible un changement intervenu, en août 1966, soit quatre mois après le début du radoub, alors que l'on a accepté la demande de la Davie Shipbuilding de hausser le taux de la main-d'oeuvre de \$3.95 à \$5.10 l'heure pour les travaux supplémentaires; cette hausse devait entrer en vigueur après les 220,000 heures fixées pour le travail prévu dans les estimations originales.

De l'avis du comité, la Davie Shipbuilding n'avait pas le droit de renégocier le taux de main-d'oeuvre sous le bénéfice de la clause du contrat initial.

Ce changement a eu pour résultat une dépense additionnelle de plus d'un million de dollars, estime le comité.



Vos atours pour l'été... robe-pantalon et robe mi-mollet

Abordez l'été avec les nouvelles longueurs. Deux versions dans les combinés jersey velouté extensible blanc et toile couleur raisin. Coupes jeunes avec un long fermoir ouvrant du haut et du bas à volonté.

● Longuette avec large ceinture, poches appliquées dans la jupe frôlant les mollets. Grs: 5 à 13 \$35.

● Tunique avec piqûres et poches au corsage sur un pantalon droit en toile. Grs: 5 à 13 \$40.

ROBES POUR JUNIORS . CENTRE-VILLE, 3^e ETAGE - PLACE LAURIER ET PLACE FLEUR DE LYS.

LE **Syndicat** DE QUÉBEC

SANDALES DE BOIS MOULEES A L'EMPREINTE DU PIED

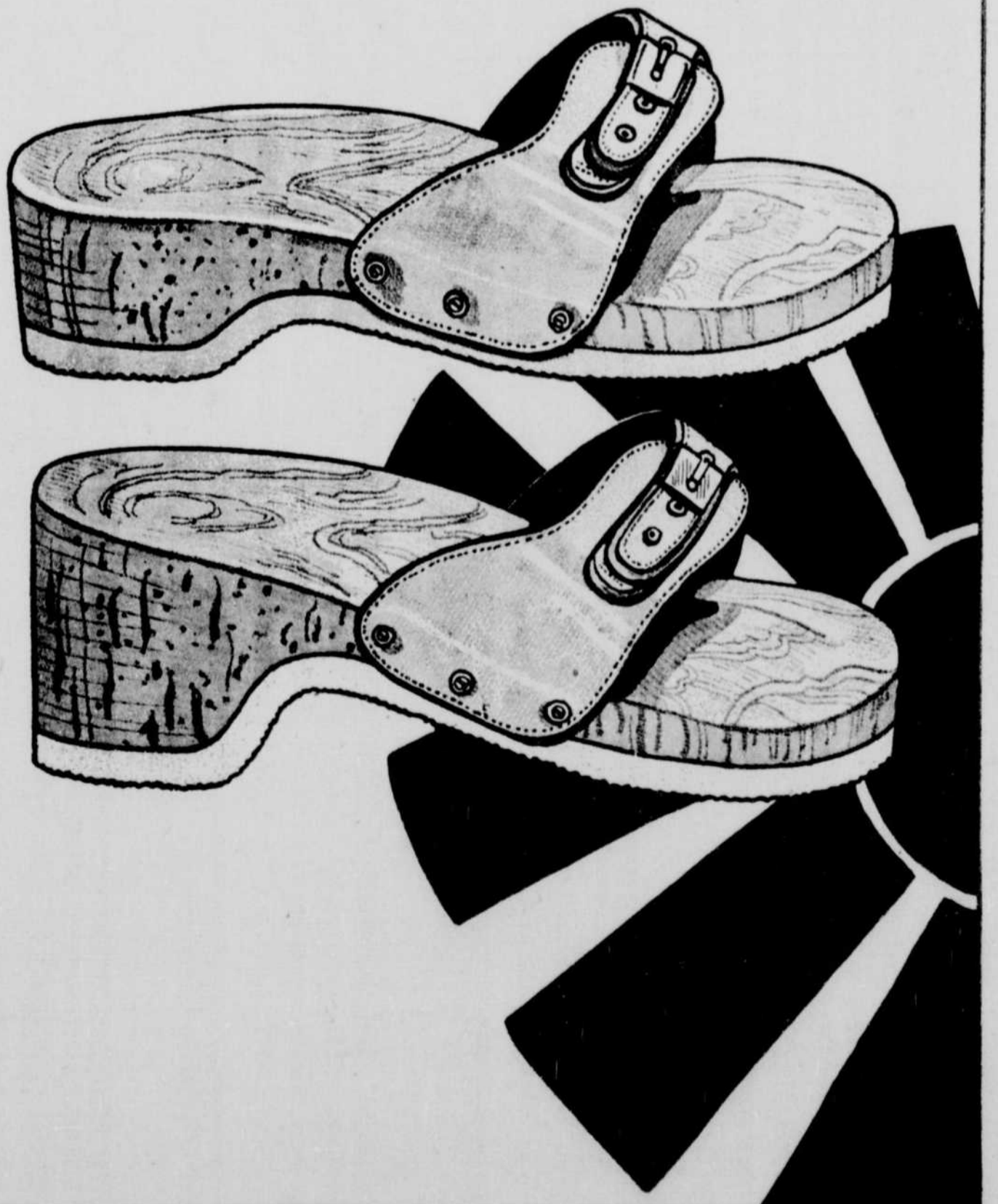
Sandales de bois moulées à l'empreinte du pied

Pour la plage et la maison, confortables sandales en bois de merrisier amincissant la cheville. Deux hauteurs de talon. Elles sont retenues par une courroie en cuir ajustable sur le dessus. Elles permettent de faire des exercices et de se reposer sagement. Pts: 5 à 9..... \$13.

DEMONSTRATIONS: Des mannequins seront à nos salons de la chaussure pour vous montrer les différents styles de ces sandales de bois. Voyez-les à Centre-Ville le jeudi de 7h.30 à 8h.30 du soir, à Place Laurier le vendredi de 7h.30 à 8h. du soir et à Place Fleur de Lys le samedi de 2h.30 à 3h.30 de l'après-midi.

CHAUSSURES POUR DAMES, CENTRE-VILLE, 3^e ETAGE, PLACE LAURIER ET PLACE FLEUR DE LYS.

LE **Syndicat** DE QUÉBEC



A CENTRE-VILLE, DEUX HEURES GRATUITES DE STATIONNEMENT AVEC TOUT ACHAT DE \$2.00 ET PLUS. RECLAMEZ VOTRE TIMBRE A NOTRE KIOSQUE AU REZ-DE-CHAUSSEE.

Fruits et légumes

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité...

Pommes: McIntosh, \$2.50 à \$2.75; 3 po. et plus, \$3.75 à \$4; Macintosh A.C., \$3.50 à \$3.75...

Légumes: Betteraves: \$2.50 à \$3 les 50 lbs; Carottes: \$2.00 à \$2.25 les 50 lbs...

Plants de fleurs: 85 à 90; Pommes de terre: \$1.80 à \$2 les 50 lbs...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Hydro-Québec: Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, en double exemplaire...

Marché des bestiaux

MONTREAL (PC) - Les prix des bovins, des taures et des taureaux sont demeurés stables...

Les arrivages ont été de: 24 bêtes à cornes; 143 veaux; aucun porc ni mouton ou agneau...

Les prix des bovins de qualité moyenne ont été de 30, 21.50-22.50; celles de qualité ordinaire, 19.50-21; celles de qualité inférieure, 17.75-18.75...

Les taureaux de bonne qualité ont fait 26.75; Les veaux de qualité moyenne ont fait 36.40; ceux de qualité ordinaire, 29.50-30...

Les prix des porcs a été fixé à 32, soit 50 cents de plus que la semaine précédente.

Les prix des blés de classe 2 et 1GA sont demeurés inchangés.

CHICAGO (PA) - La menace d'un dur hiver et l'éventualité de fortes pluies au dessus du centre des Etats-Unis ont eu des repercussions, hier, sur les prix des options sur les céréales...

À la clôture, les prix s'établissent ainsi: Blé: en baisse légère; maïs: en hausse; avoine: en hausse; seigle: en baisse; fève de soya: en baisse.

Dividendes: Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Par la PRESSE CANADIENNE M. Loeb Ltd., cinq cents l'action ordinaire, le 15 juin, inscription le 1er juin...

Selon le président de Hollinger

Les péages perçus sur la voie maritime devraient être abolis

Montréal. — Les propositions de réforme fiscale présentées dans le livre blanc entraînaient un retranchement du secteur minier au Canada et une expansion dans les pays concurrents — c'est ce qu'a déclaré M. A.L. Fairley, Jr., directeur de l'Assemblée générale des actionnaires de la Hollinger Mines Limited.

Le président de la Hollinger Mines Limited, M. A.L. Fairley, Jr., a ajouté que l'activité minière est essentiellement internationale aussi bien du point de vue des gisements exploitables que du capital requis pour les aménager.

Beaucoup de pays, a-t-il déclaré, offrent de vastes possibilités minières ainsi qu'une ambiance économique au moins aussi favorable à l'exploitation minière que celle qui prévaut au Canada en ce moment même.

Si le Canada adoptait la proposition d'abolir la période d'exploitation actuellement accordée sur les nouvelles mines et de réduire les dégrèvements pour épuisement, il serait inévitable et logique que le capital disponible pour l'aménagement minier prenne le chemin des pays qui s'efforcent d'attirer les investissements.

M. Fairley a, d'autre part, dit que les péages actuellement perçus sur la voie maritime constituent une exception au principe de la gratuité de la circulation sur les voies navigables du continent. Ces péages, a-t-il ajouté, placent les producteurs de minerai de fer de la région supérieure des Grands Lacs dans une situation avantageuse.

par rapport aux producteurs de l'est du Canada, qui sont en concurrence avec eux sur le marché maritime devraient être abolis, a-t-il déclaré — Pour commencer, "les gouvernements concernés devraient prendre conscience du fait que les péages ne pourront jamais rembourser le capital investi dans la voie maritime et que tous les efforts poursuivis pour l'amortir et payer les frais d'exploitation en augmentant les péages sont voués à l'échec".

La Hollinger a réalisé, en 1969, des bénéfices nets inférieurs à ceux de l'exercice précédent, par suite d'une grève qui interrompit la production de l'Iron Ore Company of Canada pendant plus de trois mois, au milieu de la saison. Les bénéfices de 1969 se décomposent en DLR\$5.9 millions, soit DLR\$2.01 par action, contre DLR\$2.31 millions ou DLR\$2.50 par action pour 1968. Les bénéfices de la Labrador Mining and Exploration Company Limited, filiale de la Hollinger, ont aussi souffert de la grève aux mines de fer: ils n'ont atteint que DLR\$6.9 millions ou DLR\$2.06 par action en 1969, contre DLR\$7.9 millions ou DLR\$2.38 par action pour l'exercice précédent.

M. Fairley a annoncé qu'il prévoit que les bénéfices des compagnies seront meilleurs en 1970 — Ils devraient être "nettement supérieurs à ceux de 1969 et au moins égaux aux bénéfices sans précédent de 1968".

Informations financières

ETAT POUR LES DOSSIERS Mid-Chibougamau Mines Ltd.: La compagnie a soumis l'état suivant à la Bourse Canadienne, pour ces dossiers. Il y est divulgué ce qui suit:

1) Le 27 janvier 1970, la compagnie a exécuté un accord lui permettant d'acquiescer \$153,000 (soit 51%) d'actions privilégiées en circulation et d'actions ordinaires du capital de Red Barn System (Western) Limited, une entreprise incorporée en vertu des lois de la Colombie-Britannique et détenant les droits exclusifs d'exploiter les restaurants Red Barn et même de transférer leurs franchises. Ces derniers sont situés en Alberta, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'au Yukon. Les actionnaires ont consenti à contribuer un capital additionnel à Red Barn Western le ou avant le 31 décembre 1970, si c'est nécessaire et la contribution proportionnelle à la compagnie serait de \$102,000.

2) Le 10 mars 1970, la compagnie a acquis toutes les actions en circulation de la compagnie de Cosmétique Liée, une compagnie incorporée en vertu des lois de la province de Québec, pour \$55,785. Les vendeurs dans cette transaction sont: MM. André C. Leblanc, de Montréal, Lise Giguère de Montréal et Claude Leblanc d'Outremont.

3) La compagnie entend se retirer du champ de l'exploration minière et de concentrer ses activités d'une manière diversifiée dans les champs de l'industrie et du commerce et y participer directement au moyen d'acquisitions.

4) L'élection des nouveaux directeurs et administrateurs de la compagnie: MM. Jack Rabow, président, Montréal (Québec); Neville W. Walsh, vice-président exécutif, Toronto 129 (Ontario); Sheldon Johnson, secrétaire-treasorier, Rosemead (Québec); Blyth Brown, administrateur, Toronto; Andy A. Kalins, administrateur, Don Mills (Ontario); W. R. Hyman, administrateur, St. Lambert (Québec); C. T. Walsh, administrateur, Toronto 129.

5) Le changement de contrôle de la compagnie à la suite de l'achat par Mulgrave Investment, 196 Adelaide Street West, Toronto, de 535,000 actions à être libérées, du capital-actions de la compagnie détenues par des anciens membres du conseil d'administration. La compagnie maintiendra son siège social au 415, rue St-Jacques, suite 311, Montréal 126 et son bureau exécutif se trouvera à 196 Adelaide Street West, Toronto 129.

6) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

7) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

8) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

9) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

10) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

11) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

12) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

13) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

14) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

15) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

16) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

17) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

18) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

19) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

20) L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

SERVICES ADDITIONNELS DE TRANSFERT

Zeller's Limited. — La Bourse de Montréal a été notifiée que, depuis le 1er mai 1970, des services additionnels de transfert des actions privilégiées et ordinaires de la compagnie ont été établis dans la ville de Calgary, à la succursale de la National Trust Company Limited, l'agent de transfert des actions de la compagnie. Dans la ville de Halifax, en Nouvelle-Ecosse, la succursale de la Canada Permanent Trust Company, agira comme agent pour la National Trust Company Ltd.

CONGE A LA BOURSE

Les Bourses de Montréal et Canadienne seront fermées le lundi, 18 mai, anniversaire de la reine Victoria.

OFFRE D'ECHANGE

ATLANTIC SUGAR REFINERIES CO. LIMITED: Le Glengair Group Limited a fait une offre formelle aux détenteurs d'actions ordinaires ainsi qu'aux détenteurs de droits de souscription, leur permettant d'acheter des actions ordinaires de la compagnie. L'offre est sur la base suivante:

a) Une action et demi (1 1/2) privilégiée de la classe "A", convertible, ne comportant pas le droit de vote, 6% non cumulatif, d'une valeur au pair de \$5.00 chacune ainsi qu'une action ordinaire sans valeur au pair de Glengair Group Limited pour chaque action ordinaire d'Atlantic et

b) un droit de souscription permettant l'achat d'une action et demi (1 1/2) privilégiée de la classe "B", d'une valeur au pair de \$5.00 chacune, 6% non cumulatif, convertible, ainsi qu'une action ordinaire sans valeur au pair de Glengair pour chaque droit de souscription, permettant l'acquisition d'une (1) action ordinaire d'Atlantic.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

L'offre doit être acceptée avant le 1er juin 1970 et à son gré, Glengair peut prolonger la date de l'acceptation. Cette offre ne liera pas Glengair à moins, entre autre chose, que les actionnaires de Glengair, au cours d'une assemblée, qui aura lieu le ou avant le 20 mai 1970, confirment une résolution autorisant une demande d'émission de lettres patentes supplémentaires, augmentant le capital-actions autorisé et à moins que les lettres patentes à cette fin aient été émises. Cette offre ne s'applique pas aux résidents des E.-U. L'offre peut être acceptée en déposant les certificats chez la Canada Permanent Trust Company.

La Télévision à Québec

Table with 3 columns: Channel, Name, Location. Includes WCAX-TV BURLINGTON, CFQM-TV QUEBEC, CKMI-TV QUEBEC, CHLT-TV SHERRROOKE, WMTW-TV MT. WASH., CFTM-TV MONTREAL, CBVT-TV QUEBEC, CFCF-TV MONTREAL, CKTM-TV TROIS-RIVIERES.

Explications

La valeur humaine et chrétienne du film est évidente après le titre du film, ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (1) enfants; (2) adolescents; (3) adultes; (4) adultes; (5) adultes; (6) adultes; (7) adultes; (8) adultes; (9) adultes; (10) adultes.

AUJOURD'HUI - JEUDI

Table with 2 columns: Time, Program Name. Lists various TV programs and their start times for Thursday, May 14, 1970.

DEMAIN - VENDREDI

Table with 2 columns: Time, Program Name. Lists various TV programs and their start times for Friday, May 15, 1970.

4.00 COMMENCEZ MAINTENANT - APPRENEZ - CHA-CHA - SAMBA - TANGO - LIMBO - RUMBA - MAMBO - VALSE - FOX-TROT - MERINGUE. ECOLE - DANSE Yvon Martel 704, St-Jean - 523-3592 - 704, St-Jean

Dr André Dorion, o.d. Dr Ghislain Dionne, o.d. OPTOMETRISTES EDIFICE MARCEL MASSICOTTE 869 EST, RUE ST-JOSEPH - 529-9642

HORAIRE DES POSTES LOCAUX TRANSMIS PAR CABLE ET DES POSTES

Bénéfices nets

Par la PRESSE CANADIENNE Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1970: \$1,947,000, soit l'équivalent de 59 cents l'action, au regard de \$1,976,000 et 65 cents l'action en 1969.

Canada and Dominion Sugar Co. Ltd., pour le semestre terminé le 31 mars 1970: \$2,258,202, soit l'équivalent de \$1.46 l'action, au regard de \$2,168,5

Projet pilote pour la formation d'aides-médecins

par KEN KELLY

OTTAWA (P.C.) — Le ministre fédéral de la Santé vient d'annoncer l'instauration d'un projet pilote de formation d'aides-médecins qui sera réalisé en collaboration avec les institutions de formation médicale et les praticiens. On s'attend à ce que le premier groupe d'apprentissage puisse commencer, dès l'an prochain, une série de cours de perfectionnement à une ou plusieurs universités canadiennes. Ce groupe sera constitué d'une vingtaine d'infirmières possédant les aptitudes et les motivations requises par cette expérience.

"Il est très ambitieux de s'attendre à former ce premier groupe pilote pour l'automne, même si c'est la mon objectif", a souligné le Dr J. H. Wiebe, directeur général des services médicaux, mardi, au cours d'une interview. Pour l'instant, le Dr Wiebe est en train de former un comité d'experts en médecine et en nursing qui visiteront, cet été, les régions les plus isolées du pays, dans le but de déterminer le type de formation dont auront besoin les aides-médecins, une nouvelle catégorie de professionnels de la santé.

FORMATION

Il s'agit, en somme, de former une nouvelle classe de praticiens qui pourront

assumer plusieurs tâches réservées jusqu'à maintenant aux médecins, mais qui ne requièrent pas le degré de formation du docteur en médecine. Au triple point de vue de la compétence technique, de l'entraînement et de l'esprit d'initiative, ces aides-médecins se situent donc à mi-chemin entre le médecin et l'infirmière.

Il est logique que l'infirmière constitue, en quelque sorte, le point de départ en vue de l'établissement de cette nouvelle formation professionnelle, a fait remarquer le Dr Wiebe, si l'on tient compte qu'elle a déjà reçu une formation spécialisée de trois années dans le domaine des soins aux malades. D'ailleurs, si l'expérience qu'on en fera conduit à la nécessité d'instituer cette nouvelle profession, pour remplir le fossé entre le nursing et la pratique médicale, les candidats seraient alors soumis à une formation spéciale de trois années.

L'équipe du directeur des services médicaux a d'ailleurs entrepris des discussions avec trois universités canadiennes pour jeter les bases du genre de cours qui serait donné aux aides-médecins. Il semble que cette formation reposerait avant tout sur l'aspect pratique de la nouvelle profession. La nouvelle formation professionnelle serait reconnue par un diplôme universitaire.

Les Prairies ont le droit d'exiger qu'Ottawa règle les problèmes régionaux

— Marchand

LETHBRIDGE, Alta (P.C.) — Les Prairies ont le droit d'exiger qu'Ottawa contribue de façon importante à la solution des problèmes de caractère régional, a déclaré, mardi, le ministre de l'Expansion économique et régional, M. Jean Marchand.

Le porte-parole du gouvernement fédéral prenait la parole à un dîner qui clôturait la troisième journée de la conférence de quatre jours sur l'unification des trois provinces centrales.

Se refusant à tout commentaire sur l'unification des Prairies, il a cependant soutenu

que la nation canadienne ne pourrait survivre si chacune des parties de cette entité ne parvenait à voir ses problèmes dans un contexte national et à trouver là les solutions nécessaires.

Il a également demandé aux citoyens de l'Ouest de rejeter l'esprit de clocher en faveur d'une formule de coopération régionale et de nationalisme, à l'échelle du pays.

"Je ne permettrai cependant de suggérer que cette coopération régionale a besoin d'un cadre national. Vous pouvez certes explorer les avantages

d'une coopération à l'échelle régionale; vous pouvez même aller jusqu'à l'amalgamation provinciale.

"Mais, quoi que vous fassiez, vous recherchez en même temps — à moins que ce que j'entends ici ne soit de nature fort trompeuse — une solution de caractère national", a affirmé le ministre qui a décliné de dire si, à son avis, il était plus facile d'atteindre les objectifs envisagés "avec un gouvernement provincial ou avec trois".

FEDERALISTES

M. Marchand a dit qu'il avait l'impression que les gens de

l'Ouest, "comme nous, au Québec", étaient profondément convaincus que le Canada ne pouvait exister qu'en tant qu'Etat fédéral possédant des gouvernements provinciaux forts, en plus d'une administration centrale solide.

"Je dirai alors ici avec autant de fermeté que je le fais au Québec que vous avez raison de tourner les yeux vers Ottawa pour chercher la contribution majeure au solutionnement de vos problèmes", a-t-il dit.

M. Marchand a souligné que la création de son ministère, chargé d'encourager l'expansion

économique sur une base régionale, constituait le premier engagement fédéral dans une tentative d'égalisation de la situation pour tous les Canadiens.

Il a ajouté que la plupart des programmes de son ministère, qui n'existe que depuis 13 mois, étaient encore au stade préliminaire mais qu'on pouvait déjà dire qu'ils mettaient les ressources nationales au service des difficultés régionales.

Dans un mémoire remis au fédéral

Un ministre de l'Île-du-Prince-Edouard demande une révision des programmes anti-inflationnistes

OTTAWA (P.C.) — Le ministre de l'Île-du-Prince-Edouard a demandé, aujourd'hui, au gouvernement fédéral de réviser ses programmes anti-inflationnistes parce que leurs effets s'exercent au détriment des pauvres.

Présentant un mémoire au Comité sénatorial sur la pauvreté, le ministre a fait savoir que ses citoyens économiquement faibles ne sont plus en mesure de supporter une plus grande pression.

Le document signale que ce sont les Canadiens à faible revenu qui font les frais de ces mesures étant doublement frappés par la hausse des prix et le chômage qui touche présentement 500.000 travailleurs et punit, par ricochet, un nombre égal de personnes dont la sub-

sistance dépend de ces ouvriers. Il va falloir mettre l'accent sur le pouvoir économique, dit le mémoire, combinant ces mesures avec une "amélioration de la situation économique des classes défavorisées."

"Si l'on maintient les politiques actuelles, les groupes sociaux les plus vulnérables de notre société deviendront plus faibles que jamais et le fossé qui sépare la pauvreté de la richesse ne pourra que s'élargir dangereusement. Ces résultats ne pourraient que créer de graves problèmes sociaux."

Priant le gouvernement fédéral d'instaurer au pays une véritable politique de revenu garanti, le ministre du Bien-Être de l'Île-du-Prince-Edouard a suggéré, comme mesure d'urgence temporaire, de porter les

benefices de l'assurance-chômage à un montant équivalent aux trois-quarts du salaire précédemment gagné par l'ouvrier, tout en payant les bénéfices supplémentaires que constituent les divers régimes de sécurité sociale d'Etat.

Journée de congé imprévue

OTTAWA (P.C.) — Des centaines de fonctionnaires et d'employés de bureaux ont profité, mercredi, d'une journée de congé imprévue, à la suite d'un appel anonyme avertissant la police qu'une bombe avait été placée dans un édifice du centre-ville, à Ottawa.

Les employés de deux ministères fédéraux et ceux d'une banque ont été renvoyés à la maison pendant que les forces policières procédaient à une fouille méthodique de l'immeuble. L'individu avait d'ailleurs spécifié que l'engin allait exploser à 10 h.

Plus tôt, au cours de la journée, la police a également ouvert une enquête, à la suite d'une plainte signalant la présence d'un colis de nature suspecte qui aurait été placé dans une boîte postale, près de l'ambassade américaine. Une escouade d'artilleurs a ouvert la boîte, vers 3 h. du matin, pour n'y découvrir que trois lettres.

Trudeau rencontre le premier ministre de Nouvelle-Zélande

WELLINGTON (AFP) — M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a passé la majeure partie de la matinée de sa seconde journée de visite officielle en Nouvelle-Zélande en réunion avec le premier ministre néo-zélandais, M. Keith J. Holyoake, et les membres de son cabinet.

Au moment de signer un protocole d'accord commercial, à l'issue de cette réunion et devant une foule de journalistes, M. Trudeau s'est aperçu qu'il avait oublié son stylo. M. Holyoake lui a alors tendu le sien en déclarant: "Deux hommes avec le même esprit, deux hommes avec le même style."

M. Trudeau a ensuite été invité à un repas officiel de 300 couverts et devait notamment déclarer à la fin de cette réception qu'il fallait faire preuve d'une plus grande compréhension à l'égard de la jeunesse, et accorder plus d'importance à la qualité de la vie plutôt qu'à l'abaissement inconsideré de science quand elle ne tient pas compte des conséquences humaines.

Dans l'après-midi, le premier ministre canadien a répondu à des questions que lui posaient des étudiants de l'Université de Wellington. Il y avait également un petit groupe d'étudiants, absolument calmes, qui portaient des pancartes protestant contre la vente, par le Canada, aux Etats-Unis, d'armes stratégiques destinées au Vietnam.

CARRIERES et PROFESSIONS

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY

Magasiniers demandés

Endroit de travail: Polyvalente de Ste-Foy, Charny et Ste-Croix.

RESPONSABILITES

Sous la surveillance générale du chef magasinier:

- 1.— est responsable d'une partie importante d'un magasin ou dirige seul un magasin
- 2.— est responsable des aide-magasiniers sous sa juridiction
- 3.— maintient à jour son inventaire et son ordre de son magasin
- 4.— exécute tout travail de réception, de classement, de livraison, d'emballage et tout autre travail connexe à l'opération d'un magasin
- 5.— exécute tout autre travail requis par son supérieur.

QUALIFICATIONS

- 1.— une 9e année et 2 années d'expérience comme aide-magasinière ou une 10e année et une année d'expérience comme aide-magasinière
- 2.— une certaine force physique pour la manipulation des colis
- 3.— une exactitude considérable et un vif souci du détail dans le maintien d'un magasin
- 4.— une grande honnêteté et être capable de travailler seul
- 5.— savoir écrire à la machine.

SALAIRE A DISCUTER.

Toute personne intéressée doit adresser sa demande avant le 20 mai 1970, à M. J. Sauvageau, c.a. secrétaire-trésorier, 1100 Lavergne, C.P. 244, Ste-Foy, Québec 10e.

LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS ET DE LA SAUVEGARDE

RECHERCHE

UN PREPOSE A LA FORMATION

FONCTION:

Sous la direction du Directeur du Service, participe à la formation des représentants des deux Compagnies.

EXIGENCES:

- 15 ans de scolarité ou l'équivalent.
- Expérience dans la vente de l'assurance-vie, soit à titre de représentant, de gérant ou de membre du Service de la Vente.
- Facilité d'expression verbale et écrite.
- Aptitudes pour la formation d'autres personnes.
- A suivi les cours L.U.A.T.C.
- A de préférence, obtenu la désignation C.L.U.
- Demeurera dans la région de Québec.

SALAIRE:

Selon les qualifications et l'expérience du candidat. Gamme complète de bénéfices sociaux. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande avant le 1er juin 1970. Toute candidature sera traitée confidentiellement.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE A:

Fernand Moreau, c.l.u.
Directeur
Service de la Formation Professionnelle
a/s L'Assurance-Vie Desjardins
200, Avenue des Comandeurs
Lévis (Québec)



RALLYE TIERS-MONDE 16 MAI

Firestone Premium 500 LIQUIDATION

2\$ 48⁸⁸ pour 6.50 x 13 Flancs-noirs

Dimension	Flancs-noirs		Flancs-blancs	
	2 pour	4 pour	2 pour	4 pour
6.50-13	\$48.88	\$94.76	\$54.88	\$109.76
7.75-14	\$59.88	\$119.76	\$67.88	\$135.76
8.25-14	\$67.88	\$135.76	\$75.88	\$151.76
7.75-15	\$59.88	\$119.76	\$67.88	\$135.76
8.25-15	\$67.88	\$135.76	\$75.88	\$151.76

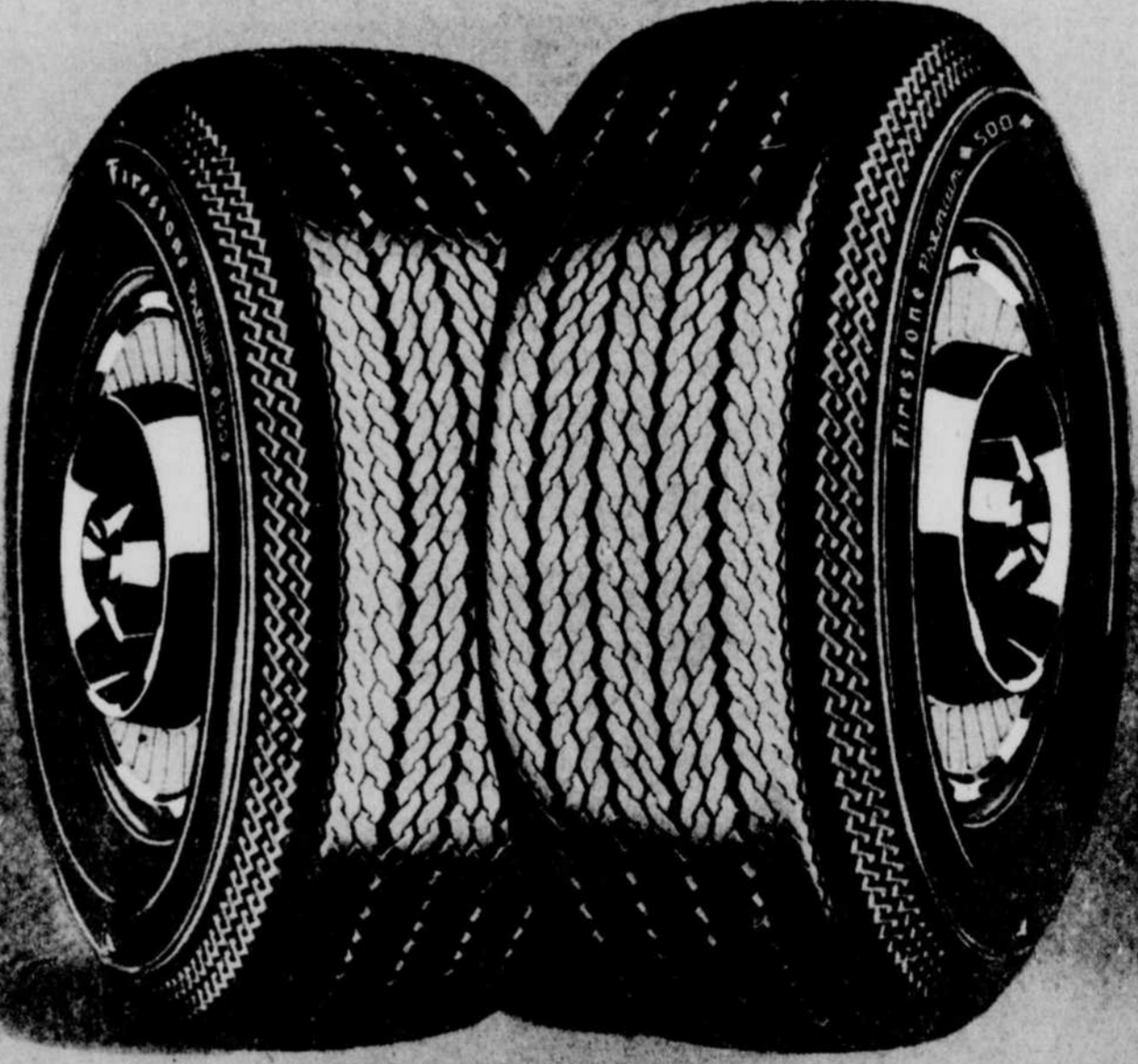
Pneus d'autres dimensions à prix aussi avantageux

4\$ 94⁸⁸ pour 6.50 x 13 Flancs-noirs

Les pneus Premium 500 se vendent si bien au prix-courant qu'on ne les offre pas souvent en soldes. Aussi, profitez-en. Tant que notre stock durera, nous installerons un train de pneus sur votre voiture, à prix spécial réduit.

Voici les caractéristiques qui font le succès du Premium 500: • double bande blanche • bande dorée type course • semelle épaisse et robuste, flancs sculptés • carcasse à nappe de câblé à grand angle • fente d'adhérence dans la semelle • carcasse nylon 4 pli à grande résistance • caoutchouc Sup-R-Tuf à grande résistance à l'usure, exclusivité.

RIEN À PAYER COMPTANT. ACHETEZ À CRÉDIT!



BALANCEMENT STATIQUE ET DYNAMIQUE DES ROUES

- Garantie illimitée
- Installation gratuite par des experts.

CHARGEX CARTE ACCEPTÉE



SERVICE DE PNEUS

CANADIAN TIRE & REPAIR CO. LTD

J.-E. Turcotte, président

128, AVENUE ST-SACREMENT - QUEBEC - TEL.: 681-0511

LA PLUS VASTE ORGANISATION POUR VULCANISATION, RECHAPAGE ET VENTE DE PNEUS AU QUEBEC

A votre service dans les villes suivantes:

ALMA, BAIE-COMEAU, CHANDLER, CHIBOUGAMAU, DOLBEAU, HAUTERIVE, LA TUQUE, MONTMAGNY, NORMANDIN, RIMOUSKI, ROBerval, ST-FELICIEEN, SEPT-ILES, MATANE, THETFORD MINES, YAMACHICHE

Confiez à "l'Action" vos travaux d'impression

Lisez "l'Action" régulièrement vous l'adopterez définitivement

Selon le nouveau ministre de l'Éducation

Il s'agit maintenant de créer un climat de confiance au Québec

Par Claude ST-LAURENT

QUEBEC (P.C.) — "Nous allons faire face à la musique et ce qu'il nous faut avant tout, c'est de cristalliser des objectifs communs à l'exemple d'Expo 67 et établir un climat de confiance entre les différents groupes et le gouvernement", affirme le nouveau ministre de l'Éducation et député de Verchères, M. Guy St-Pierre.

Totalement inconnu du public avant la dernière élection, cet ingénieur de 35 ans, diplômé en génie civil de l'Imperial College of Science and Technology à l'Université de Londres, estime que la chute de l'Union nationale est due à son incapacité à engendrer le changement.

À la suite de la première séance du nouveau cabinet Bourassa, le ministre de l'Éducation a déclaré: "Ma conception, c'est que nous allons vivre dans un village global avec la technologie moderne, la télévision par satellite qui va nous transporter dans tous les pays du monde; nous devons faire face à la musique et cette musique, c'est le changement".

Face à tous les problèmes qu'il devra affronter dans un ministère au budget de près de 81 milliard, M. St-Pierre ne compte aucunement envisager ces problèmes à simple titre d'administrateur.

Le nouveau ministre semble d'ailleurs posséder des idées assez précises face à la jeunesse, à l'évolution et au monde de demain.

Marshall McLuhan lui est familier, comme aussi les oeuvres des experts en analyse de systèmes, en organisation technique et administrative. M. St-Pierre faisait d'ailleurs partie en 1967 de l'entreprise IKNES chargée d'un programme de recherche en aménagement scolaire pour la Commission des écoles catholiques de Montréal et subventionné par la fondation Ford.

DEBUTS EN POLITIQUE

Calme, sûr de lui, M. St-Pierre affirme qu'il n'a jamais nourri d'ambitions personnelles, mais qu'il était inquiet au cours des quatre dernières années du déroulement des événements au Québec.

"Je voulais que la démocratie joue à fond au Québec... Un homme ne pouvait demeurer chez lui, les pieds sur le foyer avec un verre de gin dans la main".

C'est le 12 mars, la journée du déclenchement des élections, que M. St-Pierre a été approché pour la première fois en vue de se présenter pour le Parti libéral aux élections.

"On ne m'avait évidemment rien promis et j'aurais pu me retrouver député de l'opposition, frustré pendant 4 ans".

Ce n'est qu'après le premier caucus du parti, le 5 mai, que M. Robert Bourassa a offert à M. St-Pierre le portefeuille de l'Éducation.

En 1956, un an avant d'obtenir son diplôme d'ingénieur à l'Université Laval, M. St-Pierre participait à une manifestation importante devant le Parlement du Québec afin de réclamer une réforme dans le domaine de l'éducation.

Il était alors vice-président de l'Union générale des étudiants de l'université.

"Il y a quelque chose de très positif dans la contestation étudiante, mais ce qui manque, ce sont des oreilles pour écouter", déclare-t-il, affirmant que l'éducation, en 1970, "c'est l'outil essentiel pour permettre aux jeunes de comprendre le monde, comme le problème des Noirs aux États-Unis, la guerre, la motivation derrière l'aide accordée aux pays sous-développés alors qu'il y a des pauvres au Canada".

CARRIERE

Après avoir servi dans le corps des ingénieurs de l'armée canadienne comme officier, M. St-Pierre, originaire de Windsor Mills, a occupé le poste de registraire à la Corporation des ingénieurs du Québec en 1964.

En 1967, il entra dans la société Acres Québec Ltée dont il devient vice-président. Au service de cette entreprise, il joue un rôle important dans la coordination de l'ensemble des contrats pour la réalisation du centre urbain de Churchill Falls.

Père de trois enfants, il est ouvert à l'avenir, parle de dialogue, mais ne cache pas une certaine intransigeance. Il ne craint pas son manque d'expérience parlementaire et promet d'être "sage et tranquille" lors de la mini-séance de juin.

Selon M. St-Pierre, ce n'est que vers 1962-63 que le pluralisme de la société québécoise a été acceptée et les actes de certains jeunes peuvent maintenant faire croire à une volonté de retour en arrière.

"Dans ma jeunesse, à Victoriaville, des témoins de Jéhovah pouvaient tranquillement venir livrer leur message, même si c'était devant une salle vide, tandis qu'aujourd'hui, l'on tente d'empêcher certains groupes de parler, comme les députés libéraux fédéraux qui ont été hués lors de leur récent passage au Québec".

M. St-Pierre a exprimé son étonnement de voir le mécontentement des francophones face au bill 63, puisque cette loi ne faisait que préparer la voie au projet de loi 62 sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal, qui a d'ailleurs déjà engendré le mécontentement chez plusieurs groupes anglophones.

Devant la Commission Gendron

D'après le publiciste Maurice Watier

Il importe en notre milieu d'enseigner la publicité au niveau universitaire

MONTREAL (P.C.) — "Il importe en notre milieu plus encore que dans d'autres d'enseigner la publicité au niveau universitaire", a déclaré mercredi matin M. Maurice Watier, publiciste, devant la commission Gendron qui enquête sur la situation de la langue française au Québec.

"On a constaté que le Canadien moyen est sollicité par plusieurs milliers de messages publicitaires en une seule journée, a dit M. Watier dans le mémoire qu'il a présenté à la commission. Dans le milieu francophone canadien, la publicité exerce une action dépersonnalisante".

Il est normal, a-t-il expliqué que la publicité soit marquée du sceau de la personnalité américaine et il est probablement impossible et indésirable de se soustraire entièrement à l'influence américaine.

Mais cela justifie-t-il qu'on nous impose des traductions d'annonces nationales dans une proportion de 90 pour cent? Refusant d'admettre que la publicité canadienne de langue

FRANCOPHONES

Dans un mémoire présenté l'autome dernier à la commission, l'Institut de la publicité canadienne avait révélé que les publicitaires canadiens-français ne formaient que 20 p.c. du personnel des agences de publicité à Montréal et que la plupart du temps ils occupent des postes subalternes.

"La publicité n'est certes pas le seul domaine où les Canadiens français se sentent à l'étroit et marquent de formation dans leur spécialité. Mais la publicité à une telle influence sur la langue du peuple et sur

la culture populaire qu'il importe au plus haut point de l'aider à s'améliorer. "Que sert d'enseigner à l'école un français convenable si on laisse au premier annonceur venu la possibilité de détruire en un tournemain l'oeuvre poursuivie en éducation? Plus d'un professeur m'a confirmé que la publicité avait sur la langue de tous les jours une influence beaucoup plus considérable que les cours de français dispensés dans les maisons d'enseignement".

"Le Québec se dit responsable de l'éducation. En réalité, par la publicité, il n'exerce aucune influence ou à peu près aucune influence, sur une forme extrêmement puissante de diffusion de la langue", disait le mémoire de M. Watier. "Pour améliorer la qualité du français publicitaire il faudrait créer la publicité en français au Canada français" mais il n'existe pas assez de publicitaires compétents imprégnés de culture française.

UNIVERSITE M. Watier a souligné que l'enseignement de la publicité à l'université est devenu d'autant plus important que les agences anglophones n'embauchent plus que des diplômés universitaires dans le domaine de la publicité.

"C'est à nous, c'est à notre système d'enseignement qu'il revient de former des publicitaires francophones... Sommes-nous assez conscients de l'importance de la publicité sur notre langue et notre culture pour l'élever au rang de l'enseignement universitaire?" a demandé M. Watier en terminant son mémoire.

Avant lui, un Canadien d'origine tchécoslovaque avait déposé au nom de l'Association nationale des Tchécoslovaques du Canada et avait affirmé qu'on devait laisser aux parents le droit de choisir l'école de leur choix pour leurs enfants mais qu'on devrait améliorer l'enseignement des langues secondes à l'école de façon que les enfants des immigrants puissent apprendre le français même s'ils fréquentent une école anglophone.

Pour l'animateur Pierre Pascau

Si le Québec décide de parler français, il doit aller au bout

par BERNARD RACINE

MONTREAL (P.C.) — "Si nous décidons de parler en français au Québec, il nous faut aller jusqu'au bout, jusqu'à l'indépendance s'il le faut", a déclaré hier M. Pierre Pascau, devant la Commission Gendron qui enquête sur la situation du français au Québec. M. Pascau, qui anime un programme d'opinion publique à la radio, a commencé par affirmer que le problème de la langue au Québec était extrêmement complexe et qu'il n'en possédait pas toutes les données. Il a aussi fait remarquer qu'il ne parlait pas au nom des immigrants parce qu'il n'était pas un immigrant typique.

Arrivé au pays depuis cinq ans, il compte bien y rester. "J'ai trouvé ici d'excellents cimetières. Je mourrai ici", a-t-il dit. "Il n'est pas question d'obliger les immigrants à apprendre une langue qui ne les aidera pas ou alors cessons toute immigration", a-t-il dit. Au commissaire Nicolas Mateescu-Matte qui demandait si ce ne serait pas une erreur d'arrêter complètement l'immigration au moment où le taux de natalité du Québec est si bas, M. Pascau a répondu:

"Dans la situation actuelle, nous n'avons pas besoin des immigrants. Ils viennent compliquer nos problèmes, non par leur faute mais par celle de nos gouvernements. Régions nos problèmes d'abord". Il a cité comme exemple le cas des immigrants juifs francophones qui ont immigré au Québec peu après la crise de Suez. Comme ils n'ont pas été acceptés dans les écoles francophones en raison de leur religion, ils se sont anglicisés. Et cependant, à leur arrivée au pays, ils parlaient français.

"De toute façon, il y a longtemps que l'immigrant francophone n'existe plus au Québec. Chaque immigrant au Québec sert à faire un prolongement de l'Ontario au Québec, a-t-il dit. Arrêtons-nous un moment. Je ne sais pas si c'est une solution politique, mais c'est la logique même".

LANGUE

La population n'est pas encore convaincue de l'importance de la qualité du français, a-t-il dit. Vu que le français n'est pas indispensable dans la vie de tous les jours, on ne saisit pas l'importance de la qualité de la langue française. De fait, la qualité du français n'a aucune espèce d'importance à Montréal "Si le français n'est pas la langue du travail au

Québec, la langue d'enseignement ne sera pas non plus le français". Il a affirmé qu'il était certain que ce n'était pas par une législation qu'on pourra y arriver bien que le gouvernement pourrait peut-être instituer certains contrôles.

"Ne pourrait-on pas exiger que toutes les affiches et les enseignes de la plus grande ville française de l'Amérique du Nord soient en français", a-t-il demandé. "Il faudrait peut-être réviser le français au travail. Certaines personnes ne se rendent même pas compte qu'elles parlent une langue différente de celle du général de Gaulle. C'est peut-être parce qu'elles manquent de modèles qu'elles n'arrivent pas à se rendre compte".

BILL 63

Il a affirmé que le bill 63 avait déclenché un exode vers les écoles anglophones, à tel point qu'il se demande s'il enverra ses enfants à l'école française. "Je ne veux pas faire de mes enfants des Québécois frustrés, ni des missionnaires de la langue. Je n'en ai pas le droit". Il a affirmé que le bill 63 lui avait enlevé toute la confiance qu'il avait pu entretenir dans la Commission Gendron et que seul le bill 62 lui avait redonné quelque espoir. Ce à quoi, le commissaire Matte a commenté que lui aussi était l'espoir qui le gardait à son poste. M. Pascau s'est demandé si ce ne serait pas une bonne chose d'instituer une Commission Gendron permanente "pour régler les causes désespérées de la langue française".

Il a expliqué que les anglophones n'apprennent pas le français parce que dans leur idée le Canada était un pays anglais et qu'ils ne pouvaient voir un Québec français dans le Canada. Au commissaire Aimé Gagné qui lui faisait remarquer que nombre d'anglophones manifestaient maintenant le désir d'apprendre le français, M. Pascau a rétorqué:

"Ils craignent maintenant le séparatisme. A tel point que lorsqu'on parle français, on se fait traiter de séparatiste".

Il a rappelé que dans l'industrie du vêtement à Montréal, aucun effort n'avait encore été fait pour l'usage du français. "Le mot de français on le traite aussi de séparatiste". Dans le mot de français on le traite aussi de séparatiste. "Dans l'esprit de certaines gens, quelqu'un qui est 'arrivé' parle anglais", a-t-il affirmé.

Castonguay pense que son expérience rendra service à la société québécoise

(par Gérard ALARIE)

QUEBEC (P.C.) — M. Claude Castonguay est d'avis que, de par son expérience, il est en mesure de rendre les plus grands services à la société québécoise.

Cet actuaire de profession, qui a eu 41 ans le 8 mai, est maintenant ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être. Ce ministère est appelé à devenir celui des Affaires sociales.

M. Castonguay apporte à ses nouvelles fonctions l'expérience qu'il a acquise alors que, sous le gouvernement de l'Union nationale, il a présidé la Commission royale d'enquête sur la santé et le bien-être.

Sous l'administration libérale de M. Jean Lesage, de 1960 à 1966, il fut conseiller spécial

du gouvernement. C'est à ce titre qu'il a mis au point ce qui est aujourd'hui le régime des rentes du Québec et la Caisse de dépôt et de placement.

EN POLITIQUE Au sujet de la Caisse de dépôt et de placement — constituée en 1966 par une loi de l'Assemblée nationale — l'ancien premier ministre, Jean Lesage, affirmait en janvier dernier, que c'est elle qui avait permis au gouvernement de la province de traverser la période difficile des années 1968 à 1970.

Cette caisse recueille les contributions des citoyens au régime universel de rentes.

Le nouveau gouvernement libéral prévoit lui confier la gestion de fonds additionnels, comme par exemple, celui de

la Commission des accidents du travail ou peut-être les fonds de pension de certains groupes d'employés de l'Etat.

Au début de la campagne électorale, qui a précédé le scrutin du 29 avril, M. Castonguay laissait entendre qu'il était un peu surpris d'être entré dans la politique active.

"Au mois de mars, j'étais à discuter d'un emploi pour l'UNESCO, en Afrique, quand M. Bourassa m'a demandé si j'accepterais de me porter candidat", a-t-il déclaré au cours d'un entretien.

"Quand j'eus pris ma décision, il n'était pas établi que je me présenterais dans le comité de Louis-Hebert, représenté auparavant par M. Lesage".

PROFESSEUR

Les vieux routiers de la po-

litique tenaient pour certain que tout candidat libéral dans ce comté de la ville de Québec serait élu haut la main. M. Castonguay a obtenu une majorité d'environ 13.000 voix.

De 1951 à 1955, M. Castonguay a été chargé de cours à la faculté des Sciences de l'université Laval et, en 1955, professeur agrégé à la même faculté. Également depuis 1951, et ce jusqu'en 1963, il est passé au service de l'administration publique de la province, où il travaillait comme actuaire auprès de diverses sociétés d'assurance sur la vie, telles l'Industrielle, la Laurentienne et la Prévoyance.

M. Castonguay et son épouse Mimi ont trois enfants: Monique, Joanne et Philippe.

A Verdun

50 policiers manifestent devant l'hôtel de ville

MONTREAL (P.C.) — Environ 50 policiers en congé de la ville de Verdun, en banlieue de Montréal, ont fait une marche de protestation sur l'hôtel de ville de Verdun, mercredi, pour réclamer des "échanges radicaux" dans l'administration de la force policière, qui compte 100 agents.

Le porte-parole du groupe, Claude St-Pierre, a déclaré que l'un des principaux mécontentements "est l'absence d'une politique précise pour guider les promotions au sein du service".

La marche de protestation a été provoquée par la récente nomination d'un lieutenant de police au rang d'inspecteur.

M. St-Pierre a ajouté qu'on ne met pas en doute les qualités de l'homme nommé à ce poste, mais il note qu'on a ignoré des capitaines qui ont des qualités comparables. Il a conclu en soulignant que les griefs des policiers devront être étudiés par l'administration municipale "avant qu'il soit trop tard. Il est possible qu'une rencontre ait lieu jeudi".

Les Fleurs : révèlent un langage de tendresse, de fierté, et de noblesse. créations florales inc. 23, rue Basse, Québec, Qué. Téléphone: 529-6228.

VOTRE CHIRO VOUS REPOND ! Q.—Docteur, depuis des années, j'ai mal dans le cou. Depuis quelque temps, j'ai remarqué que lorsque ce malaise arrive, j'ai aussi mal dans les bras. Y aurait-il une relation? Signé: Veut savoir R.—Oui, il y a une relation entre les vertèbres du cou et les bras. Un groupe de nerfs appelé "plexus" ont leur origine dans le cou, et ces nerfs font marcher les muscles des bras, des épaules, des coudes, mains, etc... Faites parvenir vos questions à: CLINIQUE J. ROBERT COULOMBE 705 est, boul. Charost, Qué. 523-7000 (FACE AU MAGASIN POLLACK)

"Donnez-moi 5 semaines seule avec vous et vous parlerez anglais." Si je vous le promets c'est que je l'ai déjà réussi avec des personnes qui n'avaient jamais parlé anglais auparavant et qui, dès la première leçon, se sont mises à le parler. Des mots tout simples au début. Des mots usuels. Puis dès la deuxième leçon, des phrases complètes. Et ainsi de suite. Naturellement. Et au bout de 5 semaines de conversation vivante vous saurez parler anglais. Cependant, je ne vais pas vous demander de me croire sur parole. Je tiens à vous le prouver. Moi ou mes collègues. Appelez-nous. Et nous passerons quelque temps à vous enseigner l'anglais. Gratuitement. Berlitz Cours de langues vivantes Québec, 500, Grande Allée, Tél. 529-6161 Chicoutimi, 152 est, rue Racine, Tél. 549-7474 Alma, Tél. 549-7474

88 ouest, St-Vallier QUEBEC Tél. : 524-4641 CESCO electronics Ltd. LES SPECIALISTES EN STEREOPHONIE A QUEBEC Goodmans MEZZO II De dimensions idéales pour une étagère, le Mezzo II donne de remarquables performances acoustiques. Réglez-le vous-même, à votre oreille. Réponse de fréquences: 30 - 20,000 c.p.s., puissance de 30 watts. \$119.50 MAGNUM K C'est le reproducteur du connaisseur. Il donne un son "qualité studio" au plus haut degré et il est entièrement réglable (deux commandes distinctes) pour convenir à vos désirs. Le Magnum K est un instrument de qualité professionnelle. Réponse de fréquence: 30 - 20,000 c.p.s., puissance de 50 watts. \$159.50 GRATIS! ECOUTEURS STEREO avec achat de tout système stéréo à éléments séparés. Modèle DHO2S VISITEZ NOTRE CHAMBRE DE SON HEURES D'OUVERTURE Du lundi au mercredi : 8.30 hres a.m. à 5.30 hres p.m. Jeudi et vendredi : 8.30 hres a.m. à 9.00 hres p.m. Samedi : 9.00 hres a.m. à 12.30 hres p.m.

Les opinions des sportifs du Canada sont partagées

Parce que les J.O. se tiendront à Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Les dirigeants sportifs canadiens considèrent le choix de Montréal pour les Jeux Olympiques 1976 comme un pas de géant tant au point de vue participation que de construction de locaux à travers le pays. "Le pays sera de plus en plus conscient du mouvement olympique et les athlètes se prépareront en conséquence", a déclaré l'expert en conditionnement physique Lloyd Percival, de Toronto. "Les locaux seront multipliés à Montréal, qui en avait grandement besoin", a dit Nick Thierry, instructeur de l'équipe canadienne de natation.

Désappointement
Par contre, certains étaient déçus, car ils estimaient que les Jeux d'hiver auraient dû être attribués à Vancouver-Garibaldi au lieu de Denver. "Les Jeux d'hiver connaîtront un recul de 15 ans au pays, a déclaré Ed Creed, de Toronto, président de l'Association canadienne de ski pour les compétitions internationales. "Après tout, le Canada est une nation de sports d'hiver et je doute que quelqu'un d'autre au Canada soumette encore une demande pour les Jeux d'hiver".

L'instructeur Al Raine, de l'équipe de ski, était également déçu. "Je blâme l'Association olympique canadienne et le gouvernement d'avoir appuyé les deux demandes. Ils auraient dû favoriser l'une ou l'autre". Anetta Pagliaro, de Vancouver, présidente des relations extérieures pour l'Association de patinage artistique, a dit: "Je suis très déçagée. Dans notre présentation, le comité a d'abord considéré les athlètes. En présentant les J.O. à Garibaldi, tout aurait été concentré, ce que ne peut faire Denver".

Autre son de cloche
John Hudson, de Toronto, ancien instructeur d'athlétisme, a qualifié le choix de Montréal "la chose la plus merveilleuse pour le sport". "Le gouvernement est maintenant forcé d'appuyer les équipes nationales parce que nous devons présenter une compétition convenable aux J.O. qui auront lieu ici".

Denny Whitaker, président de l'équipe équestre, a dit: "Le choix de Montréal est merveilleux car la ville dispose d'endroits idéaux pour l'équitation... La présentation des Jeux donnera un fort élan aux sports".

Craig Swayze, de St. Catharines, président de l'Association des rameurs, Rhoda Rosen, directeur de publicité pour l'Association de yachting, Ken Smith, de Toronto, directeur de l'Association de cyclisme, étaient tous enchantés du choix de Montréal, sous prétexte que la présentation des J.O. au Canada sera un véritable stimulant pour leur sport respectif, car elle donnera lieu à la construction de locaux qui encourageront les athlètes de diverses disciplines sportives. Enfin, Marilyn Savage, de Toronto, instructeur de l'équipe de gymnastique, tout en regrettant la défaite de Garibaldi, a ajouté: "Nos amateurs ont beaucoup de travail à accomplir et nous devons unir nos efforts pour réussir".

Le Canada aux championnats internationaux, qui seront présentés au Japon, du 5 au 14 août. Ni la monitrice, ni les nageuses ne s'illusionnent cependant quant à leurs performances au pays du Soleil levant. "Les Américaines sont très fortes, disait Jojo Carrier, et nous ne pensons pas pouvoir les vaincre".

Cependant, elles ont prouvé à Winnipeg qu'il n'y avait rien d'impossible et avec beaucoup de détermination, elles pourraient causer d'agréables surprises. Les États-Unis seront au rendez-vous avec deux équipes.

L'aide est rare
Jusqu'à cette année, ce sont les athlètes qui devaient défrayer leurs dépenses pour participer à un événement, comme c'est le cas pour tous les sports amateurs au Canada. Il est probable que l'an prochain le fédéral s'occupe des dépenses, et cette année on a promis aux participantes de défrayer le coût du voyage, seulement, qu'elles ont fait à Winnipeg. Malheureusement le gouvernement n'avait prévu aucune subvention pour le voyage au Japon cet été, et Suzanne Egnon espère bien trouver des fonds pour que son équipe se rende là-bas. Les jeunes nageuses pourraient bénéficier d'une expérience des plus profitables en rencontrant des concurrentes de six autres pays.

Grosse surprise
Roland Mesmeur, dans Le Figaro, après avoir parlé de l'explosion de joie de la colonie canadienne après l'annonce du vote, écrit: "Si les francophones et de nombreux autres sympathisants traduisaient leur satisfaction, c'est parce que le CIO venait de remporter une victoire sur le plan du sport. Il avait préféré Montréal à Los Angeles, monstre de puissance financière, et à Moscou, porteur d'une politique".

L'Aurore écrit: "A vrai dire, la désignation de la 'capitale de Québec a constitué une grosse surprise pour la plupart des observateurs qui croyaient plus aux chances russes. Mais on avait oublié trop vite que Montréal avait déjà été candidate pour les J.O. de 1972, attribués à Munich".

L'Humanité, après avoir cité l'allocution de M. Avery Brundage qui avait notamment dit: "Nous vivons dans un monde extrêmement mal à l'aise et même en rébellion...", écrit: "Ce discours d'Avery Brundage, ap-

paremment étonnant pour un milliardaire, aurait pu annoncer la remise de l'organisation des Jeux d'été de 1976 à la capitale d'un pays où rien ne se compte en dollars, où l'on est contre toute discrimination, où l'on s'oppose violemment aux guerres impérialistes des pays de M. Brundage, où le sport n'est pas commercialisé... comme le hockey sur glace, par exemple, au Canada. Il n'en fut rien. La

majorité réactionnaire du CIO fit bloc contre Moscou". Dans Paris-Jour, enfin, on lit: "Pourtant, les faveurs des membres du Comité olympique international allaient plutôt à Moscou. Un revirement de dernière heure s'est effectué". Le journal ajoute que Montréal est devenue une très grande capitale qui abritera par exemple l'Exposition universelle, il y a trois ans.

Interrogé au sujet des sports dont M. Avery Brundage, président du CIO, souhaite l'exclusion des Jeux olympiques: ski alpin, hockey sur glace, basket-ball, football etc., le président de la commission de la presse a déclaré que, selon son opinion personnelle, le congrès n'aura pas le temps, au cours

de cette session, d'étudier cette importante question. Quant aux rapports établis par M. Alexander Siperco, Roumanie, président de la commission mixte CIO-CNO, chargé d'étudier une éventuelle réforme des conditions d'admission aux Jeux olympiques, c'est-à-dire du règlement de l'ama-teurisme, et par la commission d'éligibilité présidée par M. Hugh Weir, Australie, ils ne seront probablement pas étudiés complètement au cours de cette session, l'examen de cette importante réforme étant renvoyé au prochain congrès de Luxembourg.

Enfin, Lord Killanin a précisé que M. J. M. Ahearne, Grand-Bretagne, président de la ligue internationale de hockey sur glace, avait donné au président Brundage toutes les garanties en ce qui concerne la qualification d'amateur des joueurs de hockey qui participeront aux Jeux olympiques de Sapporo, en 1972.

Le Canada pourrait avoir des difficultés pour le hockey

(par John LEBLANC)

AMSTERDAM (P.C.) — L'éligibilité des joueurs de hockey demeure pure et simple pour les J.O. 1972 et le Canada aura peut-être des difficultés à participer à moins d'alligner un club d'amateurs lors du tournoi mondial l'an prochain. C'est ce qui est ressorti hier d'une réunion du Comité international olympique en vue des Jeux 1972 et 1976, y compris des séances avec la Fédération internationale de hockey sur glace.

Le président de la FIHG, Bunny Ahearne, a dit que le Canada prendrait une chance s'il n'allignait pas un club d'amateurs au tournoi mondial en Suisse l'an prochain. Il tente toutefois de réinstaller le Canada dans le tournoi, dont il s'est retiré cette année quand on lui a refusé l'emploi de neuf pros.

Entre-temps, le CIO a décidé de conserver les règles amateurs présentes pour les Jeux de 1972, quitte à les réviser pour 1976. Cette décision s'applique également au ski alpin et au basketball qui demeureront au programme en 1972 malgré les menaces de Brundage, président du CIO.

Cette décision a résulté d'un rapport d'un comité sur l'ama-teurisme, suggérant que les règles olympiques soient élargies au point de permettre aux athlètes d'obtenir des compensations pour le temps consacré à l'entraînement. Le rapport a été reporté pour études par les diverses fédérations internationales afin d'éviter des discussions avec Avery Brundage, président du CIO.

Avant de passer aux Jeux de '76, on s'arrête sur ceux de '72

AMSTERDAM (AFP) — La commission exécutive du Comité olympique international a poursuivi, mercredi matin, ses travaux sur lesquels Lord Killanin, vice-président du CIO et président de la commission de presse, a donné les précisions suivantes: MM. Armand Massard, France, et Ritter Von Markhof, Autriche, et le général Gustav Dyrsen, Suède, ont donné leur démission de membres du CIO. Elles ont été acceptées. Ils ont été élus membres honoraires et l'élection de nouveaux membres aura lieu jeudi après-midi.

Les villes de Munich, All, fédérale, et de Sapporo, Japon, respectivement organisatrices des Jeux olympiques d'été et d'hiver de 1972, ont fait un exposé sur leurs préparatifs devant la commission exécutive et les membres des fédérations internationales. Ces rapports ont été jugés satisfaisants.

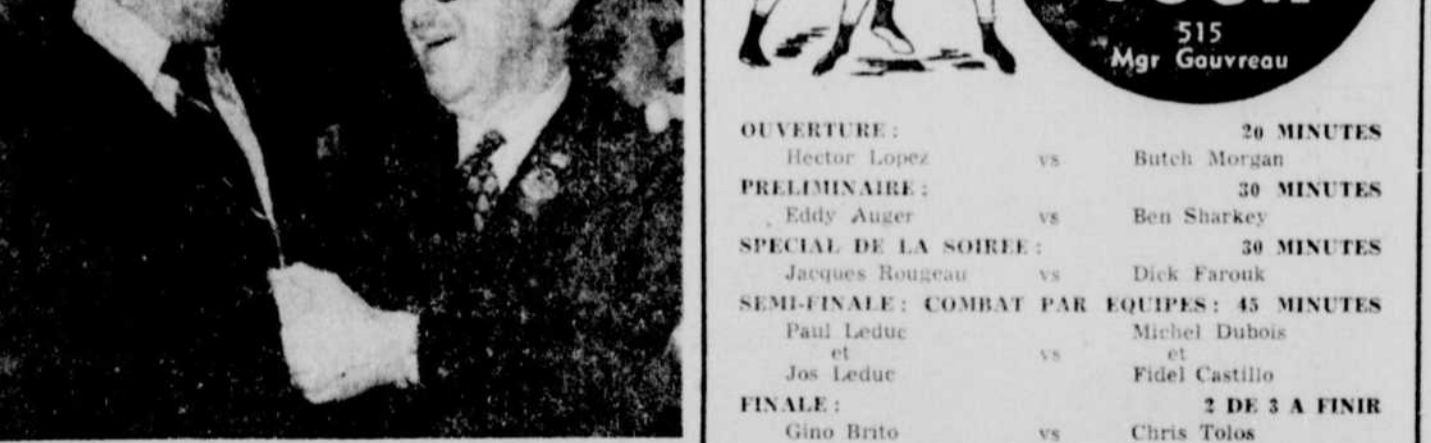
Interrogé au sujet des sports dont M. Avery Brundage, président du CIO, souhaite l'exclusion des Jeux olympiques: ski alpin, hockey sur glace, basket-ball, football etc., le président de la commission de la presse a déclaré que, selon son opinion personnelle, le congrès n'aura pas le temps, au cours

Le CIO a opté pour le sport contre la politique — Meyer

PARIS (AFP) — "Tous les pronostics ont été balayés, le CIO ayant finalement opté pour le sport contre la politique et la finance, assurant ainsi sa survie et sa sérénité", écrit Gaston Meyer, envoyé spécial du journal l'Équipe à Amsterdam où Montréal a été désignée comme ville organisatrice des Jeux olympiques de 1976. Montréal organisera donc les Jeux olympiques 1976, poursuit-il. Nous nous en réjouissons non seulement parce que la métropole de Québec est la seconde ville francophone du monde après Paris, mais parce que cette candidature répondait bien à la véritable mission de l'olympisme: de développer l'idée olympique là où elle est plus ou moins en sommeil, de faire connaître à des populations, avec depuis des décennies sur des disciplines locales à caractère professionnel dans le cas particulier, le hockey ce que sont les véritables sports universels".

Dans France Soir, après avoir rappelé les résultats des votes, l'article poursuit: "Il n'y a pas à critiquer le choix du CIO. En effet, l'Europe, avant les Jeux de 1972 Munich la candidature de Moscou subissait donc un handicap certain. Sur le plan sportif, Montréal et Denver, tant sur le plan géographique qu'économique, présentent toutes les garanties, et le choix des deux villes peut donc être considéré comme satisfaisant".

Deux maires très heureux des derniers événements dans le domaine des Jeux Olympiques. A gauche, le maire de Denver, Colorado, M. Bill McNichols, dont la ville vient de se voir attribuer les Jeux d'Hiver de 1976, et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. La Métropole canadienne sera l'hôte des Jeux d'Été en 1976. (Telephoto UPI)



PARIS (AFP) — "Tous les pronostics ont été balayés, le CIO ayant finalement opté pour le sport contre la politique et la finance, assurant ainsi sa survie et sa sérénité", écrit Gaston Meyer, envoyé spécial du journal l'Équipe à Amsterdam où Montréal a été désignée comme ville organisatrice des Jeux olympiques de 1976. Montréal organisera donc les Jeux olympiques 1976, poursuit-il. Nous nous en réjouissons non seulement parce que la métropole de Québec est la seconde ville francophone du monde après Paris, mais parce que cette candidature répondait bien à la véritable mission de l'olympisme: de développer l'idée olympique là où elle est plus ou moins en sommeil, de faire connaître à des populations, avec depuis des décennies sur des disciplines locales à caractère professionnel dans le cas particulier, le hockey ce que sont les véritables sports universels".

Dans France Soir, après avoir rappelé les résultats des votes, l'article poursuit: "Il n'y a pas à critiquer le choix du CIO. En effet, l'Europe, avant les Jeux de 1972 Munich la candidature de Moscou subissait donc un handicap certain. Sur le plan sportif, Montréal et Denver, tant sur le plan géographique qu'économique, présentent toutes les garanties, et le choix des deux villes peut donc être considéré comme satisfaisant".

Deux maires très heureux des derniers événements dans le domaine des Jeux Olympiques. A gauche, le maire de Denver, Colorado, M. Bill McNichols, dont la ville vient de se voir attribuer les Jeux d'Hiver de 1976, et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. La Métropole canadienne sera l'hôte des Jeux d'Été en 1976. (Telephoto UPI)



L'équipe de huit nageuses du Y.W.C.A. a fait une excellente récolte de trophées lors des championnats canadiens de nage synchronisée, à Winnipeg, en fin de semaine dernière. Les jeunes filles ont gagné huit trophées. On reconnaît, assises: Sylvie Fortard et Michèle Moisan. Debout: de gauche à droite: Claude Vaillancourt, Linda Bédard, Mado Ramsay, Jojo Carrier, Lucie Paradis et Sylvie Maltais. (Photo l'Action, par Marcel Laforce)

La jeune équipe du Y.W.C.A. a déjà un brillant palmarès

Par Réal LABBE
Huit jeunes filles de l'équipe de nage synchronisée du Y.W.C.A. de Québec, sous la surveillance de leur monitrice Mlle Suzanne Eon, ont accompli tout un exploit en fin de semaine dernière à Winnipeg, lors des championnats canadiens. Elles ont en effet ramassé huit trophées et quelque 22 médailles d'or en prenant d'emblée la première position devant des équipes de la Colombie-Britannique et de Montréal.

Selon Mlle Eon, et les nageuses partagent son opinion, ce fut en quelque sorte une victoire-surprise de la part de l'équipe québécoise car au moins deux formations étaient considérées, avant les épreuves, comme supérieures à celle de Suzanne Eon. Cependant avec cette victoire, tout complexe est disparu vis-à-vis les autres équipes canadiennes, car ce sont les Québécoises qui sont les meilleures.

Pratiques et compétitions
Pour arriver à cette magnifique performance, il a fallu bien des heures d'entraînement et il a aussi fallu participer à de nombreuses compétitions, la plupart provinciales. Selon Jojo Carrier, qui a 14 ans, est déjà une vedette dans la nage synchronisée, l'équipe pratique de 15 à 20 heures par semaine,

soit en moyenne de trois à quatre heures par jour. Il faut cependant s'astreindre à cette rigoureuse discipline pour accomplir les exploits qu'elles ont enregistrés. Au cours d'une année, notamment l'année dernière, l'équipe a participé à 14 compétitions et à chaque fois elle est revenue à Québec avec un nombre imposant de trophées ou de médailles. Une des vedettes de la troupe, avec Jojo Carrier, est Mado Ramsay, qui est âgée de 18 ans. A Winnipeg, elles ont formé le duo qui a remporté tous les honneurs. Jojo a commencé à faire de la nage synchronisée à l'âge de huit ans. Depuis six ans qu'elle participe à diverses compétitions et elle a encore plusieurs belles années devant elle.

Cette dernière a eu l'occasion de faire de nombreux voyages qui l'ont emmenée à travers tous les États-Unis, de la Californie au Massachusetts, et elle a eu l'occasion de visiter l'Europe en mars dernier quand elle a pris part à des compétitions en compagnie de Madoj Ramsey, à Copenhague, au Danemark. Les deux nageuses se sont arrêtées ensuite à Paris où elles ont donné une clinique aux françaises qui ont bien apprécié le talent de ces Québécoises si travaillantes.

But: le Japon
Avec la magnifique victoire que l'équipe a remportée, on espère maintenant représenter



Mlle Suzanne Eon (à droite) a bien réussi à préparer ses élèves et Mado Ramsay (à gauche) et Jojo Carrier (au centre) ont prouvé leur classe en remportant tous les honneurs de la compétition en duo. Pour sa part, Jojo Carrier a également été la meilleure en solo. (Photo l'Action, par Marcel Laforce)

TILDEN
rent-a-car
Nouveaux modèles 1970
à louer
AUCUNE COMPLICATION — BAS PRIX — GAZOLINE GRATUITE — DEPOT LEGER
ROMPRE & FRERE
DRIVE YOURSELF LTEE
1030, RUE ST-JEAM, TEL.: 529-9778

Duck's
POUR le SPORTIF ELEGANT
Cuir à grain, dans le vert sombre, style "loafer"
32.00
Egnon
260 est, rue St-Joseph
533 est, rue St-Joseph
130 ouest, rue St-Vallier
568, 3e Avenue

DEMAIN SOIR à 8h. 30
LUTTE à la TOUR
515 Mgr Gauvreau
OUVERTURE: 20 MINUTES
Hector Lopez vs Butch Morgan
PRELIMINAIRE: 30 MINUTES
Eddy Auger vs Ben Sharkey
SPECIAL DE LA SOIRÉE: 30 MINUTES
Jacques Rougeau vs Dick Farouk
SEMI-FINALE: COMBAT PAR EQUIPES: 45 MINUTES
Paul Leduc vs Michel Dubois
et Jos Leduc vs Fidel Castillo
FINALE: 2 DE 3 A FINIR
Gino Brito vs Chris Tolos
PRIX D'ADMISSION
Pour les enfants: \$1.25 — Entree générale: \$1.75
Sièges réservés: \$2.25
N.B. — Pour toutes informations on pourra les obtenir en téléphonant au numéro 529-0324

on va aux courses
CE SOIR 7:45
RALLYE TIERS-MONDE 16 MAI
BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS

Ernie Banks a privé Gary Gentry d'une partie sans coup sûr hier

CHICAGO (PA) — Gary Gentry a tenu les Cubs de Chicago en échec jusqu'au simple d'Ernie Banks après deux retraits dans la 8e manche hier et les Mets ont triomphé 4-0.

Gentry a d'abord retiré les 12 premiers frappeurs à l'arrière avant d'accorder un but sur balles à Ron Santo qui a ensuite été retiré sur un double jeu. Il a continué ses prouesses jusqu'à ce que Banks le

privé d'une partie sans coup sûr. Art Shansky a donné l'avance aux Mets avec son 4e circuit en cinq matches à la 4e reprise. N. York 000 110 200-4 6 0 Chicago 000 000 000-9 1 2 Gentry 4-1 et Grote; Hands 3-2 et Hiatt. C: NY Shamsky 4.

Selma 8 et Compton, C: Phil-Money 2 6 Stone 1; Mt-Staub 3.

Wise, p. 2-3 1-3 6 6 4 1 7
Hoerner 0 2 1 1 0 0 0
Selma 1-2-3 1 0 0 1 1
T-2-32. A-3-276.

Les Expos cèdent Qualis à Buffalo

Les Expos de Montréal ont cédé aujourd'hui l'intérieur-volteur Jimmy Qualis à leur club affilié les Bisons de Buffalo de la Ligue Internationale sujet à un rachat de 24 heures.

Qualis avait été obtenu des Cubs de Chicago le 22 avril en retour de l'intérieur Gary Jessitt. Le départ de Qualis laisse l'équipe avec un total de 24 joueurs, un de moins que la limite permise. Fanning a souligné qu'il s'attendait à inscrire un joueur à la formation mais probablement pas avant la fin de semaine.

ST-LOUIS (PA) — Al Oliver a cogné un grand chelem aux dépens de Bob Gibson dans la 6e manche hier en procurant un gain de 5-1 aux Pirates de Pittsburgh sur les Cards de St-Louis.

MONTREAL
Staub, 2b 4 2 1 0
Staub, cf 4 3 2 4
Fairly, 1b 3 0 1 2
Phillips, ce 3 0 0 0
Laboy, 3b 4 0 1 0
Hale, cf 4 0 1 0
Wise, ss 3 0 0 0
Raymond, 1 3 0 0 0
Stoneman, 1 2 0 0 0
Total 35 5 9 7

TOUS LES POINTS

SAN DIEGO (PA) — Tito Fuentes a fait produire tous les points avec un triple et un circuit, hier soir, alors que les Giants de San Francisco ont battu les Padres de San Diego par le compte de 5-1, dans une joute de la Ligue Nationale de baseball.

Rallye

SANTIAGO (AFP) — Le Finlandais Timo Makinen et le Belge Steapelere ont été en tête du classement général du rallye automobile Coupe du Monde 1970 à l'étape de Santiago, selon des estimations officieuses.



GRAND CHELEM

ST-LOUIS (PA) — Al Oliver a cogné un grand chelem aux dépens de Bob Gibson dans la 6e manche hier en procurant un gain de 5-1 aux Pirates de Pittsburgh sur les Cards de St-Louis.

PHILADELPHIE

PHILADELPHIE (PA) — Rusty Staub a produit quatre points avec un circuit, un double et un simple hier soir en conduisant les Expos de Montréal à un gain de 7-6 aux dépens des Phillies de Philadelphie, qui ont ainsi encaissé leur 7e revers d'affilée.

CIRCUIT DE 3 POINTS

LOS ANGELES (PA) — Le coup de circuit de trois points de Joe Pepitone et le solo de Doug Rader ont mené les Astros de Houston à une victoire de 6 à 3 sur les Dodgers de Los Angeles, de la Ligue nationale, mercredi soir.

Les Indiens pourront à nouveau aligner Nazario

Les Indiens de Québec ont appris une nouvelle hier midi, lors d'une réunion de la Ligue Provinciale à Drummondville. Le joueur Victor Nazario, qui avait été déclaré inéligible la semaine dernière, de même que l'artilleur Porfirio Cacres, et un joueur des Mineurs de Theford-Mines, Ricardo Quiroz, ont été réinstalls par une décision de tous les gerants-généraux.

Dans la constitution du circuit Ellyson, une clause se lisait comme suit (ou à peu près): "Tout joueur ayant évolué dans la Ligue Provinciale en 1969 pourra jouer dans cette même ligue en 1970, à condition qu'il satisfasse aux exigences du paragraphe c." Et au paragraphe c on dit que les joueurs qui ont évolué dans un calibre supérieur à A ne seront pas éligibles pour la Provinciale en 70. Les gerants généraux ont tout simplement rayé "à condition qu'il satisfasse aux exigences du paragraphe c." Ce qui veut dire que Victor Nazario pourra évoluer pour les Indiens et durant les années à venir.

L'assemblée a été déclenchée à la toute dernière minute, les équipes n'étant prévues que la veille. Il semble que les Mineurs de Theford-Mines aient eu plusieurs joueurs qui seraient devenus inéligibles parce qu'ils auraient évolué dans la Ligue du Mexique, de calibre AAA. C'est une bonne chose pour le baseball provincial que tout se soit arrangé à l'amiable.

Chico Heron est arrivé à Québec en compagnie de quelques joueurs hier soir, et le restant de l'équipe devrait arriver au cours de la présente journée, à moins de complications avec les billets d'avion. Tous seront sur le terrain à dix heures demain matin si la température le permet.

Le conducteur d'automobile

Yvon Walsh, de Québec, qui a été couronné champion provincial des courses sur glace l'hiver dernier, a été mis en nomination pour le trophée Gill-Julien, attribué par un journal d'Ottawa à l'athlète canadien-français qui s'est le plus signalé dans le sport qu'il pratique. De source sûre, nous avons appris hier soir que le conducteur québécois avait d'excellentes chances de se mériter ce trophée qui sera attribué vendredi prochain. Il a également été question de Guy Lafleur comme meilleur athlète amateur et Bernard Turcot a aussi été mentionné. (R.L.)

Le conducteur d'automobile Yvon Walsh, de Québec, qui a été couronné champion provincial des courses sur glace l'hiver dernier, a été mis en nomination pour le trophée Gill-Julien, attribué par un journal d'Ottawa à l'athlète canadien-français qui s'est le plus signalé dans le sport qu'il pratique. De source sûre, nous avons appris hier soir que le conducteur québécois avait d'excellentes chances de se mériter ce trophée qui sera attribué vendredi prochain. Il a également été question de Guy Lafleur comme meilleur athlète amateur et Bernard Turcot a aussi été mentionné. (R.L.)

LE GRAND ORANGE

PHILADELPHIE (PA) — Rusty Staub a produit quatre points avec un circuit, un double et un simple hier soir en conduisant les Expos de Montréal à un gain de 7-6 aux dépens des Phillies de Philadelphie, qui ont ainsi encaissé leur 7e revers d'affilée.

ANAHEIM (PA)

ANAHEIM (PA) — Le lanceur de relève Sparky Lyle a accordé un but sur balles à Jim Spencer alors que les coussins étaient remplis, au début de la huitième, mercredi soir, alors que les Angels de Californie l'emportaient sur les Red Sox de Boston au compte de 5 à 3, dans une joute de la Ligue américaine. 000 200 010-3 7 2

Les Angels maintiennent leur avance d'une partie en tête de l'Américaine

California 101 100 02x-5 7 0
Siebert, Stange 1-2 7, Lyle 8
et Satriano; Messersmith, Doyle
6, Tatum 1 0 et Egan, C:
Bos: T. Conigliaro 6.

Cumberland 1-2 Klimkowski
8 et Munson; Morris 1-0 et Roof.
C: Milw, Savage 1; N.Y., Whit-
bre 4.

Watt 1-1 9 et Etchebarren;
Kaat, Zepp 5, Perranoski 2-1 8
et Ratliff, Cir.: Minn., Kille-
brew 10.

K. C. 000 000 000 001-1 3 0
Clev. 000 000 000 000-4 2 2
Butler, Fitzmorris 2-1 11
Wright 12 et Kirkpatrick; Moo-
re, Hand 9 Hennigan 1-1 12 et
Fosse.

PRIVE D'UN BLANC

MILWAUKEE (PA) — John Morris a limité les Yankees de New York à trois coups sûrs et a profité d'un circuit de trois points par Ted Savage pour procurer un gain de 3-1 aux Brewers de Milwaukee hier soir.

ST. PAUL, Minneapolis (PA)

ST. PAUL, Minneapolis (PA) — Deux doubles d'affilée par Tony Oliva et Rich Reese, alors que deux hommes étaient retirés dans la dixième manche, ont conduit les Twins du Minnesota à une victoire de 5-4 sur les Orioles de Baltimore, hier soir, dans une partie de la Ligue américaine de baseball.

CLEVELAND (PA)

CLEVELAND (PA) — Le frappeur d'urgence Hawk Taylor a frappé un double après deux retraits dans la 12e manche hier soir en procurant un gain de 1-0 aux Royals de Kansas City sur les Indiens de Cleveland.

SEPT DÉFAITES

OAKLAND (PA) — Don Mincher a obtenu trois points pour mener les Athletics d'Oakland à une victoire de 8 à 1 sur les Sénateurs de Washington, mercredi soir, portant la série de défaites consécutives des Sénateurs, de la Ligue américaine, à sept joutes.

Savage a réussi son exploit après deux retraits dans la 9e reprise.
New York 000 000 001-1 3 0
Milwaukee 000 003 00x-3 7 1

Les Twins ont ainsi mis fin à une série de huit victoires pour les Orioles.
Baltim. 200 020 000 0-4 12 1
Minn. 200 002 000 1-5 11 1
Palmer, Hall 6, Richert 8.

Le lanceur débutant des Royals, Bill Butler, avait limité les Indiens à trois coups sûrs pendant 10 manches tandis que le lanceur débutant des Indiens, Barry Moore, espaçait trois coups sûrs aux Royals en huit reprises.

Pour le maire Drapeau, c'est avant tout une victoire d'équipe

A trois heures mercredi matin, les télégrammes s'empilaient encore sur la table. "Combien d'autres villes peuvent se vanter d'avoir organisé une exposition universelle et des jeux olympiques en moins de 10 ans?" disait le maire Drapeau. Il saurait cette victoire d'autant plus qu'à peu près personne, hormis son groupe, n'avait cru que Montréal triompherait de Moscou et Los Angeles et obtiendrait les Jeux olympiques d'été de 1976.

M. Radford et d'autres membres de l'équipe, notamment MM. Jean Dupire, chargé des Affaires culturelles de Montréal, et René Beilise, surintendant de la récréation au service des parcs, ont inlassablement poursuivi dans tous les pays leur campagne auprès des membres du CIO.

Il y en a d'autres, M. Roland Proulx, par exemple, à qui l'on doit le symbole de la candidature de Montréal et la conception du stand de Montréal à Amsterdam; son assistant, Yvon Ouellette, contre-maître au service des parcs; l'ancien consul de Panama à Montréal, M. Eduardo Del Diago, qui a assuré la liaison auprès des pays de langue espagnole, et M. Mhosen Calal, professeur de géographie, qui a joué un rôle similaire auprès des pays arabes.

Cette victoire n'est pas uniquement la sienne, admet-il volontiers. Bien que la part du lion lui revienne, c'est le succès d'une petite équipe qui travaille sans relâche avec lui depuis quatre ans. Les résultats prouvent les prédictions du maire Drapeau. En fait, il avait quelque peu sous-estimé le nombre de votes en faveur de Montréal. Trois heures avant que les membres du comité international olympique (CIO) ne commencent à voter, le maire Drapeau et ses adjoints ont fait une dernière compilation des votes probables: 39. Le vote officiel leur en a donné 41.

Le maire Drapeau s'est dit fier de ces hommes et heureux de la présence d'autres Montréalais qui se sont joints aux stars hollywoodiennes, le côté charme et beauté de la campagne montréalaise.

"Un triple", dit le maire en bon sportsman. Si l'on y regarde de près, on s'aperçoit cependant qu'il a mis du temps à s'intéresser au sport. Cela date des Jeux d'été de 1972 qu'il a perdus aux mains de Munich.

Qui sont ces gens qui ont réussi en douceur un exploit que la presse internationale a qualifié de victoire-surprise? En voici la liste:

Le président du Comité exécutif, Lucien Saulnier; il a étudié l'aspect financier de la présentation de Montréal et a lui-même expliqué ses chiffres aux membres du CIO dimanche.

Mais selon sa femme, M. Drapeau s'y est essayé depuis beaucoup plus longtemps. "Je pense que c'est en 1940 que Jean et moi avons décidé de jouer au tennis, dit-elle. La première balle qu'il m'envoya m'a frappée sur le nez. Ce fut le commencement et la fin de notre activité sportive".

Le vice-président du Comité exécutif, Gerry Snyder; Sportsman et l'un des principaux promoteurs de la franchise tant convoitée de la Ligue majeure de baseball, que Montréal a obtenue l'an dernier. Il est allé promouvoir la candidature montréalaise en maints endroits du globe.

Plusieurs sociétés montréalaises nous ont offert leurs services gratuitement", a constaté le maire avec enthousiasme.

Les dirigeants des deux Expos (l'Exposition et le club) ont aussi adressé des félicitations au maire. M. Robert Shaw, commissaire général adjoint d'Expo 67, a câblé un seul mot: "Félicitations". M. Philippe de Gaspé Beaubien, directeur de l'exploitation à l'Expo 67: "C'est une victoire personnelle. Sommes tous fiers de vous". M. Charles Bronfenbrenner, pour le club de baseball: "Le miracle s'est produit. Vous êtes le meilleur". John McHall, Jim Fanning et Gene Mauch, également des Expos, ont ajouté: "Votre grande victoire nous rend très fiers de faire partie du monde sportif montréalais. Félicitations chaleureuses de la part de tous les Expos".

Howard Radford, ancien président de l'Association olympique canadienne, membre de la direction de la Commission Bell; son association de longue date avec le monde du sport amateur a été d'un secours inestimable auprès des fédérations sportives et les membres du CIO.

"C'est un jour magnifique", a dit le maire, passant en revue les journaux européens comme un producteur de Broadway après une première. Il était particulièrement satisfait de la manchette du Herald Tribune International, qui jusque-là avait virtuellement ignoré la

quant au maire, il a dit: "C'est un peu comme le dernier vol d'Apollo. Chaque membre de l'équipe a fait brillamment son travail et nous avons tiré notre épingle du jeu alors que nous pensions qu'une défaite nous attendait".

LES CLASSEMENTS
LIGUE NATIONALE
Division Est
G. P. Moy. D.H.
Chicago 16 13 252
New York 16 16 200 119
Pittsburgh 15 17 469 219
St-Louis 13 17 500 718
Philadelphia 19 406 419
Montreal 10 20 333 619

Division Ouest
G. P. Moy. D.H.
Cincinnati 24 5 727
Atlanta 18 13 581 5
Los Angeles 17 14 548 6
San Francisco 17 17 500 718
Houston 16 17 485 8
San Diego 15 20 429 10

LIGUE AMERICAINNE
Division Est
G. P. Moy. D.H.
Baltimore 22 9 710
Detroit 15 14 517 8
New York 17 16 515 6
Boston 14 15 483 7
Washington 13 16 419 9
Cleveland 10 17 370 10

Division Ouest
G. P. Moy. D.H.
California 20 10 466
Minnesota 19 10 655 15
Oakland 16 16 500 7
Chicago 13 17 433
Kansas City 11 18 379 8 1/2
Milwaukee 11 21 344 10

LIGUE AMERICAINNE
Kansas City Johnson 1-0 4
LIGUE NATIONALE
Montreal Renko 1-3 4
New York Koonsman 1-2 4
Chicago Jenkins, 2-3
Pittsburgh Ellis 2-3 4
St-Louis Culver, 3-2
San Francisco Marichal 1-0 6
Los Angeles Vance 2-1, 5
Houston Diener 6-2 4
Diego Kirby 2-3, 5.

LIGUE AMERICAINNE
Lanceurs probables
Kansas City Johnson 1-0 4
LIGUE NATIONALE
Montreal Renko 1-3 4
New York Koonsman 1-2 4
Chicago Jenkins, 2-3
Pittsburgh Ellis 2-3 4
St-Louis Culver, 3-2
San Francisco Marichal 1-0 6
Los Angeles Vance 2-1, 5
Houston Diener 6-2 4
Diego Kirby 2-3, 5.

BASKETBALL
Le 16 au soir débutera au Patro Roc-Amadour le 6e tournoi de basketball. Il se terminera le 17 au soir. Les patrons de la province et des environs se disputeront les trophées. Une invitation est lancée à tous les parents et amis.

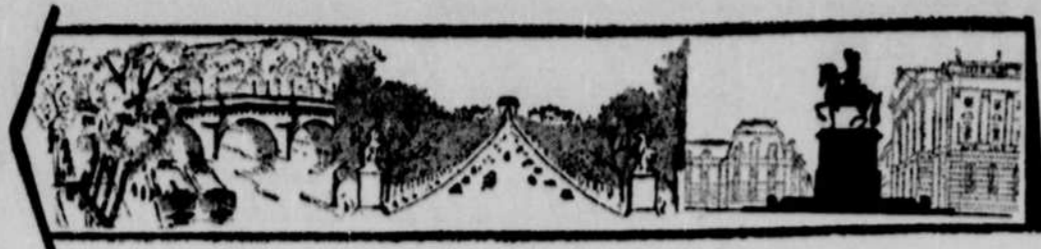
Championnat MOLSON de DRAG

À la piste Québec Dragway, Pont-Rouge les 17 et 18 mai



Ouverture officielle "MOLSON" des courses d'accélération. Epreuves de classement à 8 heures du matin. Premier départ, 7 heures de l'après-midi — Dimanche et lundi. Renseignements: (418) 873-4691

De nombreux participants! Bourses et trophées dans chaque catégorie!



Pourquoi le hockey "patine" en France depuis quarante ans? (IV)

Avant de rappeler comment et où se disputa le premier match des Pee-Wee québécois en France, un examen de la situation du hockey (sur glace) dans ce pays européen est nécessaire.

Quand les Français Volant de Charenton vinrent à Québec, au début de février, pour prendre part au tournoi international du Colisée, les frères Philippe et Thierry Lacarrière qui dirigeaient cette équipe parisienne nous avaient longuement exposé "leurs" problèmes, surtout Thierry, le plus engagé des deux à l'intérieur des structures de ce sport, puisqu'il est à la fois joueur, secrétaire-général d'un club, promoteur et administrateur (gérant) d'une patinoire.

Ses principaux griefs étaient (et sont encore) les suivants: Le hockey français est emprisonné à l'intérieur d'une fédération qui éparille trop sa gestion, en contrôlant tous les sports de glace, c'est-à-dire: patinage artistique, patinage de vitesse, curling, le hockey, la luge et le bobsleigh et... danse sur glace (?). En tout, SEPT disciplines. Une pareille concentration n'est pas sans mauvais effets. Elle est notamment la cause d'un conflit d'influences, parti, aliétement dans le partage des subventions, car le favoritisme détermine l'ordre des priorités. Pour diverses raisons, notamment la trop grande difficulté de ses représentants dont la compétence de certains serait, semble-t-il, très discutabile, le hockey français est relégué au second plan, même au dernier, ce qui freine énormément son essor.

Cette hiérarchie des valeurs pourrait se justifier si, compte tenu des résultats, un sport prouvait son droit de préséance. Or, sur la glace, les Français ne peuvent afficher le moindre complexe de supériorité car, ils doivent l'admettre, ni leurs patineurs artistiques et de vitesse, ni leurs champions de luge et de bobsleigh; pas plus que leurs "danseurs sur glace" et leurs curlers sont supérieurs à leurs joueurs de hockey, tout au moins actuellement.

En France, d'autre part, le sport national des Canadiens est encadré de préjugés. On trouve surtout que ce jeu est trop violent et, voilà pourquoi, de nombreux parents combattent la vocation des enfants attirés par cette activité physique. On a peur qu'ils se fassent mal...



M. Jacques Lacarrière, au milieu de ses "filles" d'Amérique. (Photo prise devant le château de Chantilly)

Pour ces raisons et plusieurs autres, tous les persévérants efforts déployés durant près de quarante ans ne sont toujours pas récompensés. La situation du hockey français en 1970 est aussi peu reluisante qu'avant la dernière guerre. A Paris, pour 10 millions d'habitants, il n'y a que trois patinoires dont deux ont une surface convenable pour la pratique du hockey. On comprend mieux pourquoi l'équipe de Charenton n'avait que ONZE Pee-Wee éligibles lors du onzième tournoi international. Parmi eux, il y avait même des mosquitos, comme le minuscule gardien Frédéric Mailletroit.

Toutefois, l'avenir du hockey en France est prometteur. Pourquoi? Parce que le nombre des patinoires augmente rapidement. On en compte maintenant SOIXANTE et la plupart sont magnifiquement bien aménagées, au point d'être enviables par les Canadiens. Ces glaces sont jusqu'à présent au service du patinage "libre", mais la plupart des arenas ont l'équipement nécessaire au hockey. Ce sont les joueurs qui manquent.

La tournée des Pee-Wee québécois en France avait justement pour but de démontrer que le hockey est à la dimension des enfants; que ce n'est pas un jeu dangereux pour eux, mais au contraire un sport vif, attrayant et sain.

Voilà bien longtemps que l'un des plus ardens apôtres du hockey en France le dit et le répète, imité par ses deux fils, M. Jacques Lacarrière est incontestablement le précurseur du hockey dans son pays et c'est encore le spécialiste No 1 reconnu par tous, sauf au sein de la Fédération des Sports sur glace (...). A la Télé, lors des reportages du tournoi mondial par exemple, les commentateurs ont souvent recours

à ses connaissances. Ils n'ont pas tort, car elles s'appuient sur une très longue expérience.

La fédération de loi de Jacques Lacarrière pour le hockey date du début des années '30. D'ailleurs, grâce à l'aimable collaboration d'un lecteur, M. Gilles Gauvin, nous sommes en mesure de republier un article paru dans la "Revue populaire" en mars 1932. Ce texte signé par Roger Clau, explique comment le hockey a été lancé à Paris. Le nom de M. Jacques Lacarrière n'est pas mentionné, mais nous avons appris qu'il était l'un des principaux organisateurs de ces premiers matches parisiens.

Voici ce document que l'on peut qualifier d'historique et qui en étonnera plusieurs:

LE HOCKEY EN EUROPE

par ROGER VIAU

Le hockey sur glace, lancé cette année en Europe sur une grande échelle, rencontre auprès du public un succès étonnant, surtout si l'on considère que, jusqu'ici, les quelques amateurs de la plupart des villes européennes n'avaient pu voir ce jeu que sur des patinoires peu appropriées, quelquefois même, sans "bandes", si bien que le "shoot" était alors prohibé, car il devenait dangereux pour les spectateurs en habit qui buvaient le champagne autour de la piste. Ces villes possèdent maintenant des Palais des Sports qui n'ont rien à envier à ceux d'Amérique. Celui de Paris est même supérieur au Madison Square Garden de New York.

Le jeune Américain, Jeff Dickson, le grand animateur de hockey en Europe, est celui qui a audacieusement décidé de présenter les équipes de hockey dans des salles pouvant recevoir plus de 15.000 personnes. Dès la première partie à Paris, en octobre, la foule des sportifs se précipitait pour voir ce jeu nouveau pour le plus grand nombre et depuis, trois fois par semaine, l'immense palais se remplit de 15.000 à 18.000 spectateurs, qui ne comprennent d'ailleurs rien aux beaux points du hockey. L'enthousiasme ne manque pas; seuls manquent les bons joueurs.

Il faut évidemment tenir compte du manque de pratique des équipes des villes, qui n'ont de glace que pour jouer contre leurs adversaires. Les équipes suisses, par exemple, eurent cet hiver un gros avantage sur celles de pays plus chauds.

Les joueurs présentent en ce moment une forme inférieure à celle du calibre intermédiaire d'ici. On ne peut sûrement pas leur reprocher de ne pas combiner, car ils le font à outrance, mais leurs passes rencontrent rarement le bâton de leurs coéquipiers. Les lanceurs sont sans force et les gardiens de but, qui arrêtent avec une excitation comique des coups lents dirigés droit sur eux, déchaînent l'enthousiasme et l'admiration du public. Ce même public cependant ne tolère pas de coups durs et il manifeste bruyamment devant le plus faible "body-check", qu'il considère comme une attaque sauvage, et pourtant le hockey en Europe est exempt de toute brutalité en comparaison d'ici.

Les joueurs sont de bons patineurs, mais ils semblent gênés par leur bâton dont ils ne savent que faire.

Presque toutes les équipes ont importé quelques Canadiens mais ceux-ci semblent également souffrir du manque d'entraînement. Malgré cela ils sont les héros de toutes les parties.

Il n'y a pas de ligue en Europe, bien que tous les clubs jouent l'un contre l'autre pour une coupe offerte par le New York Herald, de Paris.

A côté de ces parties, il y a des matches internationaux ou les deux pays aux prises sont représentés par un "All-Stars". Dans ces matches les pays ont droit à trois étrangers, c'est-à-dire que trois Canadiens figurent toujours parmi la sélection des meilleurs hockeyeurs du pays. D'ailleurs pour un Européen tout Canadien est un joueur de hockey et l'on peut voir ainsi des étudiants canadiens de Londres et de Paris n'ayant à peu près jamais joué dans leur pays, former des équipes médiocres mais qui ne imposent au public.

Le Berliner Club, que les amateurs d'Ottawa ont battu 8 à 0 dans leur tournée d'Europe, est probablement le club le plus fort d'Europe. Il est entièrement composé d'Allemands.

Par ce résultat, on peut juger facilement de la qualité du jeu en Europe et au Canada. L'Europe possède tout de même un avantage sur nous, car si le jeu devient monotone, le spectateur peut négligemment allumer une cigarette et se payer un verre de bière tout en restant confortablement assis à sa place. Des garçons sont là pour voir à ce qu'il ne manque de rien.

Pour compléter cette page, je vais vous citer un extrait d'article paru dans MATCH, organe sportif parisien, sur le jeu de hockey et les hockeyeurs canadiens. Au lendemain d'une journée importante entre l'équipe d'Ottawa et la Sélection européenne, que les Canadiens gagnèrent par le score de 5 buts à 0, Jean Gérard écrit dans ce journal:

"Il n'est peut-être pas exagéré de dire que les spectateurs du Palais des Sports, j'entends ceux, — la grande majorité — qui ne connaissent le hockey que depuis quelques semaines, ont vu, pour la première fois, avec les Canadiens d'Ottawa, le vrai visage de ce sport. Et ils en ont été émerveillés.

Les Canadiens sont ici nos maîtres, comme ils le sont de tous les autres hockeyeurs de l'ancien monde et même de leurs voisins américains. A leur contact, nous devons réaliser des progrès certains."

Ce rappel du passé s'imposait avant la poursuite du récit de la tournée des Pee-Wee québécois en France. Dans les articles qui vont suivre, M. Jacques Lacarrière sera le personnage central et l'on comprendra mieux pourquoi.

Jacques REVELIN

UNE GRANDE PREMIERE POUR LA BOXE A QUEBEC

Pour la première fois de son histoire, la ville de Québec sera le site des Championnats Amateurs de Boxe de l'Est du Canada. La Région de Québec a été désignée par le président Jerry Shears de l'Association Canadienne de Boxe Amateur et la vieille capitale sera donc l'hôte des 43 meilleurs pugilistes de l'Est du pays les 18 et 19 mai.

Pendant ce temps, les éliminatoires de l'Ouest se dérouleront à Brandon au Manitoba après que le grand finale canadienne sera présentée à New-Wellminster en Colombie-Britannique les 29, 30, 31 mai. C'est à la suite de multiples efforts et des dirigeants de l'A.C.B.C., ont finalement tourné les yeux vers Québec et le succès de cette première classique canadienne pourrait bien être que le prélude à une série de tournois importants dans nos murs.

A la suite des nombreuses éliminations qui ont été tenues dans plusieurs villes de l'Est, les 43 boxeurs invités viendront de quatre provinces soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et le Québec. C'est le Québec qui vient en tête avec un contingent de 23 boxeurs comparativement à onze venant de l'Ontario, sept du Nouveau-Brunswick, et deux seulement de la Nouvelle-Ecosse.

Tous ces pugilistes se battront dans onze classes différentes en partant de la catégorie des poids-mouches junior jusqu'au poids lourd. Au cours de la soirée du 18 mai, tous les boxeurs seront vus à l'oeuvre en ronde demi-finale de chaque catégorie. Il y aura aussi, il y aura James Neil, un boxeur de 27 ans qui compte ring et qui a gagné plusieurs fois moins de 12 ans dans les combats internationaux.

Le QUEBEC La plus forte délégation à ces championnats sera susceptible de retenir quelques titres importants au cours de ces combats.

On verra à l'oeuvre Jean Champagne, le champion de 1969 dans la catégorie des 147 livres. Il se battra à 136 cette année. Il y aura

Paride Baldassarre, qui a déjà livré un match à Donato Paduano, tentera de succéder à Jean Champagne et Marshall Butler, surnommé le mini-Cassius Clay, se battra à 139 livres.

Tous les matches seront présentés à La Tour et les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer un meilleur service au public.

LES BOXEURS A SUIVRE Par moi-même de cinq finalistes du Canada participeront aux Championnats de l'Est les 18 et 19 mai. Il s'agit des Denis Groleau, Jean Champagne, Walter Henry, James Neil et de Pierre Deschênes, le seul Québécois à participer à ce tournoi. Deschênes fut déjà le titulaire canadien dans la catégorie des 132 livres.

L'ONTARIO De la province de l'Ontario on devra surveiller le vétéran amateur Walter Henry, fort de plus de 300 combats et neuf fois champion du Canada. Agé de 29 ans, il a représenté le Canada aux Olympiques de 1964 et 1968 dans la catégorie des 112 livres.

Aussi, il y aura James Neil, un boxeur de 27 ans qui compte ring et qui a gagné plusieurs fois moins de 12 ans dans les combats internationaux.

LE QUEBEC La plus forte délégation à ces championnats sera susceptible de retenir quelques titres importants au cours de ces combats.

On verra à l'oeuvre Jean Champagne, le champion de 1969 dans la catégorie des 147 livres. Il se battra à 136 cette année. Il y aura

Paride Baldassarre, qui a déjà livré un match à Donato Paduano, tentera de succéder à Jean Champagne et Marshall Butler, surnommé le mini-Cassius Clay, se battra à 139 livres.

Tous les matches seront présentés à La Tour et les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer un meilleur service au public.

LES BOXEURS A SUIVRE Par moi-même de cinq finalistes du Canada participeront aux Championnats de l'Est les 18 et 19 mai. Il s'agit des Denis Groleau, Jean Champagne, Walter Henry, James Neil et de Pierre Deschênes, le seul Québécois à participer à ce tournoi. Deschênes fut déjà le titulaire canadien dans la catégorie des 132 livres.

L'ONTARIO De la province de l'Ontario on devra surveiller le vétéran amateur Walter Henry, fort de plus de 300 combats et neuf fois champion du Canada. Agé de 29 ans, il a représenté le Canada aux Olympiques de 1964 et 1968 dans la catégorie des 112 livres.

Aussi, il y aura James Neil, un boxeur de 27 ans qui compte ring et qui a gagné plusieurs fois moins de 12 ans dans les combats internationaux.

LE QUEBEC La plus forte délégation à ces championnats sera susceptible de retenir quelques titres importants au cours de ces combats.

On verra à l'oeuvre Jean Champagne, le champion de 1969 dans la catégorie des 147 livres. Il se battra à 136 cette année. Il y aura

Paride Baldassarre, qui a déjà livré un match à Donato Paduano, tentera de succéder à Jean Champagne et Marshall Butler, surnommé le mini-Cassius Clay, se battra à 139 livres.

Tous les matches seront présentés à La Tour et les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer un meilleur service au public.

LES BOXEURS A SUIVRE Par moi-même de cinq finalistes du Canada participeront aux Championnats de l'Est les 18 et 19 mai. Il s'agit des Denis Groleau, Jean Champagne, Walter Henry, James Neil et de Pierre Deschênes, le seul Québécois à participer à ce tournoi. Deschênes fut déjà le titulaire canadien dans la catégorie des 132 livres.

L'ONTARIO De la province de l'Ontario on devra surveiller le vétéran amateur Walter Henry, fort de plus de 300 combats et neuf fois champion du Canada. Agé de 29 ans, il a représenté le Canada aux Olympiques de 1964 et 1968 dans la catégorie des 112 livres.

Aussi, il y aura James Neil, un boxeur de 27 ans qui compte ring et qui a gagné plusieurs fois moins de 12 ans dans les combats internationaux.

LE QUEBEC La plus forte délégation à ces championnats sera susceptible de retenir quelques titres importants au cours de ces combats.

On verra à l'oeuvre Jean Champagne, le champion de 1969 dans la catégorie des 147 livres. Il se battra à 136 cette année. Il y aura

Paride Baldassarre, qui a déjà livré un match à Donato Paduano, tentera de succéder à Jean Champagne et Marshall Butler, surnommé le mini-Cassius Clay, se battra à 139 livres.

Tous les matches seront présentés à La Tour et les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer un meilleur service au public.

LES BOXEURS A SUIVRE Par moi-même de cinq finalistes du Canada participeront aux Championnats de l'Est les 18 et 19 mai. Il s'agit des Denis Groleau, Jean Champagne, Walter Henry, James Neil et de Pierre Deschênes, le seul Québécois à participer à ce tournoi. Deschênes fut déjà le titulaire canadien dans la catégorie des 132 livres.

L'ONTARIO De la province de l'Ontario on devra surveiller le vétéran amateur Walter Henry, fort de plus de 300 combats et neuf fois champion du Canada. Agé de 29 ans, il a représenté le Canada aux Olympiques de 1964 et 1968 dans la catégorie des 112 livres.

Aussi, il y aura James Neil, un boxeur de 27 ans qui compte ring et qui a gagné plusieurs fois moins de 12 ans dans les combats internationaux.

142 lbs — Poids Léger Michel Brière, Montréal, P.Q. Larry McGregor, Brantford, Ont. Alfred Sanpica, Dig Cove, N.-B.

150 lbs — Poids Mi-Moyen Junior Yves Deschamps, Valleyfield, P.Q. Marshall Butler, Montréal, P.Q. James Neil, St. Catharines, Ont. Ross Cyr, Edmonton, N.-B. Pierre Deschênes, Québec, P.Q.

167 lbs — Poids Mi-Moyen Timothy Taylor, Sarnia, Ont. Leo-Charles Pelletier, E.R.C., N.-B. Angelo Miletto, Montréal, P.Q. Paride Baldassarre, Montréal, P.Q.

176 lbs — Poids Moyon-Junior Raymond Duroin, Kitchener, Ont. Paul Gendron, Asbestos, P.Q. Pains Tullieault, Riv.-du-Loup, P.Q. Jean Champagne, Asbestos, P.Q.

165 lbs — Poids Moyon Wayne Martin, Sackville, N.-B. Jim Malish, Hull, P.Q. Michel Marceau, Asbestos, P.Q. Jim French, Windsor, Ont.

158 lbs — Poids Mi-Léger Pierre Leclerc, Montréal, P.Q. Alcide Latour, Valleyfield, P.Q. Harrison Rees, Brantford, Ont. John Young, New-Castle, N.-B.

159 lbs — Poids Léger Jacques Brodeur, Valleyfield, P.Q. Serge Tremblay, Montréal, P.Q. Robert Giles, Brantford, Ont.

confortables et durables pour pieds actifs Dr. Scholl's CHAUSSURES DE TRAVAIL

Modèle 6596B Bottine brune avec semelle en "Vulcor" Largeurs: C-EE 1850 Pts: 7 à 12

Modèle 5398 Kip noir avec semelle et talon en caoutchouc Largeurs: B-EE 1750 Pts: 7 à 12

Ces chaussures robustes assurent le confort exigé par les hommes qui passent de longues heures chaque jour sur leurs pieds. Travailleur d'usines, fermiers, facteurs, etc., apprécieront ces chaussures en cuir durable et aux semelles résistantes. Conçues pour un ajustement confortable, un support reposant et amplement d'espace pour les orteils.

SERVICE COMPLET DE TRAITEMENTS DU PIED (4 PEDICURES A VOTRE SERVICE)

Dr. Scholl Magasin pour le confort du pied

495 est, Boul. Charest - Québec 2 - Tél.: 525-7949

Courant anti-Cerdan soulevé dans la presse parisienne

NEW YORK (AFP) — Révolté par le courant anti-Cerdan soulevé dans la presse parisienne après le combat de lundi dernier au Madison Square Garden, Harry Markson, directeur de l'agence newyorkaise, a tenu à expliquer sa stupefaction:

"Il est inconcevable que la presse française puisse blâmer Marcel Cerdan pour son combat de lundi. Ce fut un excellent match et le Français nous a tellement plu que nous voulions le revoir l'autonomie prochain sans qu'il perde le moindre dollar sur sa première bourse américaine.

"Je suis personnellement content d'avoir découvert ce nouveau talent et nous sommes décidés à l'utiliser souvent. Il sera toujours le bienvenu au Garden", a-t-il ajouté en assurant avoir expressément demandé à Philippe Filippi, gérant de Cerdan, de lui confirmer son retour en octobre.

Selon le directeur du Garden, les pourparlers pour une revanche avec le Canadien Donato Paduano sont déjà bien engagés et, tout en poursuivant l'éloge du Français, "qui fut supérieur à toute espérance", Markson demanda ironiquement:

"Comment sont donc les boxeurs qui placent aux Français? Pourquoi Cerdan ne leur a pas plu, je suppose qu'ils doivent être de grands champions."

Sport équestre

Le sport équestre a débuté ses activités dans la région de Montréal dimanche le 10 mai et quelques cavaliers de la région de Québec se sont signalés.

Le cheval Odini d'Eddy Bourbeau se classait premier dans l'épreuve de puissance alors que le cheval Coco Montana guidé par Michael O'Neill avec beaucoup de cran vint chercher le 3e ruban dans l'épreuve dite warm-up, et la 5e place dans l'épreuve de puissance.

Chez les juniors l'écurie de la Seigneurie Lauzon se distinguait avec les chevaux Mon Copain conduit par Claude Lagueux, Allégo conduit par Lagueux, Just Rooz conduit par J.-D. Châtigny. Gentlemen Jim conduit par Anne Lagueux vint ravir la 2e place dans une compétition très forte dépassant les 40 concurrents.

Les Bisons remportent la Coupe Calder aux dépens des Kings

SPRINGFIELD (PA) — Les Bisons de Buffalo ont gagné les grands honneurs de la Ligue Américaine de Hockey, hier soir, en s'appropriant la Coupe Calder, grâce à une victoire de 5-2, sur les Kings de Springfield.

Bob Jones a dirigé l'offensive des vainqueurs, qui ont balayé la série 4 de 7, en quatre parties, avec deux buts.

Don Blackburn, Wayne Maki,

Syl Apps et Gary Veneruzzo ont réussi les autres buts des Bisons, tandis que Randy Miller et Brian Murphy répliquaient pour les Kings.

SOMMAIRE

Première période: 1-Buffalo, Veneruzzo 4-33 (Koski)

2-Springfield, Miller (Gibbons, Murphy) 8-31

PUNITIONS: Hornung 1:00, Kruecki, Corrigan mineure et majeure 2:04.

Deuxième période: Aucun but.

PUNITIONS: Hornung 6:21, Le-bossière 9:03, Dufour 9:33, Corrigan 10:31.

Troisième période: 3-Buffalo, Jones 8-33

4-Buffalo, Blackburn 9-31

5-Kaluba, Robitaille 8-45

6-Buffalo, Apps 9-19

7-Buffalo, Jones 9-19

8-Springfield, Murphy (Ingis, Miller) 14-33

PUNITIONS: Hornung 1:18, 12:10, Hughes 4:23, Dufour 9:33, Corrigan 10:31.

Lanceurs: Buffalo 14 12 12-33 Springfield 11 10 10-31 Assistance: 5.830.

Advertisement for Bulova Golden Clipper watches, featuring images of various watch models and their prices. The text highlights the collection's quality and variety, including automatic and quartz models.

Advertisement for the RALLYE TIERS-MONDE 16 MAI, featuring a stylized figure logo and the event name.

Les petites annonces

Lisez et utilisez

Résultats surprenants

L'Action

Tél. : 522-4771

3, Place Jean-Talon, Québec, C.P. 1727

L'ACTION, quotidien catholique a été fondé en 1907. L'ACTION est membre de la Presse Canadienne, Agence France-Presse et de l'Audit Bureau of Circulation.

Les employés de L'ACTION, journal et imprimerie sont membres du Syndicat National de l'Imprimerie de Québec (C.S.N.) Inc. affilié à la Fédération Canadienne de l'Imprimerie et de l'Information C.S.N.

TARIF D'ABONNEMENT A «L'ACTION»

VENTE AU NUMERO 10¢

Livraison par porteurs aux endroits ci-dessous :

Ancienne-Lorette, Beauport, Cap-Rouge, Champlain, Charlebourg, Charny, Couville, Dubourg, Giffard, Gros Pin Lac St-Charles, Les Saules, Lévis, Loretteville, Neuchâtel, Notre-Dame des Laurentides, Orainville, Québec, St-David, St-Émile, Ste-Foy, St-Romard, Sillery, Village Huron, Ville de Vanier, Ville Montmorency.

40 CENTS PAR SEMAINE OU

\$18.00 par année 6 mois \$9.50
3 " 5.00
1 " 2.00

Pour nos abonnés qui paient directement à nos bureaux ou à l'un de nos représentants. — Dans les autres centres où la distribution se fait par porteurs.

35 CENTS PAR SEMAINE OU

\$18.00 par année 6 mois \$9.50
3 " 5.00
1 " 2.00

Livraison par le poste dans la province

de Québec : \$18.00 par année 6 mois \$9.50
3 " 5.00
1 " 2.00

STATS-UNIS

\$36.00 par année 6 mois \$18.00
3 " 9.00
1 " 3.00

Dans les autres provinces du Canada

\$27.00 par année 6 mois \$14.00
3 " 7.50
1 " 3.00

PAYS ÉTRANGERS

\$50.00 par année 6 mois \$23.00
3 " 13.00
1 " 4.50

COUPON D'ABONNEMENT

L'ACTION
C.P. 1727
QUÉBEC 2, Qué.

J'inclus le montant de pour
..... mois d'abonnement.

Veuillez adresser comme suit :

NOM :

ADRESSE :

TARIF DES PETITES ANNONCES

Fiançailles, prochains mariages, décès, services anniversaire, grand-messe, messe de requiem, remerciement pour sympathie, \$1.50 par insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, deux cents. Les avis de fiançailles et prochains mariages sont publiés sous la rubrique appropriée en page féminine. Reconnaissons nos remerciements pour faveurs obtenus, \$1.00. TOUTE AUTRE ANNONCE CLASSÉE Une insertion, 25 mots ou moins, 50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq, chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. En tête en noir, 25 cents additionnels par insertion, titre en caractères plus gros que le 6 points — maximum 10 points, chaque ligne comptant un titre. Annonce au mois, quatre fois le prix de six insertions, pour 28 insertions consécutives moins 10%. Surcharge pour les annonces classées avec vignette, double tarif. Les annonces composées dans un caractère autre que le 6 points et apparaissant dans les pages de annonces classées sont chargées à la

ligne agate et comme suit : 1 insertion : 14 cents si ligne agate; 6 insertions consécutives, 12 cents si ligne agate; 20 insertions consécutives ou plus, 10 cents la ligne agate. Les annonceurs n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine. Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier, doivent être accompagnées de 6 cents pour frais d'expédition du courrier. Toutes les annonces doivent être données la veille à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 11 heures a.m. pour publication le même jour. Nous n'acceptons aucun avis de fiançailles ou mariages, communiqué par le poste ou le téléphone; il en est de même pour les avis sans notre responsabilité. Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance. Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

A NOS ANNONCEURS !

Nos annonceurs sont invités à bien vérifier leurs annonces dès la première insertion, de façon à pouvoir nous signaler sans retard toute erreur qui se serait glissée dans les textes ou instructions.

Nous voulons bien reprendre une insertion d'une annonce contenant des erreurs mais nous ne pouvons malheureusement accepter de responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion, pas plus que nous ne pouvons être tenus responsables de dommages pour un montant excédant la valeur de l'annonce.

Le Service de Publicité de L'ACTION.

Argent à prêter

ARGENT A PRÊTER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles, dans la Cité de Québec et banlieue. Bonjour, Carrier & Laforte, notaire, 38, Desjardins, Québec. Tél. : 525-4637. 18585 9-5 (1 ms) 15

PARTICULIER, je serais intéressé à prêter en titre et 2e hypothèque, pour franchise de \$20,000 à \$200,000, aux taux bancaires, achetés à 10% sur les quotes et les balances de vente sur propriété. Je peux vous donner une réponse le même jour. Appelez en tout temps. 626-4198. 18288 23-4 (1 ms) 15

A vendre — Divers

CAUSE DE DÉPART, MENAGE neuf à vendre, valeur \$3,000, pour \$1,500. Tél. : 626-1108. 18590 11-5 (1 ms) 21

OLYON Polypropylène, laine Phentex (les gros), 528-3317, 51e Rue Ouest, St-Rodrigue. Tél. : 623-9538. 18491 2-5 (1 ms) 21

Machines à coudre électriques \$14.95 et plus. Tél. : 623-3404. 18185 21-4 (1 ms) 21

Refrigerateur Austral, télévision 19 po, halogènes, tondeuse manuelle à gaz, feuillet. Tél. : 522-4311. 18638 9-5 (6 fs) 21

CENTRE SINGER VENTE machines à coudre usagées Singer, à partir de \$19.95. Pour réparation et location, s'adresser 324 St-Joseph. 18195 20-4 (1 ms) 21

LIVRES tout genre. Achat, vente, Canadienne. Aussi échangeons romans d'époque, marabouts, photo romans, comics. COMPTOIR DU LIVRE 29, rue St-Vallier-Est. — Tél. : 525-6402. 18572 7-5 (1 ms) 21

CREME GLACÉE MOLLE BONNE condition, haut profit, machines neuves et reconditionnées, service et pièces, usagé, équipement complet de restaurant. Les Entreprises St-Laurent Inc., 1194, rue St-Jean, Québec 4, 18283 28-4 (1 ms) 21

A vendre — Divers

CROTEAU LIMITEE CENTRE D'ECONOMIE 175, ST-JOSEPH EST 525-8155

MEUBLES et appareils électriques, centre des fiancés, échelons vos meubles comptant, finitions au faux bois. 18289 27-4 (1 ms) 21

Bicyclettes

Bicyclette, "26", CCM, garçon, 3 vitesses, presque neuve, \$50.00. Tél. : 623-9190. 14-5 (3 fs) 28

Brûleurs à l'huile

NETTOYAGE de brûleurs et fournaises, distributeurs, carburateurs, A.P. et pompes, aussi distributeur des brûleurs Lynn, Kémac, Boston, Brezère. Ajustement de carburateur. Seul de Québec de Service rapide. L. Parent, 198, 3e Avenue, Tél. : 524-4990. 18500 4-5 (1 ms) 35-A

Chambres à louer

Bachelor 1 1/2 pièce, meuble, réfrigérateur, bouillir, cuisinière complète, lave-vaisselle, tapis, hide-a-bed, chambre de bain, bon chauffage, \$65 par mois. Libre le 1er juin, s'adresser à app. 3 530, rue Fraser, Québec, Tél. : 683-9555. 18530 6-5 (1 ms) 44

Chalets à louer

CHALETs Nadeau, Quai Rivière-Ouelle, c/c Kamouraska, 5 pièces, meuble, à la semaine. S'adresser à Mme Georges Nadeau. Tél. : 856-2368 de préférence le soir entre 7 et 10 heures. 18507 5-5 (1 ms) 50

Chalets à louer

Pres d'un lac, chalet tout meublé, électricité, poêle électrique, frigidaire etc. Pêche à la truite, canot fourni. Renseignements St-Anselme 885-4215. 18674 13-5 (12 fs) 50

Clavigraphes

E. LACOULINE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec. — Tél. : 522-1539. Agent exclusif clavigraphes OLYMPIA. Vente et service, location machine à additionner. Aménagement de bureau. 18586 11-5 (1 ms) 60

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARCHES A LOUER. — \$7.50 par mois ou 3 mois pour \$18.00. GERALD MARTINEAU, 480, DORCHESTER, Québec. — Tél. : 525-5158. 18196 20-4 (1 ms) 60

UNDERWOOD AGENTS exclusifs, CLEMENT & CLEMENT Inc., 529-9244. Location \$7.50 par mois ou \$18.00 pour 3 mois. Réparations, ventes, machines de toutes marques, rubans, cartouches, fournitures. 18501 4-5 (1 ms) 60

Commerce à vendre

MAGNIFIQUE OCCASION Epicerie fabrique avec très grand logement, à l'arrière et propriété si désirée, très bon chiffre d'affaires cause maladie. Ecrire Casier 367, 3, Place Jean-Talon, Québec. 18647 12-5 (6 fs) 66

Ecoles

Pensionnat — Le Mennais — Gc à 9e — (625-3571) — Lac Etchemin (Dorcht.). 16385 8-1 (8 ms) 81

Extermination

MATHIEU Extermination Enr. Spécialiste exterminations, insectes, coquerilles, punaises, rats, souris, 542, 15ème Rue, Québec. Tél. : 522-1661. 17736 23-3 (l.j.s. au 21-5) 89 A.

Garage à louer

Garage à louer, annexé à la propriété, 990 — 3e Avenue Québec. Tél. : 525-6025. 18708 14-5 (3 fs) 100

Hommes, fem. dem.

Nous avons besoin de 5 hommes et 2 femmes comme représentants publicitaires avec auto, sérieux, salaire très intéressant. Tél. : 842-5705. 18323 23-4 (1 ms) 106

Hôpital maternité

POUR MERES célibataires, service social professionnel, placement, placement, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec le directeur du Service Social, hôpital maternité, 43, d'Astoult, Québec, C.P. 129, Haute Ville. Tél. : 529-1751. 18214 14-4 (mar.j.s. 12-5) 106-B

Immeubles

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC COURTIER Fiducie des caisses, continuation la vente de vos propriétés ou commerces dans Québec et banlieue. Nos clients sont sérieux et ont le finance nécessaire. J.-H. Paquet, Tél. : 529-0557. 18589 9-5 (1 ms) 111

Instruments de musique

P. GAGNE & FRÈRE 302, DUROCHER, QUÉBEC

Orgues électriques à partir de \$69, accordéons de toutes marques "GAGNE" etc., etc.

Spécialité : réparations d'accordéons de toutes sortes. Tél. : 525-8601. 18502 4-5 (l.j.s. au 1-6) 113

Logements à louer

Ancienne-Lorette — Logement à louer, 4 pièces, plus salle de bain le tout peinturé à neuf, libre. Tél. : 527-7332. 18668 12-5 (3 fs) 118

St-Sacrement — 1376, chemin Ste-Foy, 3e étage, 4 grandes pièces, dont 4 chambres à coucher, chambres perm. Mois de mai gratuit. Tél. : 527-3421. 18573 7-5 (12 fs) 118

CHARLESBOURG — 4 pièces, modernes, 1er étage, \$90.00 par mois, 9220, Henri Bourassa. Tél. : 623-1930. 18645 12-5 (6 fs) 118

LOGEMENT A LOUER A Ste-Foy, Terrasse Laurentienne, près Université, 4 pièces, beau 4 pièces, chauffage, \$115.00. Tél. : 683-7406. 18577 7-5 (12 fs) 118

Spacieux flat à louer, 2 1/2 pièces, 2e étage, entrée privée, douche et bain, chauffage, eau chaude à l'année, situé au centre de la ville. Informations le soir. Tél. : 529-7865. 18687 13-5 (12 fs) 118

STE-FOY

Ste-Foy — Parc Neilson — 3172 La Concorde — 4 pièces, 2 1/2 pièces, 3 1/2 pièces entièrement meublées, très moderne, libre 1er mai. Tél. : 651-3601. 18183 15-4 (1 ms) 118 Ste-Foy

Machines à coudre

CENTRE SINGER Location de machines à coudre \$10.00 par mois. Vente et réparations de machines à coudre usagées. Singer, P.C. de Laurier Ste-Foy. Tél. : 651-4021. 18020 9-4 (l.j.s. au 5-6) 120 A

Maisons à vendre

MAISON A VENDRE Ste-Thérèse de Lisieux, Maison de campagne habitable à l'année à peu de frais, 6 pièces plus salle de bain, eau chaude, entrée 220, sur terrain semi-boisé 100 X 200, près d'un lac artificiel, entrée 200. Tél. : 525-6229. 18712 14-5 (6 fs) 127

Motocyclettes

Motocyclettes Honda — BSA. Vente et service. Conditions de paiement si désiré. Auclair Automobiles Inc., 200, Boul. Hamel, Ville-Vanier. Tél. : 681-8022. 18606 14-5 (1 ms) 147

MOTOCYCLETTES B.S.A. Royal 500 CC en parfaite condition. S'adresser à J.-B. Racine, 17, de l'Église, Ville Montmorency. 18635 9-5 (6 fs) 147

AUTOMOBILES

AUTOS A VENDRE
ACCESSOIRES — PIÈCES — REPARATION — SERVICE

TOUT LE MONDE PARTICIPE AU GRAND PRIX

GILES BÉDARD AUTOS LITEE

C'EST LA COURSE AUX BAS PRIX...

VICTOR 1969 Rouge, 4 cylindres, démonstrateur. Stock 19.	\$2150	BUICK 1967 Le Sabre, 2 portes, hard top, bleue, servo-freins, servo-direction, AR. Stock 5779a	\$1775
BUICK WILDCAT 1968 Grise, 2 portes, hard top, automatique, 8 cylindres, AR, servo-freins, servo-direction. Stock 5243a.	\$2675	FORD 1965 4 portes, bleue, 6 cyl., aut., radio, Fairlane. Stock 5839a	\$650
OLDSMOBILE 1968 Cutlass - Décapotable, rouge, 4 vitesses, servo-freins, servo-direction. Stock 5683a	\$2175	BUICK LE SABRE 1967 Noire, 4 portes, hard top, AR, Servo-freins, servo-direction. Stock 5856a.	\$1600
VOLKSWAGEN 1967 Beige. Radio. Stock 5609a	\$795	BUICK WILDCAT 1966 4 portes, hard-top, AR, servo-freins, servo-direction. Stock 5748a	\$1495

GAGNEZ UN ENSEMBLE DE PATIO

Comprendant
1 parasol - 8' pi., 1 table, 1 nappe, 1 pied, 4 chaises, 1 table, 1 chaise longue avec garde-soleil - 1 balançoire (canopée) recouverte.

(Valeur de plus de \$400.00)
LE TIRAGE AURA LIEU LE 25 MAI
Internez-vous lors de votre visite.

**PREMIERS ARRIVES
PREMIERS SERVIS
ASSURANCE ET FINANCEMENT
SUR PLACE**

GILES BÉDARD AUTOS LITEE

ROND-POINT, LEVIS - 837-5894

A vendre — Divers

CAUSE DE DÉPART, MENAGE neuf à vendre, valeur \$3,000, pour \$1,500. Tél. : 626-1108. 18590 11-5 (1 ms) 21

OLYON Polypropylène, laine Phentex (les gros), 528-3317, 51e Rue Ouest, St-Rodrigue. Tél. : 623-9538. 18491 2-5 (1 ms) 21

Machines à coudre électriques \$14.95 et plus. Tél. : 623-3404. 18185 21-4 (1 ms) 21

Refrigerateur Austral, télévision 19 po, halogènes, tondeuse manuelle à gaz, feuillet. Tél. : 522-4311. 18638 9-5 (6 fs) 21

CENTRE SINGER VENTE machines à coudre usagées Singer, à partir de \$19.95. Pour réparation et location, s'adresser 324 St-Joseph. 18195 20-4 (1 ms) 21

LIVRES tout genre. Achat, vente, Canadienne. Aussi échangeons romans d'époque, marabouts, photo romans, comics. COMPTOIR DU LIVRE 29, rue St-Vallier-Est. — Tél. : 525-6402. 18572 7-5 (1 ms) 21

CREME GLACÉE MOLLE BONNE condition, haut profit, machines neuves et reconditionnées, service et pièces, usagé, équipement complet de restaurant. Les Entreprises St-Laurent Inc., 1194, rue St-Jean, Québec 4, 18283 28-4 (1 ms) 21

Marchandises sèches

MARCHANDS COLPORTEURS PORTE ATTENTION. Demandez notre nouveau catalogue illustré, envoyé gratuitement, vous démontrant assortiment au complet de marchandises sèches, vêtements et chaussures pour dames, hommes, et enfants. Une visite vous convaincra de l'immense choix à des prix défiant toute compétition. MONTREAL JOBBING LIMITEE 837, 859, rue St-Joseph-Est, Québec, P.Q. 18494 5-5 (1 ms) Musée séculier

Lingerie générale

ATTENTION ! MARCHANDS COLPORTEURS, JOBBERS. Achetez votre stock de printemps et d'été au prix du manufacturier. Pantalons, habits, robes, pantalons, robes, manteaux, costumes, literie de maison, sous-vêtements, chaussures. Demandez catalogues, gratis. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH Inc., 842, St-Joseph-Est, Québec. 18685 13-5 (1 ms) March. sèches

Matériaux construction

MATÉRIAUX neufs et usagés de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'achat, à l'année, à l'année, à l'année. BOUL PIER XIE, Ville Bélair. Tél. : 842-1911. 18684 13-5 (1 ms) 137

Médecins

Dr CHS RINFRET. Voies urinaires, médecine générale, maladies vénériennes, 885 Est. rue St-Joseph, Québec, 10 à 11 heures et 2 à 4 heures. Le soir, lundi, mercredi et vendredi de 7 à 8 heures. Tél. : 524-4061. 18490 2-5 (1 ms) 140

Occasion d'affaire

TRAVAIL A DOMICILE

Possibilité \$50 à \$90 par semaine en travaillant sur machine entièrement automatique, entraînement, patrons et laine fournis gratuitement.

NOUS OFFRONS :

- REVENU ASSURÉ PAR CONTRAT DE TRAVAIL DE 1 A 3 ANS — (Nos contrats sont valides et respectés)
- ACCUSÉ DÉPLACEMENT N'EST REQUIS DE VOTRE PART.
- LA LIVRAISON DU MATÉRIEL DE NOS ENTREPRISES A VOTRE DOMICILE S'EFFECTUE A TOUTS LES JOURS.

Ecrire en mentionnant no de téléphone à Casier 382
3, Place Jean-Talon Québec
18672 12-5 (6 fs) 151-A

Réparations de laveuses

SERVICE AUTORISÉ des compagnies McClary, Easy Beatty, Connor, Thor, Tappan.

QUEBEC SERVICE DE LAVERIES INC. 213, 3e Avenue Québec — 529-8479

17740 24-3 (mar.j.s. au 21-5) 188 A.

Roulottes

Roulottes à louer — Accommodation 6 personnes. Tél. : 823-9752. 18487 4-5 (1 ms) 192-A

GARAGE André Bélanger, réparateur roulettes Rockit et Holiday. Vente, service et location, 3367, boulevard Hamel-Quest, Les Saules. — Tél. : 527-0749. 18197 20-4 (1 ms) 192-A

Centre mobile elite

150, Avenue St-Sacrement Agents autorisés des roulettes, Rampier, Valbar et Citation. Tél. : 683-2164. 18593 11-5 (1 ms) 192-A

Service domestique

Ménagère pour adultes. Pas de louage de poussettes ni de litige, chambre seule avec T.V. S'adresser 171 Aberdeen. 18649 12-5 (1 ms) 198

GOVERNANTE sachant faire cuisine, 4 enfants âgés scolaire, bonnes conditions, 2619, boulevard Liégeois, Ste-Foy. Tél. : 651-4361. 18700 13-5 (6 fs) 198

Spécialistes

DR LEO ROBERT EX-ELEVE DES HOPITAUX DE PARIS Spécialité : maladies de la peau et du cuir chevelu, 965, avenue des Érables, Québec. Tél. : 522-1003. 17784 26-3 (mar.j.s. au 23-5) 202

Terrains à vendre

ANCIENNE-LORETTE Chemin St-Denis, Terrains 70 x 95. Prix d'automne, M. Raymond Bélanger, notaire. Tél. : 842-5352. 18688 13-5 (1 ms) 210

ST-RODRIGUE, magnifiques terrains, près école, école, différents aménagements, 10% comptant, 1% par mois. Pour information, s'adresser à M. Odilien Hamel, Tél. : 626-0558. 18139 16-4 (l.j.s. au 12-6) 210

Terrain à vendre — St-Olivier — Ancienne-Lorette 70 X 100. Tél. : 837-4972. 18650 12-4 (12-16-5) 210

Plan spécial POUR ETUDIANTS Volkswagen '70 TAXES

COMME COMPTANT ! \$25.00 PAR MOIS

Appelez, nous irons vous chercher

JOS. LAHOUD AUTO
34, Dorchester-Sud
Tél. : 529-9051
18306 22-4 (1 ms) A.V.

Tabac en feuilles

AVIS AUX FUMEURS
3,000 lbs tabac en feuilles mélangé, doux, 3 dans 1, 50.00 lb. Tabac à pipe, composé naturel en boîte de carton \$14.5. Tabac 3 cigarettes, Virginia, doux \$14.5. 4,000 tubes à cigarettes King Size \$4.35 en carton. Joseph Tremblay, 245 ouest, rue St-Vallier, Québec. 17265 21-2 (mar.j.s. au 21-4) 204

Gratis : Une pipe ou un briquet avec l'achat de 10 lbs de tabac en feuilles. Liste de prix sur demande. RENE ST-JEAN, 304, de la Couronne, Québec. 18201 21-4 (mar.j.s. au 18-6) 204

Téléviseurs à louer

SEUL atelier, télévision, Jobber, doubles chassés 12.50, garantie, écran neuf, 17, 21 pouces \$13.95, garantie 12 mois, location 12, montant versement désiré d'acheter. Plants & Gagnon, 773 ouest, St-Vallier. Tél. : 681-5496. 18200 23-4 (l.j.s. au 19-6) 209-A

GRANDS SPECIAUX AU PLUS GROS CENTRE OK

1968 DODGE Monaco, Hard-top, 2 portes, V-8, équipée au complet.	1968 RAMBLER Ambassador, Hard-top, 2 portes, V-8, équipée au complet, air conditionné.
1968 CHEVROLET Caprice station-wagon, V-8, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.	1966 FORD LTD Hard-top, 4 portes, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.
1967 CHEVROLET Impala, Hard-top, 2 portes, V-8, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.	1964 OLDSMOBILE F-85, 2 portes, automatique, radio.
1967 PONTIAC 2+2, décapotable, V-8, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.	1968 EPIC S.L., 4 vitesses, très propre.

Plusieurs autres modèles 1960 à 1970

J.D. CHEVROLET OLDSMOBILE

565, boul. Hamel — 529-4564

18669 (14-16-18-5) A.V.

L'horoscope

VENREDI, 15 MAI, 1970

21 mars au 20 avril (Bélier) — Quelques ombres planent sur votre vie sentimentale. L'influence de la planète Mars vous incitera à plus de vigueur et de virilité.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Vous prendrez part à une discussion sans le vouloir. En usant de tact et d'affabilité, vous réduirez les chances de friction.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Argumentez pour défendre votre point de vue. Vous ne sauriez mieux commencer la journée en remplissant vos devoirs religieux.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — N'oubliez pas sur la semaine prochaine, "A chaque jour suffit sa peine". Développement intéressants sur le plan économique.

24 juillet au 23 août (Lion) — La sociabilité sera votre meilleur atout, aujourd'hui. "Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué".

24 août au 23 septembre (Vierge) — C'est le temps de faire valoir votre élasticité de pensée. Tenez compte du goût de tous les intéressés avant d'adopter une ligne de conduite.

AUTOMOBILES

ACCESSOIRES - PIÈCES REPARATION - SERVICE

Accessoires d'autos

PARTIE D'AUTOMOBILES neuves et usagées, de toutes marques. Aussi WINCH (Grues) USAGES. Achetez chez usagés, accidentés et "scrap". LUDGER FERLAND ENR. 661, 1ère AVENUE, Québec. Tél. 524-2970. 18689 13-5 (1 ms) A.A.

Accessoires d'autos et camions

SPECIALISTE pare-chocs et grilles d'autos usagés et reconditionnés, assortiment complet d'ailes et hood, récents modèles. Edgar Croteau, 14, 3e Avenue, 524-7791. 18493 2-5 (1 mois) A.A. C.C.

MAURICE POIRIER INC.

PIÈCES NEUVES et usagées, de toutes marques d'autos et camions. — différentiels, transmissions, radiateurs, grilles, moteurs, froids, buxelles. Attention spéciale au courrier. S'adresser à: 589, 1ère AVENUE, QUÉBEC 3, Tél. 529-0961. 18492 2-5 (mar. j.s. au 30-6) A.A.

Garage - Service

AUSTIN - JAGUAR - MG - ROVER - TRIUMPH - Représentant, vente et service. Garage O. Gosselin Inc., 185, avenue St-Sacrement, Québec 681-0525. 18286 23-4 (1 ms) G.S.

Service d'automobiles

FORD, ouvrage garanti, mécaniciens experts, pièces authentiques. W. Martin Lipitche, Rond-Point, Lévis. Tél. 837-6101. 15857 17-12 (6 ms) S.A.

Radios d'autos

VENTE & SERVICE Radios d'autos, maisons et TRANSISTORS STEREO D'AUTOS

207, est, St-Vallier - 529-0301 En arrière de la Gare centrale d'Autobus

17372 2-3 (L.J. au 23-5) P.A.

Nécrologie

CANNON. — A Québec, le 12 mai 1970, à l'âge de 89 ans, est décédée Corine Fitzpatrick, épouse de feu l'honorable juge L.-A. Cannon, fille de feu Sir Charles Fitzpatrick et Lady Corine Caron, mère de l'honorable juge Charles-A. Cannon, Lt-Colonel A.F. Cannon, Marie (Mme Charles C. Notebaert, Elle demeurait au 2049, chemin St-Louis. Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 mai, à 16 heures. Départ du salon mortuaire 2049, chemin St-Louis pour la chapelle du cimetière Jésus-Marie, sous la direction de la maison Lépine Ltée. L'inhumation se fera au cimetière Belmont.

GIGNAC. — A l'Hôpital Ste-Monique des Saules, le 12 mai 1970, à l'âge de 23 ans, est décédé Normand Gignac, fils de M. Henri Gignac et de dame Alphonsine Lévesque, frère de Roch, Monique (Mme Roland Jobin), Raymond, Armande (Mme Marcel Fiché), Florent, Lise, Claude, Françoise (Mme René Groleau), Fernande et Clémence. Il demeurait à Deschambault, Co. Portneuf. Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures 30. Départ des salons mortuaires Guy Denis, 222, chemin du Roi, Deschambault à 9 heures 15, pour l'église de Deschambault et de là au cimetière paroissial. 13-5 (3 fs)

NAUD. — A St-Gilbert, le 11 mai 1970, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Georges Naud, époux de feu dame Laura Naud. Il demeurait à St-Gilbert, Co. Portneuf. Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures, sous la direction de Guy Denis, 950, boul. Dusseault, St-Marc-des-Carrières. Départ de la résidence de sa fille (Mme Albert Taurangeau), rang 4, St-Gilbert à 9 heures 45, pour l'église de St-Gilbert et de là au cimetière paroissial. 13-5 (2 fs)

ROULEAU. — A Québec, le 12 mai 1970, à l'âge de 85 ans, est décédé J.-A. Wilfrid Rouleau, employé de la Banque Royale, époux de dame Yvonne Plourde, père de J.-Armand, Raymond, Cécile, frère de Léonidas, Roch, Delphis. Il demeurait au 438, de la Reine. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 mai, à 9 heures. Départ du cimetière Lépine Ltée, 318, de la Canadienne à 8 heures 45, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière St-David, comté de Lévis. 13-5 (2 fs)

Décès de M. Théophile Ouellet

Mme Théophile Ouellet, née Julia Hamel, est décédée le 12 mai 1970, à Lauzon, à l'âge de 80 ans. Elle demeurait à 7 Boul. Jacques-Cartier, Lauzon.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Marc Ouellet (Pauline McKinnon), Montréal, M. et Mme Gaston Proulx, (Gilberte Ouellet), Lévis, Mme Robert Ouellet (Gertrude Marchand), Lévis, ses parents et beaux-parents, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Georges Ouellets, Manseau, Mme Félix Desfosse (Marie Sophie), Lachute, Mme William Martel (Alice), Lauzon, M. et Mme Georges Auger (Estelle), St-Edouard, de Lotbinière, M. et Mme Joseph Hamel, St-Edouard, Lotbinière, Sr Joséphine Hamel, Montréal, Sr St-Simon, Québec, M. et Mme Henri Hamel, Ste-Croix, Cte Lotbinière, Mme J.-B. Hamel, Québec, Mlle Leonie Hamel (Montréal).

La dépouille mortelle sera exposée à 203, rue St-Joseph, Lauzon.

Les funérailles auront lieu samedi, à 2h30, en l'église de Lauzon et l'inhumation aura lieu au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Gilbert et Turgeon Ltée, de Lauzon.

Service anniversaire

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de M. Jacques Paré, époux de Mme Fernande Marquis, sera chanté samedi le 16 mai, à 10 heures a.m., en l'église de St-Thomas d'Aquin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LES PIEDS NICKELÉS



PHILOMÈNE

Par Ernie Bushmiller



LA SOURIS MIQUETTE

par Walt Disney



LA FAMILLE TEBEBECHE

par Chic Young



LE FANTÔME

par Lee Falk et Ray Moore



Tapis de fleurs étoilées

7170



Alice Brooks

Faites briller toute la superficie avec un tapis de forme étoilée et de couleur brillante. Coudre si peu en coton. Le tapis se lave bien, résiste à l'eau et est idéal pour la salle de bain. Demandez le patron 7170.

Envoyez 50 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Cl-inclus .50 (Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

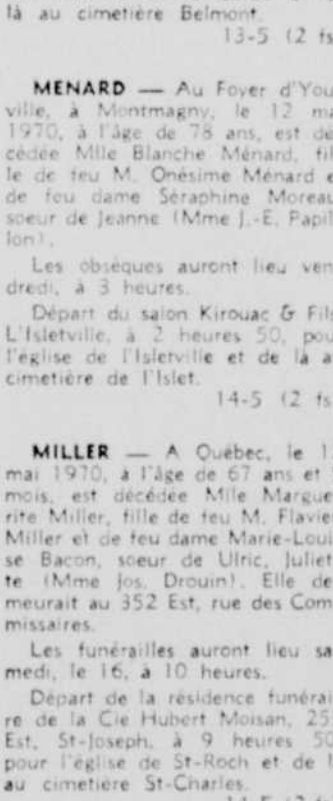
Mesure désirée

Nom

Adresse

Tapis de fleurs étoilées

7170



Alice Brooks

Faites briller toute la superficie avec un tapis de forme étoilée et de couleur brillante. Coudre si peu en coton. Le tapis se lave bien, résiste à l'eau et est idéal pour la salle de bain. Demandez le patron 7170.

Envoyez 50 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Cl-inclus .50 (Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

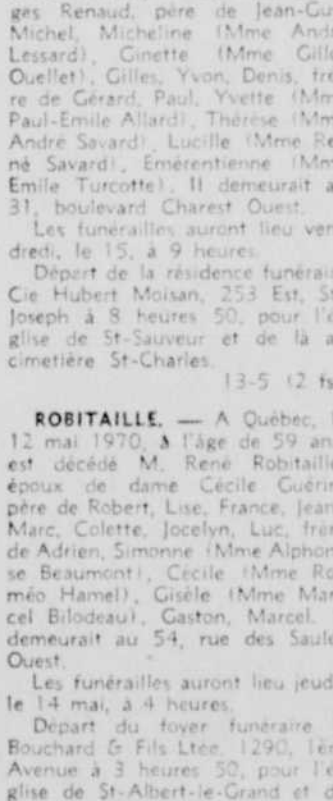
Mesure désirée

Nom

Adresse

Tapis de fleurs étoilées

7170



Alice Brooks

Faites briller toute la superficie avec un tapis de forme étoilée et de couleur brillante. Coudre si peu en coton. Le tapis se lave bien, résiste à l'eau et est idéal pour la salle de bain. Demandez le patron 7170.

Envoyez 50 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Cl-inclus .50 (Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

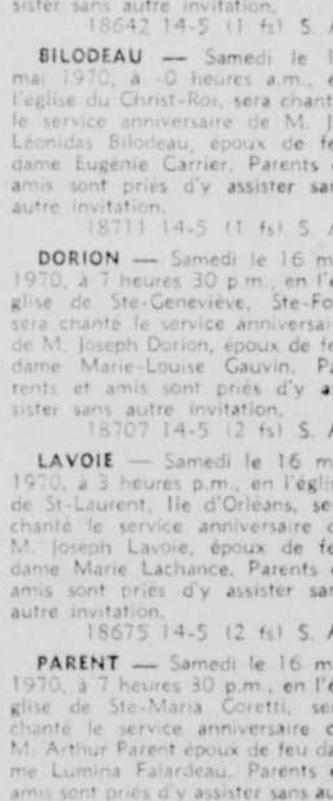
Mesure désirée

Nom

Adresse

Tapis de fleurs étoilées

7170



Alice Brooks

Faites briller toute la superficie avec un tapis de forme étoilée et de couleur brillante. Coudre si peu en coton. Le tapis se lave bien, résiste à l'eau et est idéal pour la salle de bain. Demandez le patron 7170.

Envoyez 50 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Cl-inclus .50 (Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

Mesure désirée

Nom

Adresse

TARIFS DE PUBLICATION

AVIS DE DECES

(Formule régulière) \$1.50

mots additionnels chacun 0.02

SERVICE ANNIVERSAIRE

(Formule régulière) \$1.50

(avec photo 1 col.) \$10.00

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

(Formule régulière) \$1.50

mots additionnels, chacun 0.02

NOUVELLES DE DECES

(Nécrologie) \$10.00

(Nécrologie et photo) \$15.00

COMPTE RENDU DE FUNERAILLES

Minimum \$10.00

Le service de publicité

de l'Action

Tél. : 522-4771



Tapez des mains !

• Hier, le premier ministre Trudeau s'est initié aux danses néo-zélandaises près de Wellington. Au centre de la photo, on reconnaît M. Trudeau vêtu du costume folklorique propre aux habitants de Waiwhetu Maori Marae. Le premier ministre canadien termine aujourd'hui une visite de quatre jours en Nouvelle-Zélande. Le but de la visite de M. Trudeau était de resserrer les liens économiques et commerciaux entre ce pays et le Canada qui, incidemment, font tous deux partie du Commonwealth.

L'Angleterre invitée officiellement à négocier son entrée dans la CEE

PARIS (AFP) — L'invitation à Londres a enfin été lancée par les ministres des Affaires étrangères des six pays fondateurs de la communauté européenne de Bruxelles (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, et Luxembourg); un plan de travail a été arrêté

pour examiner les problèmes formidables que va poser l'entrée des "nouveaux" dans le cercle européen. Une date est retenue pour le démarrage de la négociation avec les quatre pays candidats: Grande-Bretagne, Norvège, Danemark, Irlande; ce sera en principe le 30 juin à Luxembourg. Le calendrier établi à La Haye au début de décembre dernier, à l'occasion du sommet européen, est bien respecté.

Bruxelles donne même parfois aux spécialistes des questions européennes, l'impression de vouloir brûler les étapes et d'accélérer le "tempo" de la construction européenne commencée il y a vingt ans.

Après de longs mois d'attente et de déception, un vent nouveau souffle dans la capitale provisoire de l'Europe. Des difficultés naguère insurmontables sont miraculeusement applanies, des problèmes qui promettaient des semaines d'ardus marchandages sont réglés en un tour de main. Il en est ainsi de la question très délicate de la pondération des six dans les institutions de la communauté européenne élargie, c'est-à-dire après l'adhésion des quatre candidats, question qui a été réglée hier en même temps que la procédure de négociations avec ces candidats arrêtée au moins dans son principe.

Le Parlement européen de demain — c'est-à-dire le parlement des dix pays de la communauté — "élargie", peuplée de 270 millions d'habitants, comptera 209 membres, 36 pour chacun des quatre "grands", 14 pour la Belgique, et les Pays-Bas, 10 pour le Danemark, l'Irlande et la Norvège, 6 pour le Luxembourg.

La Commission européenne, organe d'application des décisions du Conseil des ministres, sera composée de 14 membres, deux par "grands" pays, un par "petit" pays. La procédure de vote au Conseil des ministres, qui aurait pu entraîner elle aussi d'interminables controverses, a été arrêtée.

Il reste certes de très grandes difficultés à résoudre concernant par exemple le sort des pays africains du Commonwealth et leur association au nouvel "ensemble" européen qui sortira de la négociation avec les pays candidats. Mais encore une fois les observateurs ont l'impression d'une marche en avant, un peu implacable, d'un progrès irréversible cha-

que nouvelle étape de la construction européenne cimentant davantage l'édifice.

Il en a été ainsi le 22 avril dernier de l'accord sur la fin de la période transitoire, et de l'adoption du règlement financier agricole, hier d'un ensemble d'accords qui mettent en forme les décisions de La Haye, et permettent d'envisager un "élargissement" de la communauté impensable il y a un an. Au bout de la longue route, certains imaginent déjà une construction politique, couronnant l'édifice économique. On en discutera d'ailleurs à Rome à la fin du mois.

Il était déjà connu que ces progrès et ces perspectives inquiétaient l'URSS qui ne veut pas d'un bon oeil pareil exemple inspirer les pays socialistes d'Europe.

Le "Rapport d'information" que vient de publier aujourd'hui à propos d'un voyage en URSS, M. Jean De Broglie, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, permet de mieux cerner les préoccupations de Moscou. L'URSS "n'envisage en aucune manière une reconnaissance juridique de la CEE, et encore moins l'établissement de conventions économiques entre le COMECON et la CEE, écrit notamment M. De Broglie. Mais on peut également se demander, dit-il, et cette éventualité est lourde de conséquences", si l'élaboration d'une politique commerciale commune, prévue à Bruxelles pour 1972, ne se verra pas limitée ou contournée par le développement des relations Est-Ouest, économiques et commerciales... nouées dans le cadre d'accords bilatéraux".

On devine, diront les esprits chagrins, les surenchères que pourrait permettre une telle situation.

Stratégie commerciale américaine face au Marché commun européen

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement Nixon a proposé, mercredi, aux hommes d'affaires américains d'étudier avec eux la stratégie commerciale des Etats-Unis en face de l'élargissement et du renforcement du Marché commun européen.

Cette proposition a été faite par M. Kenneth Davis, secrétaire adjoint au Commerce, au cours d'une conférence sur "les problèmes et perspectives des affaires internationales" qui réunissait pour la journée à Washington plus de 500 chefs d'entreprises.

La conférence était organisée par M. Maurice Stans, le secrétaire au Commerce, afin de coordonner les efforts du gouvernement et les entreprises privées pour surmonter "les difficultés croissantes rencontrées par les Etats-Unis dans la concurrence commerciale internationale".

M. Stans et M. Davis ont souligné que ces difficultés ont réduit le surplus de la balance commerciale américaine d'une moyenne de \$5,000,000,000, au début de la décennie, à une moyenne de \$1,000,000,000 pour les deux dernières années.

Ni M. Stans, ni M. Davis, n'ont beaucoup parlé de l'inflation des prix qui rend les produits américains moins concurrentiels que par le passé. Ils ont par contre insisté sur les restrictions que les gouvernements d'Europe et du Japon opposent aux importations américaines.

Exportations "Il est clair que les Etats-Unis n'ont pas encore trouvé la bonne combinaison de politiques, en matière de commerce international et d'investisse-

ments, que ce soit de la part du gouvernement ou des entreprises", a dit M. Davis. "La balance commerciale des Etats-Unis doit être améliorée, de préférence par un accroissement des exportations de toutes les entreprises américaines, mais apparemment aussi par des restrictions sur les importations dans quelques industries qui font face à des conditions spéciales".

En faisant appel à une plus grande coordination des efforts de l'administration et du secteur privé, M. Davis a souligné que les problèmes les plus urgents sont ceux posés par le Marché commun européen et le Japon, et aussi la fixation, pour les produits avancés comme les éléments électroniques, de normes internationales qui risquent de défavoriser les exportations américaines.

Commandant allemand accusé du meurtre de 400,000 Juifs

DUSSELDORF (AFP) — L'ancien commandant des camps d'extermination de Treblinka et de Sobibor, Franz Stangl, répond à partir d'aujourd'hui du meurtre d'au moins 400,000 Juifs devant la Cour d'assises de Dusseldorf. En fait, Franz Stangl aurait tué, selon Simon Wiesenthal, le célèbre "chasseur" de criminels nazis qui se trouvait parmi le public, plus de 700,000 personnes, mais l'acte d'accusation de 209 pages n'a retenu "que" 400,000 cas.

L'ancien "Hauptsturmführer SS", d'origine autrichienne, a été arrêté le 28 février 1967 à Sao Paulo, au Brésil, alors qu'il travaillait comme contre-maître aux usines Volkswagen de la ville. Il était traqué depuis 1948 par Simon Wiesenthal qui obtint l'extradition du criminel de guerre fin juin 1967.

L'accusé a retracé aujourd'hui devant le tribunal les principaux épisodes de sa vie: "Moi aussi, j'ai été persécuté", a-t-il déclaré en affirmant que lui-même avait cru qu'il serait interné dans un camp de concentration pour son appartenance à la police autrichienne lors de l'Anschluss. C'est après avoir exercé le métier de tisserand que Franz Stangl entra dans la police à l'âge de 23 ans en 1931. Une enquête avait d'ailleurs été ouverte contre moi après l'Anschluss, a ajouté l'ancien SS. "Nous combattions les courants réactionnaires du

national-socialisme et de la social-démocratie", a-t-il dit.

Entré ensuite au Parti nazi, Franz Stangl devint membre de la Gestapo de Linz. En 1940, il est nommé au service "T-4" ou "Office Central d'Euthanasie", et affecté au centre du château Hartheim où furent liquidés entre 12,000 et 15,000 malades mentaux. Peu après, il est muté à Lublin et organise le camp de Sobibor où il doute de satisfaction qu'il accède au poste de commandant du camp de Treblinka en remplacement du Dr Eberl, médecin considéré comme beaucoup trop tendre par ses supérieurs. Il resta commandant du camp d'extermination jusqu'à la retraite des Juifs du camp, le 2 août 1943, qui provoqua la suppression du "camp de la mort".

"Je n'ai rien sur la conscience, je n'ai fait que mon devoir", a affirmé Franz Stangl à la fin de sa déclaration.

"Se garder de l'immobilisme"

-- Paul VI

CITE DU VATICAN (AFP) — "Le chrétien d'aujourd'hui doit se garder de l'immobilisme comme du relativisme tentateur", a déclaré Paul VI à son audience générale hebdomadaire.

Le Pape a évoqué les rapports entre les chrétiens et "un monde entraîné actuellement dans un tourbillon de transformations imprévisibles".

"Deux attitudes se présentent, a-t-il dit: l'immobilisme et le relativisme, ce dernier étant particulièrement tentateur aujourd'hui. Ni l'un ni l'autre ne doivent jouir d'un monopole... Nous devons être braves, pour conserver ce qui est notre raison de vivre et notre source de lumière et d'énergie, c'est-à-dire le dépôt de la foi, l'accord avec la tradition, d'où nous sont parvenus la vie chrétienne et ses éléments irremplaçables et immuables".

Mais, a poursuivi le Souverain Pontife, "nous devons être également braves pour adapter les formes contingentes des coutumes ecclésiales et chrétiennes aux nécessités de la vie moderne et à notre mission, compte tenu des circonstances". "Chacun sait cela, a-t-il ajouté, mais il est difficile de réaliser, sur le plan pratique, la synthèse entre les deux attitudes. C'est probablement ce qui caractérise notre temps; notre foi doit être ferme, notre charité active".

CALENDRIER

JEUDI, 14 MAI 1970
S. Boniface I, pape
Les marées de jeudi le 14 mai
Basses: 7.30 a.m. — 8.30 p.m.
Hautes: 12.45 a.m. — 1.00 p.m.
Demain:
S. Jean-B. de la Salle, fondateur
Les marées de vendredi le 15 mai
Basses: 8.45 a.m. — 9.30 p.m.
Hautes: 1.50 a.m. — 2.10 p.m.
SOLEIL:
Lever: 4.30
Coucher: 7.23
LUNE:
Lever: 4.34
Coucher: 2.01
PHASES DE LA LUNE DE MAI
Nouvelle lune le 5, à 9 h. 21 a.m.
Premier quartier le 13, à 5 h. 29 a.m.
Pleine lune le 20, à 10 h. 38 a.m.
Dernier quartier le 27, à 5 h. 32 p.m.
N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro 522-4771 à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

Poursuites pénales contre Niarchos

A la suite du décès suspect de Mme Eugénie Livanos Niarchos, âgée de 41 ans et épouse de l'armateur riche grec Stavros Niarchos, le procureur du Pirée vient de fonder d'engager des poursuites pénales contre l'armateur. L'affaire est maintenant portée définitivement devant le juge d'instruction, qui enquête à son tour. Ce n'est qu'ensuite, indique-t-on de bonne source, que le procureur saisira la chambre des mises en accusation qui décidera des suites. Le procureur comme l'armateur, selon le cas, pourront faire appel des décisions de la chambre des mises en accusation. C'est également à la suite de l'instruction judiciaire en cours que sera connu le chef d'inculpation retenu.

Le 4 mai dernier, on apprenait le brusque décès de Mme Niarchos dans l'îlot de Spisopoula. Les événements s'en-

chaînèrent rapidement: les médecins légistes procédaient à une autopsie et selon de bonnes sources relevaient des traces de coups sur le corps et concluaient à l'absorption d'une forte dose de barbituriques. M. Stavros Niarchos, âgé de 61 ans était prié de rester à la disposition de la justice et de ne pas quitter le territoire grec. Le procureur d'Athènes interdisait alors à toute la presse de faire état des détails de l'enquête ni de publier des photos de la défunte.

Le procureur a alors saisi le substitut puis le juge d'instruction du Pirée aux fins de poursuites pénales. Mais le mystère demeure total, à la fois sur les conditions de la mort de Mme Niarchos qui succomba à une trop forte dose de barbituriques, ni sur la nature exacte des faits reprochés à M. Niarchos.

La météo

MONTREAL (PC) Voici les prévisions de la météo pour aujourd'hui, jeudi:

Regions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est: généralement nuageux avec périodes ensoleillées durant l'après-midi. Frais, Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 45 et 50; St-Agathe et Sherbrooke 40 et 55. Aperçu pour vendredi: périodes nuageuses et frais.

Regions de Québec, Gaspé et Rimouski: ensoleillé avec périodes nuageuses. Frais, Minimum et maximum à Québec 40 et 55; Mont-Joli et Rivière-du-Loup 35 et 50; Gaspé 40 et 50. Aperçu pour vendredi: enssoleillé et frais.

Regions de Baie-Comeau et Sept-Îles: ciel clair avec périodes nuageuses. Frais, Minimum et maximum à Baie-Comeau et Sept-Îles 30 et 50. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

TORONTO (PC) — Voici les températures observées au cours des dernières 24 heures dans diverses villes nord-américaines:

Ville	Min.	Max.
Vancouver	45	59
Victoria	38	56
Edmonton	33	56
Saskatoon	26	46
Regina	31	45
Winnipeg	38	49
Thunder Bay	13	47
Toronto	28	52
Kingston	32	54
Ottawa	34	54
Montréal	48	58
Québec	45	48
Fredericton	35	48
Saint-Jean	37	50
Moncton	31	49
Halifax	42	48
Chicago	46	47
Detroit	36	58
Boston	32	52
New York	61	81
Washington	62	88
Pittsburgh	60	77
Tampa	70	89
Miami	69	83
Los Angeles	56	68
San Francisco	33	69
Honolulu	74	86

Cascade 60

Pas plus cher... et tellement mieux! Ce n'est pas plus cher, loin de là. Le chauffe-eau électrique Cascade 60 est fait pour répondre économiquement à vos besoins, et en fait de sécurité, de service, de durée et d'entretien... c'est tellement mieux. Consultez votre fournisseur local ou

Hydro-Québec

*On peut louer un chauffe-eau Cascade 60 dans la plupart des grandes agglomérations du Québec.